















Claudie HERBAUT Historienne du patrímoine







Maîtrise d'ouvrage

DRAC Bretagne

Hôtel de Blossac 6 rue du Chapitre 35044 Rennes Cedex

Ville de Tréguier

1 pl Général Leclerc 22220 TREGUIER Tél. 02 96 92 30 19

Lannion-Trégor Communauté

1 rue Monge CS 10761 22307 Lannion cedex Tél: 02 96 05 09 00

Maîtrise d'œuvre

Toporama paysagistes dplg (co-traitant) 3 avenue Marguerite Renaudin 92140 Clamart contact@toporama.fr

Topodoc / Claudie Herbaut

historienne du patrimoine(co-traitant) 15 route de Moréac 56610 Arradon claudie.herbaut@wanadoo.fr

Archaeb / Frédérique Le Bec architecte du patrimoine(sous-traitant)
2 bis Le Bourg Lehon 22100 Dinan
contact@archaeb.fr

L'atelier urbain / Amandine Derouard urbanisme et aménagement (soustraitant)

4 rue Ampère BP30255 22302 Lannion cedex
contact@atelierurbain.fr

Jorand-Mongkhoun architectes-urbanistes (mandataire) 34A rue Jean Savidan 22300 Lannion jorand-mongkhoun@wanadoo.fr

SOMMAIRE

HISTORIQUE ET PHILOSOPHIE DU PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR	2.3. Des logements anciens mais en voie de modernisation2.3.1. Caractéristique des logements trécorrois2.3.2. Evolution de la vacance	
PRÉAMBULE 9	2.3.3. Etat du bâti	
1 - HISTORIQUE DU SECTEUR SAUVEGARDÉ, VALANT SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE 2 - PÉRIMÈTRE DU PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR 10 3 - QU'EST-CE QU'UN SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE DOTÉ D'UN PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR? 11 3.1. Contenu et structuration — Objectif de chaque pièce 3.2. Effet du Site Patrimonial Remarquable doté d'un PSMV 1 - DIAGNOSTIC TERRITORIAL 15 1 - LA VILLE DANS SON CONTEXTE 17 1.1. Localisation 1.2. Situation administrative 1.3. La ville dans sa région	 3 - LES FONCTIONS DE LA VILLE 3.1. Des fonctions urbaines diversifiées et satisfaisantes 3.1.1. Un appareil commercial diversifié 3.1.2. Un appareil éducatif riche 3.1.3. Des équipements sportifs bien représentés 3.1.4. Un appareil médico-social développé 3.1.5. Une représentation administrative satisfaisante 3.1.6. Une vie culturelle riche et diversifiée 3.2. Des fonctions touristiques et portuaires en évolution 3.2.1. Fonction touristique 3.2.2. Des activités commerciales portuaires à redéfinir 3.2.3. La plaisance 3.3. L'accessibilité de la cité historique 	34
1.4. Les solidarités intercommunales 1.4.1. Les documents supra-communaux 1.4.2. L'intercommunalité 1.4.3. Les autres solidarités	3.3.1. La circulation automobile 3.3.2. Le stationnement 3.3.3. Les piétons II - DIAGNOSTIC PATRIMONIAL	50
2 - CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES : UN CENTRE ANCIEN RICHE		
MAIS FRAGILE 2.1. Une population vieillissante et attirée par les communes voisines 2.1.1. Une diminution de la population 2.1.2. Une stabilisation de la taille des ménages 2.2. Une population active qui se maintient, tournée vers le tertiaire 2.2.1. Un emploi local non négligeable mais fragile 2.2.2. La population active	 1 - LES PROTECTIONS EXISTANTES 1.1. Les monuments historiques 1.2. Les sites classés et inscrits 1.2.1. Le site classé du bois de l'évêché 1.2.2. Le site classé des estuaires du Trieux et du Jaudy 1.3. Le secteur archéologique sensible 	51

2 - LE PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER	56	3.3.3. Parc de la Baronnais	
2.1. Les protections environnementales et les inventai	res de site	3.3.4. Ancien couvent des sœurs de la Croix	
2.1.1. Natura 2000 site n° FR5310070		3.3.5. Rue Ernest Renan	
2.1.2. ZNIEFF Estuaires du Trieux et du Jaudy n°53	30014726	3.3.6. Place de la Chantrerie	
2.1.3. Réserve de chasse maritime		3.3.7. Rue Kercoz, venelle Kercoz et venelle d	les Trois Avocats
2.2. Un site d'implantation singulier		3.3.8. Jardin du 11 rue du Port	
2.2.1. Tréguier et la topographie: à la proue		3.3.9. Jardin du 31 rue Renan	
2.2.2. L'implantation de la ville ancienne		3.3.10. Place Notre-Dame de Coatcolvezou	
2.2.3. La silhouette de Tréguier		3.3.11. Rue Stanco	
2.3. Les composantes du paysage		3.3.12. Boulevard Anatole Le Braz	
2.3.1. Première unité de paysage: l'aber une nature	e sauvage	3.3.13. Place du Martray	
2.3.2. Seconde unité de paysage: le bocage, un		3.3.14. Site du vieil Eveché	
Trégor			
2.3.3. Le contraste entre la ville, la nature et la can	npagne	4 - LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL	329
2.4. Les perceptions paysagères		4.1. L'héritage médiéval, fin 15 ^e - début 16 ^e siècle	
2.4.1. Les vues depuis Tréguier: souvent cadrées		4.1.1. Rappel des principales caractéristiques	des logis de la fin du Moyen
2.4.2. Une exception: le panorama depuis le parkir	ng de la Chantrerie	Âge	
2.4.3. Les vues sur Tréguier: le "front de rivière"		4.1.2. La maison à façade en pan de bois et p	ignon sur rue
2.4.4. La carte du paysage		4.1.3. Les façades en pan de bois du type éco	ole de Guingamp
2.5. La prise en compte des risques, nuisances et act	ions pour l'environnement	4.1.4 La maison à Pondalez	
2.5.1. Les risques		4.1.5. La maison à façade en pan de bois sur	mur gouttereau
2.5.2. Nuisances et pollutions		4.2. Evolution à la Renaissance, 16 e siècle	
2.5.3. Les actions pour l'environnement		4.2.1. Adoption d'un nouveau décor sur les fa	çades en pan de bois
		4.2.2. Le logis entre cour et jardin	
3 - LE PATRIMOINE URBAIN	88	4.2.3. Les façades en pierre de taille	
3.1. Structure urbaine		4.2.4. La boutique trécorroise	
3.1.1. La ville dans l'histoire		4.3. La « reconstruction » au 17 e siècle	
3.1.2. Évolution urbaine de Tréguier		4.4. L'époque classique, fin 17 ° – début 19 ° siècles	
3.1.3. Cartographie des périodes significatives		4.4.1. Les façades en pan de bois droites	
3.2. Structure urbaine actuelle		4.4.2. La maison de notable à façade ordonna	
3.2.1. Lisibilité de la structure ancienne		4.4.3 La maison à façade large de plan simple	
3.2.2. La trame parcellaire		4.4.4. La maison a façade large de plan double	e en profondeur
3.3. Quatorze portraits d'espaces		4.4.5. L'hôtel particulier sur rue	
3.3.1. Bois de l'évêché		4.4.6. L'hôtel particulier entre cour et jardin	
3.3.2. Quais et port de commerce			

4.5. L'habitat du 19 ° – début 20 ° siècles 4.5.1. L'immeuble de rapport de modèle courant 4.5.2. L'immeuble de rapport de qualité	1.3. La démarche patrimoniale1.4. L'évolution des dispositions règlementaires depuis le passage en commission nationale des secteurs sauvegardés du 3 février 2005
4.5.3. La maison bourgeoise avec jardin environnant	1.5. Synthèse statistique des dispositions du PSMV
 4.5.4. L'entre-deux-guerres 4.6. Chrono-typologie du bâti 4.6.1. Cartographie des principales périodes représentées dans l'emprise du SPR 4.6.2. Cartographie des immeubles à façade en pan de bois dans l'emprise du SPR 4.7. L'inventaire régional du patrimoine 4.8. Les ateliers de l'école de Chaillot 	2 - LES DISPOSITIONS LIÉES AU PATRIMOINE BATI 2.1. Les critères de protection du patrimoine bâti 2.2. Les niveaux de protection du bâti 2.3. Prescriptions liées aux constructions existantes et extensions 2.3.1. Enjeux de protection et de valorisation 2.3.2. Prescriptions 2.4. Prescriptions liées aux constructions nouvelles
4.9. Sources et références	2.4.1. Enjeux de protection et de valorisation
III - LE PROJET URBAIN PATRIMONIAL DE L'ANCIENNE CITÉ ÉPISCOPALE390	 2.4.2. Prescriptions 2.5. Prescriptions liées aux constructions, ouvrages, installations et travaux visant l'exploitation des énergies renouvelables 2.5.1. Enjeux de protection et de valorisation 2.5.2. Prescriptions
1 - SYNTHÈSE DES CARACTÉRISTIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE 2 - ENJEUX DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR 395 3 - LE PROJET URBAIN PATRIMONIAL DE TRÉGUIER 4- LES ACTIONS ENTREPRISES POUR REINVESTIR LA VILLE 4.1. Les actions en faveur de l'habitat 4.2. La reconquête des espaces publics et des friches 4.3. La politique commerciale	 2.6. Prescriptions liées aux constructions, ouvrages, installations et travaux favorisant les économies d'énergie 2.6.1. Enjeux de protection et de valorisation 2.6.2. Prescriptions 2.7. Prescriptions liées aux éléments techniques extérieurs 2.7.1. Enjeux de protection et de valorisation 2.7.2. Prescriptions 2.8. Prescriptions liées aux clôtures (existantes ou nouvelles)
IV - JUSTIFICATION DES DISPOSITIONS	2.8.1. Enjeux de protection et de valorisation 2.8.2. Prescriptions
REGLEMENTAIRES408	2.9. Prescriptions liées aux devantures commerciales
1 - ORGANISATION ET OBJECTIFS DU RÈGLEMENT 1.1. La structure du règlement 1.2. Les objectifs du règlement	2.9.1. Enjeux de protection et de valorisation 2.9.2. Prescriptions

3 - LES DISPOSITIONS LIÉES AU PATRIMOINE URBAIN ET PAYSAGER 428

- 3.1. Les espaces boisés classés
 - 3.1.1. Enjeux de protection et de valorisation
 - 3.1.2. Prescriptions
- 3.2. Les espaces libres à dominante végétale à restituer, à conforter ou à mettre en valeur (DV2)
 - 3.2.1. Enjeux de protection et de valorisation
 - 3.2.2. Prescriptions
- 3.3. Les espaces libres à dominante végétale à mettre en valeur, à requalifier ou à créer (DV1)
 - 3.3.1. Enjeux de protection et de valorisation
 - 3.3.2. Prescriptions
- 3.4. Les séquences, compositions ou ordonnances végétales à créer
 - 3.4.1. Enjeux de protection et de valorisation
 - 3.4.2. Prescriptions
- 3.5. Les arbres remarquables à préserver
 - 3.5.1. Enjeux de protection et de valorisation
 - 3.5.2. Prescriptions
- 3.6. Les places, cours ou autres espaces libres à dominante minérale à restituer, à conforter ou à mettre en valeur (DM2)
 - 3.6.1. Enjeux de protection et de valorisation
 - 3.6.2. Prescriptions
- 3.7. Les places, cours ou autres espaces libres à dominante minérale à mettre en valeur, à requalifier ou à créer (DM1)
 - 3.7.1. Enjeux de protection et de valorisation
 - 3.7.2. Prescriptions
- 3.8. Prescriptions liées aux autres éléments bâtis participant de la qualité du paysage urbain
 - 3.8.1. Les murs
 - 3.8.2. Les éléments extérieurs particuliers
 - 3.8.3. Les séquences urbaines homogènes
- 3.9. Prescriptions liées aux espaces non protégés
 - 3.9.1. Enjeux de protection et de valorisation
 - 3.9.2. Prescriptions

4 - LES DISPOSITIONS LIÉES AU PATRIMOINE IMMATERIEL

434

- 4.1. Les points de vue, perspectives à préserver et à mettre en valeur
 - 4.1.1. Enjeux de protection et de valorisation
 - 4.1.2. Prescriptions
- 4.2. Les passages ou liaisons piétonnes à maintenir ou à créer
 - 4.2.1. Enjeux de protection et de valorisation
 - 4.2.2. Prescriptions

5 - LES DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES AU PSMV

436

- 5.1. Les immeubles ou parties d'immeubles dont la modification peut être imposée à l'occasion d'opérations d'aménagement publiques ou privées
 - 5.1.1. Enjeux de protection et de valorisation
 - 5.1.2. Prescriptions
- 5.2. Les immeubles ou parties d'immeubles dont la démolition peut être imposée à l'occasion d'opérations d'aménagement publiques ou privées
 - 5.2.1. Enjeux de protection et de valorisation
 - 5.2.2. Prescriptions
- 5.3. Les alignements de construction imposés
 - 5.3.1. Enjeux de protection et de valorisation
 - 5.3.2. Prescriptions
- 5.4. Les emprises maximales de construction imposées
 - 5.4.1. Enjeux de protection et de valorisation
 - 5.4.2. Prescriptions
- 5.5. Les emplacements réservés

6 - LES DISPOSITIONS LIÉES AU PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE

440

7 - LES DISPOSITIONS LIÉES AUX SECTEURS CONCERNÉS PAR DES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION 442

- 7.1. Enjeux de protection et de valorisation
- 7.2. Prescriptions

V - COMPATIBILITÉ DU PSMV AVEC LE PADD DU PLU ET LES DOCUMENTS SUPRA COMMUNAUX......444

1 - COMPATIBILITÉ AVEC LE PADD DU PLAN LOCAL D'URBANISME 445

- 1.1. Orientations en matière d'accueil de population
- 1.2. Orientations en matière d'urbanisation et d'habitat
- 1.3. Orientations en matière de vie économique
- 1.4. Orientations en matière de développement culturel et de mise en valeur du patrimoine
- 1.5. Orientations en matière d'équipements et de déplacements
- 1.6. Orientations en matière d'environnement et de cadre de vie

2 - COMPATIBILITÉ AVEC LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DU TRÉGOR 451

- 2.1. Transformer nos ressources en richesses
 - 2.1.1. Le soutien au commerce et à l'artisanat
 - 2.1.2. La valorisation des atouts touristiques
 - 2.1.3. La valorisation de l'économie maritime
- 2.2. Connecter le territoire
- 2.3. Vivre solidaires
 - 2.3.1. Apporter au plus près des habitants les services-clefs
 - 2.3.2. Mettre en œuvre une politique de l'habitat équilibrée et solidaire
 - 2.3.3. Développer l'attractivité résidentielle des centre-villes
- 2.4. Préserver l'environnement
 - 2.4.1. Valoriser les richesses paysagères et patrimoniales
 - 2.4.2. Réaliser la transition énergétique du territoire
 - 2.4.3. Assurer un usage maitrisé et économe de l'espace
 - 2.4.4. Préserver et valoriser les espaces naturels et la biodiversité
 - 2.4.5. Préserver les milieux aquatiques et la ressource en eau
 - 2.4.6. Poursuivre la réduction et la valorisation des déchets
 - 2.4.7. Prévenir et s'adapter aux risques et nuisances

3 - COMPATIBILITÉ AVEC LE SCHÉMA DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SDAGE) ET AVEC LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) 458

- 3.1. Compatibilité du PSMV avec le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Loire-Bretagne
- 3.2. Compatibilité du PSMV avec le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Argoat-Trégor-Goëlo

4 - COMPATIBILITÉ AVEC LE SCHÉMA RÉGIONAL DE COHÉRENCE ÉCOLOGIQUE (SRCE) ET LE SCHÉMA DE MISE EN VALEUR DE LA MER (SMVM) 461

- 4.1. Compatibilité du PSMV avec le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)
- 4.2. Compatibilité du PSMV avec le Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM) du Trégor-Goëlo

5 – APPROCHE DES INCIDENCES DU PSMV SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ HUMAINE 466

- 5.1. Incidences sur les milieux physiques et la gestion des ressources naturelles
- 5.2. Incidences sur la santé humaine et la qualité de vie des habitants
- 5.3. Incidences sur le site Natura 2000

ANNEXES.

- 1. FICHES EXTRAITES DE L'INVENTAIRE REGIONAL DU PATRIMOINE 471
- 2. EXTRAIT DU PLAN URBAIN STRATÉGIQUE « TRÉGUIER DEMAIN » 493

PRÉAMBULE

L'étude du site patrimonial de Tréguier est engagée depuis 1966. Depuis cette date plusieurs intervenants ont participé, de près ou de loin, à l'élaboration du document:

- Jean-Pierre Duthoit, architecte-urbaniste,
- A partir de 2011, une équipe d'étude pluridisciplinaire est choisie. Elle se composait des agences :
 - Bailly-Leblanc, Paris, architectes du patrimoine, mandataire de l'équipe ;
 - Jorand & Mongkhoun, Lannion, architectes-urbanistes;
 - Topodoc / Claudie Herbaut, Arradon, historienne du patrimoine ;
 - Toporama, Clamart, paysagistes DPLG.

A partir de septembre 2017, l'équipe s'est reconstituée autour de:

- Jorand & Mongkhoun, Lannion, architectes-urbanistes, représentée par Christel Jorand, architecte, remplacée à partir d'avril 2019 par L'atelier urbain, représenté par Amandine Derouard, urbaniste;
- Topodoc / Claudie Herbaut, Arradon, historienne du patrimoine ;
- Toporama, Clamart, paysagistes DPLG;
- Atelier des patrimoines, Rennes, représenté par Vincent Jouve, architecte du patrimoine.
 - Celui-ci a été remplacé à partir de septembre 2018 par l'agence ARCHAEB, Dinan, représentée par Frédérique Le Bec, architecte du patrimoine.

1 - HISTORIQUE DU PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR

Le 9 août 1966, le ministère de la culture et le ministère de l'Équipement créent, conjointement sur le territoire de la commune de Tréguier, un secteur sauvegardé en raison de son « caractère historique, esthétique ou de nature à justifier la conservation, la restauration et la mise en valeur de tout ou partie de l'ensemble d'immeubles bâtis ou non bâtis » qui le constitue.

Le 29 juin 1978 et le 15 mars 1979, le conseil municipal de Tréguier demande que soit reporté l'arrêté ministériel du 9 août 1966. Le 27 septembre 1984, le conseil municipal de Tréguier donne son accord pour que soit reprise l'étude du plan de sauvegarde après modification du périmètre.

Le 27 juin 1985, par arrêté du ministère de l'Équipement est fixé le nouveau périmètre du secteur sauvegardé de Tréguier.

En octobre 1990 et juin 1991 sont achevées les études sur la situation socioéconomique et sur l'habitat. Ces deux études constituaient conformément aux engagements pris par l'État, les deux premiers volets d'un triptyque sur l'évolution de Tréguier, le troisième volet d'ordre patrimonial étant le plan de sauvegarde.

En 1992 a été conduite, avec la commune, une étude sur son évolution et la politique à mener au regard de la mutabilité de ses espaces, et plus particulièrement à l'intérieur du secteur sauvegardé.

De 1992 à 1994, l'enquête menée sur place a porté sur 350 parcelles, soit environ 650 immeubles répertoriés par îlots, rues et numéros. Chaque parcelle fait l'objet d'une fiche d'analyse et d'un dossier photographique.

Le projet de plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) a été présenté à la commission locale du secteur sauvegardé le 8 octobre 1998 qui l'a approuvé à l'unanimité moins une abstention.

La consultation des services de l'État non associés a été lancée en juin 2004.

Étant donné le changement de conseil municipal (mars 2001) et la mise en place d'une nouvelle commission locale (21 novembre 2001), la commission locale du secteur sauvegardé de Tréguier a été réunie par le préfet le 23 septembre 2004 pour prendre connaissance des avis des services.

Le maire de Tréguier a réuni le conseil municipal le 22 octobre 2004 qui a approuvé l'étude à l'unanimité moins deux abstentions. Le projet a été présenté en commission nationale des secteurs sauvegardés le 3 février 2005. A l'issue de ce

passage, la commission a demandé la modification du périmètre du plan notamment pour prendre en compte les berges des rivières.

Cette version finale prend en compte les observations émises par la CNSS.

L'extension de ce périmètre, modifié par arrêté interministériel du 2 mars 2007, représente 13,61 hectares.

Le périmètre du secteur sauvegardé en vigueur est désormais de 37,6 hectares soit : 24 hectares pour le périmètre initial + 13,6 hectares pour les extensions.

Depuis l'entrée en vigueur de la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, les sites patrimoniaux remarquables (SPR) se substituent aux anciens dispositifs de protection (secteurs sauvegardés, zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager - ZPPAUP- ou aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine -AVAP-).



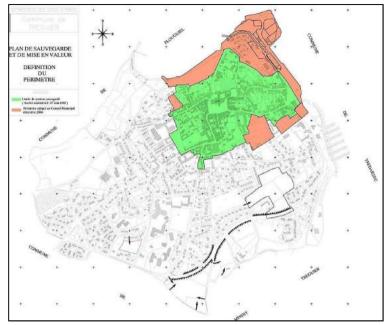
Vue aérienne en 2003 - Source Duthoit

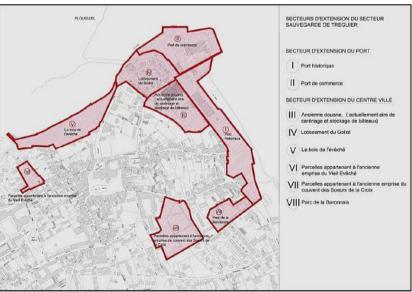
2 - Perimetre du plan de sauvegarde et de mise en valeur

Le nouveau périmètre, de presque 38 hectares, permet une prise en compte globale de la cité ancienne englobant ses abords paysagers et notamment la façade fluviale de Tréguier, les berges du Jaudy et du Guindy.

Ainsi, plusieurs secteurs d'extension possédant des enjeux patrimoniaux avérés ont été retenus et ont fait l'objet d'un diagnostic approfondi au regard du périmètre initial. Il s'agit :

- du port historique et de commerce, ainsi que du site de l'ancienne douane, (actuellement aire de carénage et stockage de bateaux). L'espace portuaire, appelé à connaître des mutations dans les années à venir, est ainsi intégré au site patrimonial remarquable ;
- du lotissement du Gollot ;
- du bois de l'Evêché :
- du secteur de l'Ancien évêché et des jardins attenants ;
- de l'ensemble des parcelles appartenant à l'emprise de l'ancien couvent des sœurs de la Croix (appelé récemment couvent des sœurs du Christ) ;
- du Parc de la Baronnais.





3 - QU'EST-CE QU'UN SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE DOTÉ D'UN PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR?

Un site patrimonial remarquable doté d'un plan de sauvegarde et de mise en valeur est un document d'urbanisme à part entière, au même titre que le plan local d'urbanisme (PLU).

L'article 631-1 du code du patrimoine précise que « sont classés au titre des sites patrimoniaux remarquables les villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public. Peuvent être classés, au même titre, les espaces ruraux et les paysages qui forment avec ces villes, villages ou quartiers un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à leur conservation ou à leur mise en valeur. »

« Un plan de sauvegarde et de mise en valeur peut être établi sur tout ou partie du site patrimonial remarquable créé en application du titre III du livre VI du code du patrimoine. Sur le périmètre qu'il recouvre, il tient lieu de plan local d'urbanisme. » (L. 313-1 du code de l'urbanisme).

La particularité d'un site patrimonial remarquable doté d'un plan de sauvegarde et de mise en valeur réside dans le fait que les règles applicables portent non seulement sur l'aspect extérieur de l'ensemble des bâtiments et des espaces non bâtis, mais aussi sur les intérieurs des maisons et immeubles protégés ou repérés par le plan de sauvegarde au titre du III de l'article L.313-1 du code de l'urbanisme.

3.1. CONTENU ET STRUCTURATION - OBJECTIF DE CHAQUE PIECE

« Le plan de sauvegarde et de mise en valeur comprend un rapport de présentation et un règlement, et peut comporter des orientations d'aménagement et de programmation relatives à des immeubles bâtis ou non bâtis ou ensembles d'immeubles, assorties le cas échéant de documents graphiques.

Le règlement comprend des règles écrites et des documents graphiques qui sont définis à l'article R. 313-5. Il est accompagné d'annexes. » (R313-2 du code de l'urbanisme).

• Le rapport de présentation

- « Le rapport de présentation [...] explique les choix retenus pour établir le plan de sauvegarde et de mise en valeur et leur compatibilité avec le projet d'aménagement et de développement durable du plan local d'urbanisme lorsqu'il en existe un. Il est fondé sur un diagnostic comprenant :
- un inventaire du patrimoine historique, urbain, architectural, archéologique, artistique et paysager;
- une analyse de l'architecture par immeuble ou par groupe d'immeubles présentant des caractéristiques architecturales homogènes, y compris des éléments d'architecture et de décoration situés à l'intérieur et à l'extérieur des immeubles, des modes constructifs et des matériaux. » (R313-3 du code de l'urbanisme).

• Le règlement du plan de sauvegarde et de mise en valeur

Il est composé d'un règlement écrit comprenant :

- « a) Des prescriptions relatives à la qualité architecturale des constructions neuves ou existantes, notamment aux matériaux ainsi qu'à leur implantation, leur volumétrie et leurs abords :
- b) Des règles relatives à la conservation ou à la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces naturels ou urbains ;
- c) La délimitation des immeubles, espaces publics, monuments, sites, cours et jardins, l'identification des plantations et mobiliers urbains à protéger et à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et les prescriptions permettant d'assurer leur conservation ou leur restauration ; » (2° du l de l'article L. 631-4 du code du patrimoine).
- « Il peut préciser les conditions dans lesquelles la démolition ou la modification des immeubles ou des parties intérieures ou extérieures d'immeubles est imposée à l'occasion d'opérations d'aménagement publiques ou privées, en application du 2° du III de l'article L. 313-1 du code de l'urbanisme.
- Il peut en outre protéger les éléments d'architecture et de décoration, les immeubles par nature ou les effets mobiliers attachés à perpétuelle demeure, au

sens des articles 524 et 525 du code civil, situés à l'extérieur ou à l'intérieur d'un immeuble.

Le règlement peut également prévoir la possibilité d'adaptations mineures de ses prescriptions à l'occasion de l'examen d'une demande d'autorisation de travaux en application de l'article L. 632-1 du code du patrimoine. En cas de mise en œuvre de cette possibilité, l'accord de l'architecte des bâtiments de France est spécialement motivé sur ce point. » (R.313-5 du code de l'urbanisme)

Un document graphique

faisant apparaître le périmètre couvert par le plan, une typologie des constructions, les immeubles protégés, bâtis ou non, dont la conservation, la restauration, la mise en valeur ou la requalification est imposée et, le cas échéant, les conditions spéciales relatives à l'implantation, à la morphologie, aux dimensions des constructions et aux matériaux du clos et couvert. » (2° du l de l'article L. 631-4 du code du patrimoine).

Pour apporter une plus grande précision et une meilleure adaptation, le règlement graphique du PSMV est affiné à la parcelle et par entité bâtie. C'est à dire qu'un regard et un découpage a été généralement réalisé pour chaque élément bâti selon son mode constructif, son époque de construction, son gabarit, ou enfin le volume de ses combles. Les éléments à protéger, à entretenir et à mettre en valeur, ou à modifier, ou à démolir, sont identifiés et légendés sur le règlement graphique. Le règlement graphique est accompagné par les prescriptions générales ou particulières du règlement écrit. Le règlement graphique intègre la légende nationale normalisée en matière de Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur, sans toutefois suivre la dernière version de cette légende fixée par arrêté du 10 octobre 2018 en raison de l'absence de visite systématique des intérieurs du bâti du site patrimonial remarquable.

• Eventuellement des orientations d'aménagement

qui, par quartier, par secteur ou par thème, prévoient des actions et opérations nécessaires pour mettre en valeur l'environnement, notamment les continuités

écologiques, les paysages, les entrées de villes et le patrimoine, lutter contre l'insalubrité, permettre le renouvellement urbain et assurer le développement de la commune. (L.151-7 du code de l'urbanisme).

3.2. EFFETS DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE DOTÉ D'UN PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR

Servitude de sites inscrit ou classés

Les servitudes de site inscrit et de site classé (instituées en application de l'article L. 341-1 du code de l'environnement) ne sont applicables ni aux immeubles classés ou inscrits au titre des monuments historiques, ni aux immeubles protégés au titre des abords ou situés dans un site patrimonial remarquable définis au livre VI du code du patrimoine (article 341-1-1 du code de l'environnement).

Servitude de protection des abords de monument historique

La protection au titre des abords des monuments historiques n'est pas applicable aux immeubles ou parties d'immeubles protégés au titre des monuments historiques ou situés dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable (article 621-30 du code du patrimoine).

A contrario, la protection au titre des abords des monuments historiques continue de s'appliquer en dehors du site patrimonial remarquable.

Travaux sur les monuments historiques

« Les travaux effectués sur les monuments historiques sont soumis de manière concomitante au régime d'autorisation ou de déclaration qui leur est propre » (article L. 621-9 du code du patrimoine pour les monuments classés, article L.621-27 pour les monuments inscrits). Les différentes demandes d'autorisation se superposent.

• Le régime de travaux applicable

« Dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable, sont soumis à une autorisation préalable les travaux susceptibles de modifier l'état des parties extérieures des immeubles bâtis, y compris du second œuvre, ou des immeubles non bâtis.

Sont également soumis à une autorisation préalable les travaux susceptibles de modifier l'état des éléments d'architecture et de décoration, immeubles par nature ou effets mobiliers attachés à perpétuelle demeure, au sens des articles 524 et 525 du code civil, lorsque ces éléments, situés à l'extérieur ou à l'intérieur d'un immeuble, sont protégés par le plan de sauvegarde et de mise en valeur. Pendant la phase de mise à l'étude du plan de sauvegarde et de mise en valeur, sont soumis à une autorisation préalable les travaux susceptibles de modifier l'état des parties intérieures du bâti.

L'autorisation peut être refusée ou assortie de prescriptions lorsque les travaux sont susceptibles de porter atteinte à la conservation ou à la mise en valeur du site patrimonial remarquable » (article L.632-1 du code du patrimoine).

Liste indicative des travaux soumis à autorisation (non exhaustive) :

- la construction et la démolition de bâtiments existants, qu'ils soient ou non protégés ;
- la modifications d'immeubles existants, en l'occurrence tous travaux ayant un impact sur les façades ou/et les volumes ou décors intérieurs, dès lors qu'ils dépassent le simple entretien (à titre d'exemples : remplacement de menuiseries (fenêtres, portes, contrevents), suppression d'un cloisonnement, dépose de cheminée, de porte palière ou de boiseries)
- la suppression, la modification ou l'édification de clôtures ;
- l'aménagement de façades commerciales dont la mise en place d'éléments fixés au sol et des enseignes ;
- la modification d'espaces et la mise en place de mobilier urbain sur l'espace public,;
- le changement d'affectation même partiel d'un immeuble ou d'un espace, et en particulier les changements d'activités des rez-dechaussée commerciaux ou accueillant des services;

- l'aménagement ou le réaménagement d'aires de stationnement ouvertes au public ;
- l'aménagement de sol pour ce qui ne relève d'aménagements de pleine terre (création ou démolition de pavage, béton, enrobé, terrasse, etc.);
- les défrichements, l'abattage et la plantation sur les espaces publics et dans les espaces libres protégés.

Champ d'application du permis de construire et de la déclaration préalable

Dans les sites patrimoniaux remarquables dotés de PSMV, tous les travaux de construction sont soumis à formalité, au minimum à déclaration préalable (sauf les travaux d'entretien et de réparations ordinaires).

Les constructions nouvelles dispensées de formalité en droit commun sont soumises à déclaration préalable.

Certains travaux relevant d'une déclaration préalable en droit commun relèvent du permis de construire.

Le permis de démolir est obligatoire (R 421-28 a) du code de l'urbanisme).

Les intérieurs d'immeubles soumis à contrôle lorsque le PSMV est approuvé

Les travaux exécutés à l'intérieur des immeubles ou parties d'immeubles sont soumis à permis de construire lorsqu'ils ont pour objet ou pour effet de modifier la structure du bâtiment ou la répartition des volumes existants.

Il s'agit des immeubles visés au III de l'article L.313-1 du code de l'urbanisme :

- a) Dont la démolition, l'enlèvement ou l'altération sont interdits et dont la modification est soumise à des conditions spéciales ;
- b) Dont la démolition ou la modification pourra être imposée par l'autorité administrative à l'occasion d'opérations d'aménagement publiques ou privées, ou lorsque les travaux portent sur un élément que le PSMV a identifié, en application de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme, comme présentant un intérêt patrimonial ou paysager.

Les travaux susceptibles de modifier l'état des éléments d'architecture et de décoration, immeubles par nature ou effets mobiliers attachés à perpétuelle demeure, au sens des articles 524 et 525 du code civil, lorsque ces éléments, situés à l'extérieur ou à l'intérieur d'un immeuble, sont protégés par un plan de

sauvegarde et de mise en valeur [...] doivent être précédés d'une déclaration préalable (article R 421-17 du code de l'urbanisme).

Les travaux d'entretien ou de réparation ordinaire ne sont pas concernés par cette obligation.

Contrôle de conformité des travaux exécutés

Dans les sites patrimoniaux remarquables, le récolement des travaux par l'autorité compétente pour délivrer le permis est obligatoire (article R 462-7 et suivants du code de l'urbanisme).

Avis de l'architecte des bâtiments de France

« L'accord de l'architecte des bâtiments de France est requis pour tout projet situé dans un site patrimonial remarquable dont le périmètre a été délimité » (article R 423-54 du code de l'urbanisme).

L'architecte des bâtiments de France « s'assure du respect de l'intérêt public attaché au patrimoine, à l'architecture, au paysage naturel ou urbain, à la qualité des constructions et à leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant. Il s'assure, le cas échéant, du respect des règles du plan de sauvegarde et de mise en valeur ou du plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine » (article L632-2 du code du patrimoine).

• Le droit de prescrire de l'architecte des bâtiments de France

En site patrimonial remarquable, l'architecte des bâtiments de France a le droit d'imposer des obligations de faire aux pétitionnaires dans le cadre de la compétence qu'il exerce au cours de la procédure d'instruction des demandes d'autorisation de travaux (article L313-2 du code de l'urbanisme).

Le rôle de surveillance de l'architecte des bâtiments de France

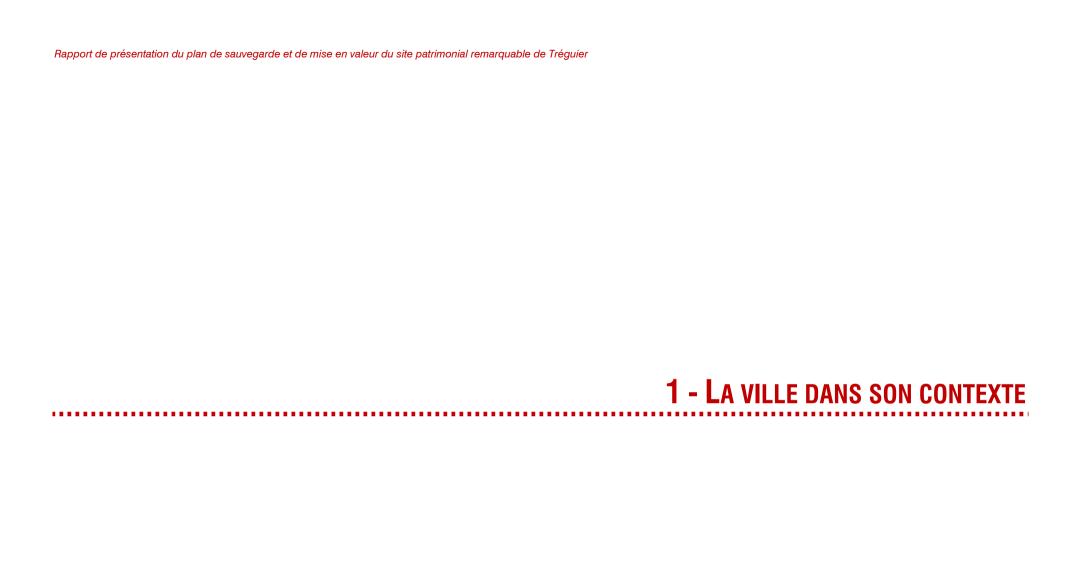
Dans certains cas particuliers et notamment dans le cas d'édifices menaçant ruine, « l'arrêté du maire prescrivant la réparation ou la démolition du bâtiment menaçant ruine ne peut être pris qu'après avis de l'architecte des bâtiments de France » (article R. 511-2-1 du code de la construction et de l'habitation).

Contenu de l'avis conforme de l'architecte des bâtiments de France et de la décision

En site patrimonial remarquable, l'architecte des bâtiments de France peut :

- soit donner son accord au projet de travaux qui lui est soumis,
- soit émettre un avis défavorable.
- soit assortir son accord de prescriptions.

Le défaut de notification d'une décision expresse dans le délai d'instruction vaut décision implicite de rejet (article R. 424-3 du code de l'urbanisme). Cette exception n'est pas applicable aux déclarations préalables. Ce refus implicite, est néanmoins assorti d'une obligation d'information qui pèse sur l'architecte des bâtiments de France qui doit adresser, selon l'article R. 424-4 du code précité, « copie de son avis au demandeur et lui fait savoir qu'en conséquence de cet avis il ne pourra pas se prévaloir d'un permis tacite. » Cependant, une jurisprudence du conseil d'Etat du 29 mars 2017 a confirmé que le non-respect de l'obligation de transmission de son avis par l'architecte des bâtiments de France n'ouvre pas au pétitionnaire le bénéfice d'un permis tacite.



1.1. LOCALISATION

Tréguier est une commune du département des Côtes-d'Armor, sur la côte dite des Ajoncs, à la confluence de la rivière du Guindy et du Jaudy, à une petite dizaine de kilomètres en retrait de la côte littorale.

Tréguier s'étend sur 152 hectares auxquels s'ajoutent 8 ha gagnés sur les deux rivières.

La commune est limitée :

- au nord-ouest par le Guindy et la commune de Plouguiel ;
- au sud et au sud-ouest par la commune de Minihy-Tréguier ;
- à l'est par le Jaudy et la commune de Trédarzec qui dépend du canton de Lézardrieux.

En 2018, Tréguier compte une population totale de 2266 habitants.

La commune est desservie directement par la route et la mer mais ne bénéficie pas de desserte ferroviaire ou aérienne.

Par la route, Tréguier est accessible de Saint-Brieuc (58 kilomètres de Tréguier) via la route départementale 786, de Guingamp (30 kilomètres) via la RD 787 et de Lannion via la RD 786 (17 kilomètres).

La desserte ferroviaire de la ville se fait par les villes de Saint-Brieuc, Guingamp ou Lannion.

1.2. SITUATION ADMINISTRATIVE

Tréguier est une commune du département des Côtes-d'Armor, arrondissement de Lannion, et est chef-lieu de canton.

Historiquement, Tréguier appartient au Trégor, dont elle fut longtemps la capitale et le siège de l'évêché.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, Tréguier fait partie de Lannion-Trégor Communauté.







Périmètre de Lannion-Trégor Communauté Source site internet http://www.lannion-tregor.com

1.3. LA VILLE DANS SA RÉGION

Tréguier est le centre d'un pays, le Trégor, qu'elle a longtemps dominé religieusement par son statut d'évêché. Capitale religieuse, Tréguier est aussi capitale intellectuelle.

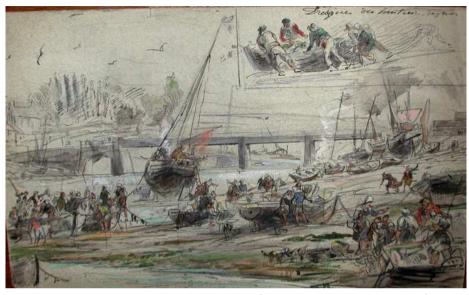
Bien qu'ayant perdu le siège épiscopal à la Révolution et bien que n'ayant pas connu le même essor économique que les villes voisines (Guingamp, Lannion...), Tréguier continue à être le centre culturel d'une région structurée par une armature urbaine constituée de villes-relais : Guingamp, Lannion ou encore Paimpol.

Ce dynamisme culturel passé, actuel et à venir se traduit par l'existence à Tréguier d'un théâtre, d'un festival (Beg Chopin), la présence et le développement de nombreuses galeries d'art et d'artisanat...

Tréguier reçoit ainsi à l'occasion des manifestations culturelles, artistiques ou religieuses qu'elle organise un nombre considérable de visiteurs : pèlerinages laïcs (Renan) ou religieux (pardon de saint Yves).

Tréguier jouit ainsi d'une grande richesse culturelle qui toutefois n'est pas totalement exploitée : si Ernest Renan et saint Yves attirent des visiteurs, il reste encore à développer l'attraction de mémoires telles que celle de Savina, le sculpteur de Le Corbusier, Louis-Marie Faudacq le peintre douanier, Robida le caricaturiste, sans oublier le sculpteur Alexandre Calder.

Joseph Savina (1901-1983), ébéniste et sculpteur, diplômé meilleur ouvrier de France en 1927, développe son atelier d'art rue Saint-André à Tréguier. En 1935 sa rencontre avec l'architecte Le Corbusier, conduit après-guerre à des échanges féconds de recherches sur l'espace et la matière.



La pêche aux huîtres au port de Tréguier, fin 19º siècle (col. particulière) ; © Conseil départemental des Côtes d'Armor – Inventaire du patrimoine culturel.





Joseph Ernest Renan (1823-1892) Ecrivain, philologue et historien francais. né à Tréquier

Le Corbusier (Charles-Edouard Jeanneret, 1887-1965) et Joseph Savina (1901-1983) Étude de tête pour "La Sculpture Femme", 3e recherche, signé des initiales 'JS. LC.', acajou, exécuté entre 1953 et 1962 ; © Christies.com

1.4. LES SOLIDARITÉS INTERCOMMUNALES

Tréguier, capitale historique du Trégor, a lié des partenariats avec les collectivités locales qui l'entourent.

Les politiques urbaines, précisées pour ce qui concerne des domaines aussi différents que le logement, l'économie locale, le tourisme, l'environnement, les équipements, la gestion des déchets... sont à prendre en compte à l'échelle de ces solidarités géographiques et non plus à la seule échelle communale.

La planification territoriale de Tréguier ne peut être détachée du contexte géographique dans lequel s'inscrit la commune. Outre ses propres documents d'urbanisme, la commune doit répondre aux orientations et exigences des documents intercommunaux élaborés ou en cours :

1.4.1. Les documents supra-communaux

• Le schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Le SCOT est un outil de mise en œuvre d'une planification à l'échelle intercommunale. Il détermine les besoins futurs des populations, fixe des objectifs en matière d'aménagement et présente les principes d'organisation du territoire pour les 15 à 20 années à venir.

Suite à la fusion de Lannion-Trégor Communauté (LTC) avec les communautés de communes du Haut Trégor et de la Presqu'île de Lézardrieux au 1^{er} janvier 2017, le conseil communautaire de Lannion-Trégor Communauté a prescrit, par délibération en date du 4 avril 2017, l'élaboration d'un schéma de cohérence territoriale sur l'ensemble de son territoire.

Cette élaboration s'impose, notamment parce que :

- Le SCOT actuellement en vigueur (depuis le 6 mars 2013) ne couvre pas 16 des 60 communes de l'agglomération, de telle manière que le développement de ces communes est concerné par la règle de l'urbanisation limitée prévu à l'article L.142-4 du code de l'urbanisme.
- Le cadre normatif a évolué depuis l'adoption du SCOT en vigueur :
 - → Adoption de plusieurs textes (lois, décrets et ordonnances) qui impactent l'écriture des Scot,

→ Adoption de plusieurs documents qui s'imposent au SCOT (SDAGE Loire Bretagne, PGRI Loire Bretagne, SRCE Bretagne,...)

• Le schéma de mise en valeur de la mer (SMVM) du Trégor-Goëlo

C'est un instrument d'analyse et de gestion spécifique du littoral à l'échelle supracommunale qui a pour objectif de déterminer la vocation générale des zones sur l'espace maritime et l'espace terrestre avoisinant, ainsi que les principes de compatibilité applicables aux usages maritimes.

Le SMVM Trégor-Goëlo (27 communes) a été approuvé par décret ministériel du 3 décembre 2007.



1.4.2. L'intercommunalité

• La communauté de communes du Haut-Trégor

Jusque fin 2016, Tréguier faisait partie de la communauté de communes du Haut-Trégor regroupant depuis le 1^{er} janvier 2013 la communauté de communes des Trois Rivières et celle du Pays Rochois.

Cette communauté agrandie comprenait 15 communes pour une population de presque 16000 habitants.

L'essentiel de l'effort de l'intercommunalité a visé, pour l'essentiel, des équipements et des services publics qui, compte tenu de la nécessité de la modernisation des infrastructures mais aussi de réaliser des économies d'échelle, ont fait l'objet d'une gestion intercommunale.

Ses domaines de compétence étaient les suivants :

- les actions de développement économique;
- le tourisme;
- la protection et la mise en valeur de l'environnement;
- la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés (dont la prestation est confiée au SMICTOM du Haut Trégor);
- la politique du logement et du cadre de vie (service public d'assainissement non collectif, services aux usagers....);
- les équipements sportifs et de loisirs à caractère communautaire (piscine, deux courts extérieurs de tennis, la gestion d'un cyberespace);
- la politique de la petite enfance, la gestion des animations éducatives et de loisirs, l'organisation des centres de loisirs;
- l'espace solidarité emploi;
- l'aménagement de l'espace;
- la communication.

• Lannion-Trégor Communauté

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la communauté de communes du Haut Trégor a fusionné (tout comme celle de la presqu'île de Lézardrieux) avec Lannion-Trégor Agglomération. Devenue Lannion-Trégor Communauté, elle regroupe désormais 57 communes pour 118 000 habitants.

Lannion-Trégor Communauté gère de nombreuses compétences tout en rappelant que son "cœur de métier" reste le développement économique. Elle s'est dotée d'un projet de territoire, adopté en 2017 par le conseil communautaire. Ce projet de territoire constitue la feuille de route de l'action communautaire pour les années à venir, à l'échelle des 57 communes. Il présente les priorités que les élus de l'ensemble des communes ont choisies pour le territoire et ses habitants.

Ce projet de territoire repose sur de nouveaux enjeux et défis à relever :

- démographiques : croissance et vieillissement de la population;
- économiques : consolider la position du Trégor, son attractivité et encourager l'implantation de nouvelles filières tout en préconisant un développement harmonieux;
- environnementaux : modes d'habitat, consommation, déplacements, étalement urbain, préservation d'espaces naturels et agricoles, réduction de l'empreinte énergétique;

Le projet de territoire s'articule autour de quatre défis : transformer nos ressources en richesses, connecter le territoire (accessibilité, mobilité, numérique), vivre solidaires et préserver l'environnement

Et 14 chantiers :

- accompagner et développer la dynamique entrepreneuriale ;
- soutenir et accompagner l'innovation ;
- exploiter le potentiel touristique ;
- améliorer l'accessibilité du territoire ;
- imaginer de nouveaux modes de mobilité;
- mettre en cohérence l'urbanisme avec les enjeux de mobilité ;
- développer l'accès au numérique ;
- construire un habitat innovant, performant et solidaire ;
- renforcer la proximité des services à la personne ;
- favoriser l'égalité d'accès aux pratiques culturelles et sportives ;
- engager le territoire dans la transition énergétique ;
- poursuivre la réduction et la valorisation des déchets ;

- préserver les ressources et les milieux naturels ;
- développer l'activité agricole.

1.4.3. Les autres solidarités

Tréguier participe à d'autres opérations ou réseaux intercommunaux, parmi lesquels peuvent être cités :

Le syndicat de bassin-versant du Jaudy-Guindy-Bizien

Le syndicat mixte des bassins versants a été créé par arrêté préfectoral du 10 avril 2008. Ses compétences portent sur la mise en œuvre d'actions de reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

Le syndicat mixte regroupe l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale et de production d'eau potable situés sur le territoire des bassins versants du Jaudy-Guindy-Bizien et des ruisseaux côtiers compris entre Perros-Guirec et Pleubian, dont le syndicat d'eau de Kervénec.

• Le syndicat d'eau de Kernévec

Le syndicat intercommunal d'eau et d'assainissement de Kernévec regroupe les deux communes de Minihy-Tréguier et de Tréguier et alimente en eau potable environ 2 000 abonnés, à partir de l'eau fournie par le syndicat d'eau du Trégor. Le syndicat d'eau de Kernévec dispose d'une ressource en eau brute, constituée de la nappe souterraine de Kernévec située sur la commune de Minihy-Tréguier, qu'il met à disposition du syndicat d'eau du Trégor pour la production d'eau potable. Le syndicat d'eau de Kernévec assure également la collecte des eaux usées des zones agglomérées de ses deux communes adhérentes, qu'il traite au niveau de la station d'épuration du Bilo, située au bord de l'estuaire du Guindy.

Les Petites cités de caractère

L'association des Petites cités de caractère de Bretagne, créée en 1975, regroupe 26 petites agglomérations de l'espace rural, présentant pratiquement toutes les

caractéristiques d'une ancienne ville et dotées, de ce fait, d'un patrimoine urbain de premier ordre, en phase avec leur histoire et leurs activités prestigieuses d'hier.

Au sein de Lannion-Trégor Communauté, deux villes, Tréguier et La Roche-Derrien, sont labellisées Petites cités de caractère.

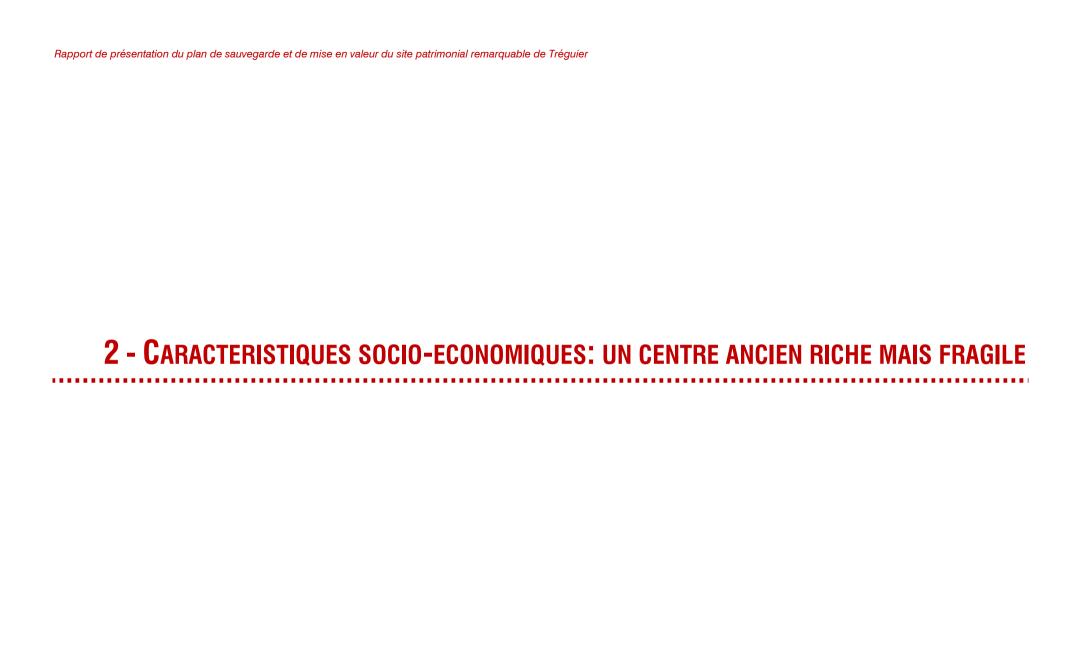


• Le label national "Ville et Pays d'art et d'histoire"

Lannion-Trégor communauté s'est engagée dans une démarche de candidature au label Pays d'art et d'histoire pour les 57 communes de son territoire. L' objectif du label est de sensibiliser les habitants et le jeune public au patrimoine et à l'architecture, et de mettre en place un Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (centre de ressources et lieu d'exposition). Le dossier de candidature sera présenté au Ministère de la Culture fin 2021.



Le réseau des Cités d'art de Bretagne; dont les Petites cités de caractère (orange), les Villes d'art et d'histoire (violet) et autres cités associées (rose) Source Brochure « Cités d'Art » © Le jardin graphique



Capitale du Trégor, la ville de Tréguier n'a néanmoins jamais connu un développement économique comparable à celui de cités voisines comme Paimpol à l'est, Lannion à l'ouest ou plus à l'ouest encore Morlaix. Le territoire communal, avec 1,52 km², est de faible superficie et d'une densité de population élevée : plus de 1600 habitants/km² en 2014.

Le site patrimonial remarquable couvre un quart du territoire communal, ce qui représente une part importante de la population communale puisqu'environ 70% des trécorrois vivent en site patrimonial remarquable.

La vie économique de Tréguier n'existe que dans sa connivence avec la commune de Minihy-Tréguier qui la cerne entièrement du Jaudy au Guindy et qui lui tient lieu, de fait, de zone d'extension. Jusqu'à la Révolution, les deux paroisses n'en formaient d'ailleurs qu'une seule. Les lotissements, les zones d'activités, les équipements de commerces, grandes surfaces et autres dont le fonctionnement est basé sur l'accès et l'usage facile de la voiture comme moyen de transport des achats se sont développés dans cette périphérie. Certaines activités artisanales, dévoreuses d'espaces, ont quitté Tréguier pour venir prendre leurs aises à Minihy : menuiseries et charpenteries, entreprises de construction, fabriques de produits alimentaires, magasins d'exposition, literies, meubles, jardineries.

Bien entendu la population de ces lotissements a un fort sentiment d'appartenance à Tréguier, ville centre, ville repère ; elle «va en ville» pour de nombreux achats quotidiens, les marchés, l'alimentation non industrielle, la pharmacie, les soins, bon nombre d'achats anomaux ou exceptionnels: librairie et papeterie, photos, horlogerie, bijouterie, habillement liés à certaines marques, cadeaux... Les habitants fréquentent aussi Tréguier pour le loisir, le tiers temps, les fêtes locales nombreuses, la détente, les restaurants, les cafés, les bars et salons de thé. Il en est de même pour les activités culturelles avec le théâtre, les activités et clubs de jeunes et diverses activités cultuelles.

Au fil des années, depuis presque trente ans, période à laquelle une enquête exhaustive sur les commerces et activités a été menée dans le centre ancien de Tréguier, divers constats peuvent être faits sur l'évolution des fonctions et de l'image du centre. Plusieurs commerces de détail quotidiens ou anomaux ont été fermés. Un nombre important parmi eux s'est rouvert, sur d'autres thèmes :

plusieurs galeries de peinture, d'objets d'arts, magasins d'antiquités ou brocantes se sont installés en lieu et place de boucheries, épiceries ou marchands de chaussures. Librairies réputées et bouquinistes bien achalandés, photographes connus pour leurs archives existent également.

Cette situation, un peu confidentielle encore, met en évidence le fait que Tréguier, ville de communautés religieuses, pôle de réflexion dans les droits fils de saint Yves et de Renan, est le haut lieu culturel de la Bretagne nord. Plus précisément, dans l'armature urbaine de la région, Tréguier est la ville culturelle entre Lannion, Guingamp et Paimpol.

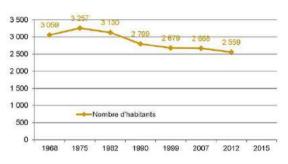
Cet atout ne peut se développer que lentement mais doit se renforcer, le site patrimonial remarquable et son PSMV ayant pour objectif de servir de socle à ce développement. En tant qu'outil de gestion et de mise en valeur du patrimoine, et ce à long terme, ces documents et les services qui les encadrent, l'architecte des bâtiment de France, l'UDAP (l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine), les services de Lannion-Trégor Communauté (économie, urbanisme, ...), les membres de la commission locale du site patrimonial remarquable, le CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement), la Fondation du Patrimoine et le service urbanisme de la ville de Tréguier, accompagnent les propriétaires et les commerçants dans leurs démarches de projet par un ensemble de prescriptions, de recommandations, de conseil et de recherche de subventions les plus appropriées.





2.1. UNE POPULATION VIEILLISSANTE ET ATTIRÉE PAR LES COMMUNES VOISINES

2.1.1. Une diminution de la population



	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2009	2009 à 2014
Variation annuelle moyenne de la population en %	0,9	-0,6	-1,4	-0,5	0,2	-2,0
due au soide naturel en 96	0,1	-0,3	-0,6	-0,7	-3,1	-3,4
due au solde apparent des entrées sorties en %	0,8	-0.2	-0,8	0,3	3,3	1,2
Taux de natalité (%)	16,0	10,0	8,9	7,9	7,0	5,3
Taux de mortalité (%)	14,9	13,3	14,8	15,4	38,0	37,1

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2016.

Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombrements, RP2009 et RP2014 exploitations principales - État civil.

Depuis 1975, Tréguier a vu sa population diminuer régulièrement pour se maintenir autour de 2500 habitants en 2014. Ainsi, en 40 ans la ville a perdu près d'un quart de sa population (-784 habitants sur la période 1975-2014).

Cette situation est due à un solde naturel (naissances moins décès) négatif important (-3,4% pour Tréguier entre 2007 et 2012 contre 0,09% pour les Côtes-d'Armor) et qui n'a jamais été si fort sur la commune. Cela s'explique par le vieillissement de la population que le solde migratoire (nombre d'arrivants moins le nombre de partants) pourtant fort depuis 1999 (+1,2 entre 2009 et 2014 contre +0,43 dans le département) n'a pas permis de contrebalancer.

Un contexte communal vieillissant



Avec près de 40% de la population qui a plus de 65 ans et 27% plus de 75 ans, la population de Tréguier est plus âgée que celle du département (respectivement 23,1% et 12,4%).

La baisse de la natalité et le vieillissement de la population observés depuis 1975 ne sont pas particuliers à Tréguier. Cependant, ce vieillissement de la population tend à s'accentuer.

A noter par ailleurs que la population faisant l'objet des statistiques de l'INSEE exclue les mineurs étudiants en internat sur la commune, mais également les résidents du centre hospitalier, de la maison de retraite et des foyers et résidences sociales. Cette population comptée à part représente en 2010, 252 personnes, en grande majorité des personnes âgées.

Il existe en effet plusieurs structures d'accueil de personnes âgées sur la commune: un EHPAD d'une capacité de 260 lits et un foyer logement de 50 lits.

2.1.2. Une stabilisation de la taille des ménages

On constate que la taille des ménages est stable depuis 2007 avec 1,8 personnes par logement. La part des ménages comprenant une seule personne (étudiant, divorce et veuvage) s'élève à 52,7% ce qui est également plus important que dans le reste des Côtes-d'Armor (35%).

Environ 17 % de la population vit hors ménage (communautés religieuses, maison de retraite, internant, hôpital....)

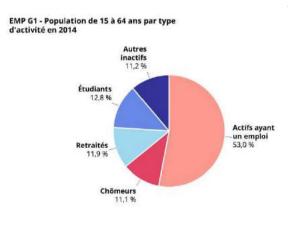
2.2. UNE POPULATION ACTIVE QUI SE MAINTIENT, TOURNÉE VERS LE TERTIAIRE

2.2.1. Un emploi local non négligeable mais fragile

En 2014, la population active de la commune représente plus de 64% de la population de 15 à 64 ans et a augmenté de 116 personnes depuis 2009.

Le taux d'activité des personnes de 15 ans ou + est passé de 33,1% en 2007 à 35,8 % en 2012. Cette augmentation est due principalement à la diminution du nombre de retraités et d'étudiants.

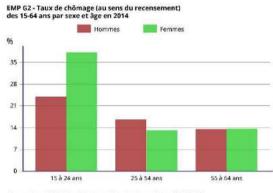
Cependant, le taux de chômage est plus important que la moyenne départementale, surtout chez les femmes de moins de 25 ans :



Source : Insee, RP2014 exploitation principale, géographie au 01/01/2016.

11,1% de chômeurs recensés en 2014 contre 9,2% pour les Côtes-d'Armor. Ce taux est en augmentation depuis 2009 (+4,4%). Les inactifs sont représentés

notamment par les élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés (12,8% des 15-64 ans) et les retraités ou préretraités (11,9%).



Source: Insee, RP2014 exploitation principale, géographie au 01/01/2016.

Avec 1805 emplois sur la commune en 2014, la ville de Tréguier offre un réservoir d'emplois non négligeable au regard de sa taille. Cette situation est néanmoins fragile car on constate une baisse du nombre de ces emplois d'environ 7,5% depuis 2009 (-150 emplois). Depuis 2009, près de 47% des actifs trécorrois ayant un emploi travaillent à Tréquier, contre 59% en 1999.

ACT T4 - Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone

	2014	%	2009	%
Ensemble	662	100	722	100
Travaillent :				
dans la commune de résidence	309	46,7	336	46,6
dans une commune autre que la commune de résidence	353	53,3	386	53,4

Sources : Insee, RP2009 (géographie au 01/01/2011) et RP2014 (géographie au 01/01/2016) exploitations principales.

Avec une offre d'emploi sensible sur la commune, Tréguier est en mesure d'attirer les jeunes actifs. Cependant, les logements de la vieille ville répondent difficilement aux attentes de cette population (espace, luminosité, stationnement, mauvais état, etc..) tandis que la petite taille du territoire communal offre peu de possibilités en construction neuve.

La baisse de la population, et le vieillissement de la population sont directement à mettre en lien avec la configuration urbaine de Tréguier.

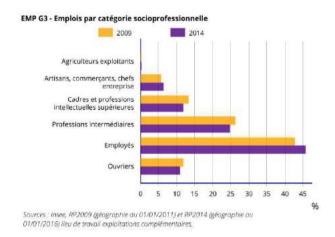
C'est pourquoi les jeunes actifs ont privilégié l'installation dans les communes voisines qui leur permet de bénéficier de la proximité des services urbains et emplois offert par Tréguier tout en vivant dans des logements plus conformes à leurs attentes. La commune limitrophe de Minihy-Tréguier présente par exemple une évolution démographique positive depuis 1975, avec des soldes migratoires et naturels positifs et une pyramide des âges inversée par rapport à celle de Tréguier.

2.2.2. La population active

A la différence de l'essentiel des autres communes du canton ou encore du département, Tréguier a une population active agricole nulle en 2009. Les emplois liés à l'agriculture représentent 0,5% des emplois. Cette faible représentation du secteur agricole tient notamment à l'exiguïté du territoire communal expliquant ainsi la place limitée de l'agriculture dans l'économie de Tréguier. Le territoire communal n'est d'ailleurs plus le siège d'aucune exploitation agricole.

De même, le monde de l'aquaculture a connu une régression importante. Alors que le quartier des affaires maritimes de Paimpol comptait en 1988 264 pêcheurs, il n'en comptait déjà plus que 197 en 1990. Les abords immédiats de Tréguier sont par ailleurs interdits de pêche et de ramassage de coquillages.

On peut toutefois noter la présence d'activités intervenant dans des domaines associés au monde marin, comme la construction de navires, notamment de plaisance, la réparation navale et les activités liées à l'apprentissage et à la pratique de la voile.



EMP T8 - Emplois selon le secteur d'activité

		2009				
	Nombre	%	dont femmes en %	dont salariés en %	Nombre	96
Ensemble	1 759	100,0	67,5	90,6	1 733	100,0
Agriculture	9	0.5	100,0	55,6	8	0,5
Industrie	84	4,8	45,2	65,8	54	3,
Construction	47	2.7	0.0	81,1	79	4,6
Commerce, transports, services divers	524	29,8	65,7	79,5	491	28,4
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	1 095	62.2	72.7	985	7 101	63,3

Sources: Insee, RP2009 (géographie au 01/01/2011) et RP2014 (géographie au 01/01/2016) exploitations complémentaires lieu de travail.

La commune compte peu d'industries (4,8% des emplois). 524 emplois, soit 29,8% des emplois, sont liés aux commerces, transports et services.

L'administration publique, les domaines de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale sont les principaux employeurs sur la commune. Ils génèrent 1095 emplois, soit 62,2 % des emplois existants sur la commune.

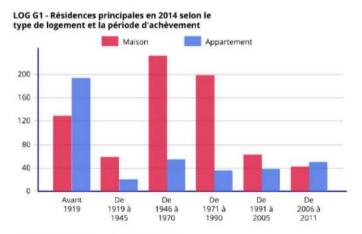
Ainsi, l'essentiel des emplois sur la commune correspond au domaine tertiaire.

Enfin, Tréguier a toujours été une cité d'artisans et d'artisans d'art avec la présence d'ébénistes, sculpteurs, verriers, bronziers d'art, potiers, artistes peintres, tapissiers, encadreurs... Cependant, le manque de locaux disponibles et la difficulté de la transmission du métier sont autant de handicaps pour la conservation et la pérennisation de ces activités.

2.3. DES LOGEMENTS ANCIENS MAIS EN VOIE DE MODERNISATION

Les logements de Tréguier sont essentiellement concentrés dans le centre-ville étant donné l'exiguïté du territoire communal.

Le parc de logements de Tréguier fait figure d'exception par rapport au parc de logements des communes voisines, et notamment celles comprises dans l'emprise du schéma de mise en valeur de la mer (SMVM), car il ne compte que 8% de résidences secondaires, contre environ 25% dans les autres communes.



Résidences principales construites avant 2012. Source: Insee, RP2014 exploitation principale, géographie au 01/01/2016.

2.3.1. Caractéristiques des logements trécorrois

• Age du parc de logements

L'évolution des caractéristiques des logements est liée à l'évolution de la construction à Tréguier. En effet, 27,5% des logements ont été construits avant 1919, 34,3% avant 1945, et 58,9% avant 1970. Comparativement, au niveau départemental, ces chiffres s'établissement à 19,2%, 29,3% et 47,1%.

Le parc de logement dans le centre-ville est donc relativement ancien ce qui est logique pour une ville au patrimoine historique riche mais n'est pas sans poser des problèmes d'adaptation aux conditions de vie actuelles.

Taille des logements

La taille moyenne des logements est inférieure à la moyenne costarmoricaine, reflétant à nouveau le caractère urbain et ancien de Tréguier, mais aussi l'importance du nombre d'habitations divisées en appartements, en lien avec la demande lycéenne et estudiantine.

Ainsi en 2014, 25% des logements sont composés de 1 ou 2 pièces contre 14% dans le département. Le nombre moyen de pièces par résidence principale est de 3,9 (4,5 en moyenne dans le département): 4,8 pièces pour les maisons et 2,5 pour les appartements, appartements qui constituent 36,6% du parc de logements en 2014 (31,7% en 2009).

	2014	2009
Ensemble des résidences principales	3,9	3,9
maison	4,8	4,7
appartement	2,5	2,5

Nombre moyen de pièce des résidences principales – Sources Insee, RP2009 et RP2014 Le nombre de personnes par logement est en régression constante depuis 1975 et s'élève tout juste à 1,8 en 2014. Cette baisse de la taille des ménages est un phénomène national (2,3) qui s'observe de manière plus marquée à Tréguier.

	1968	1975	1982	1990	1999	2009	2014
Ensemble	1044	1096	1161	1280	1324	1485	1552
Résidences principales	936	971	1011	1025	1105	1204	1186
%	89,7%	88,6%	87,1%	80,1%	83,5%	81,1%	76,4%
Résidences secondaires et	61	44	48	58	116	118	182
logements occasionnels							
%	5,8%	4%	4,1%	4,5%	8,8%	7,9%	11,7%
Logements vacants	47	81	102	197	103	164	184
%	4,5%	7,4%	8,8%	15,4%	7,8%	11%	11,9%

Catégories de logements - Sources Insee

La part du parc des résidences principales a diminué depuis 1968 pour représenter 76,4% des logements en 2014. Ce phénomène est à rapprocher de la baisse du taux d'occupation des logements et de l'augmentation de la vacance qui ne concernait que 4,5% en 1968 pour toucher en 2014 presque 12% des logements.

• Un parc de logements diversifié

LOG T7 - Résidences principales selon le statut d'occupation

		2014					
	Nombre	94	Nombre de personnes	Ancienneté moyenne d'emménagement en année(s)	Nombre	96	
Ensemble	1 186	100,0	2071	14,3	1 204	100,0	
Propriétaire	577	48,5	1 123	21,9	600	49,8	
Locataire	581	49.0	904	7,1	576	47,8	
dant d'un lagement HLM laué vide	204	17,2	336	11,4	204	17,0	
Lagé gratuitement	28	24	45	8,2	28	2,3	

Sources: Insee, RP2009 (géographie au 01/01/2011) et RP2014 (géographie au 01/01/2016) exploitations principales.

En 2014, le parc de résidences principales est équilibré entre propriétaires et locataires (48,6 et 19%). Cette situation devrait permettre d'assurer un bon renouvellement de la population et d'attirer une population diversifiée entre jeunes familles et personnes âgées. Or cela ne se vérifie pas dans les faits car le parc ne répond pas aux demandes : logements trop petits pour les familles et inadaptés aux personnes à mobilité réduite pourtant attirés par les services qu'offre la ville.

• Le parc de logement social

Les logements sociaux représentent 17,2% des résidences principales, contre 15,7% en 1999. Le parc se compose de 51 appartements au foyer logement, 27 logements locatifs conventionnés dans le parc privé et le reste correspond au parc social public (CAH, BSB, ville et CCAS). C'est un parc important mais ancien (mauvais état et/ou concerné par des problématiques thermiques) dont la restructuration par des opérations de réhabilitation ou de démolition/reconstruction sont à l'étude.

Confort des logements

Le parc de logements, longtemps caractérisé par sa vétusté, présente aujourd'hui un bon niveau de confort avec en 2014 plus de 55% des logements dotés d'un chauffage central et 98,2% des logements dotés d'une salle de bain avec douche ou baignoire. Au niveau communal, cette amélioration s'explique notamment par la construction de logements neufs et à la modernisation des logements existants, dans l'emprise du site patrimonial remarquable (cf. chapitre suivant).

2.3.2. Évolution de la vacance

La vacance, localisée dans le centre de Tréguier, pose la question de l'entretien des immeubles. Après une baisse importante du nombre de logement vacants entre 1990 et 1999 (-94 logements), la part des logements vacants s'est à nouveau accrue pour représenter 11,9% du parc de logements en 2014, soit 184 logements. Par comparaison, le taux moyen de vacance dans le département est bien inférieur à celui de Tréguier, même s'il a également augmenté pour se porter à 8,5% du parc en 2014.

Sur les 184 logements vacants que compte la ville, une trentaine concerne le parc social.

La majeure partie des logements (100) se localise, en 2016, dans le site patrimonial remarquable.

- rue Colvestre : 26 logements

place du Martray : 20 logements

- rue Ernest Renan: 18 logements

- rue des Perderies : 13 logements

- rue de la Chalotais : 12 logements

- rue Saint-André: 11 logements

A noter, que 2 bâtiments de type maison de ville sont en « ruine ». Au niveau typologique, cette vacance concerne 77 immeubles :

maisons à pan de bois : 12 / 15,6 %

« maisons de maître » : 3 / 3,9 %

- maisons individuelles récentes : 4 / 5,1 %

- maisons de ville : 29 / 37,7 %

- « immeubles » ou ensembles immobiliers anciens : 29 / 37,7 %

La quasi-totalité des logements est aménagée dans des « maisons de ville » anciennes non conçues à l'origine pour de l'habitat collectif.

Les données de l'Observatoire de l'habitat des Côtes-d'Armor de 2016 permettent de compléter ce portrait :

- 72% des logements vacants sont des appartements,
- 54% des logements vacants ont plus de 100 ans, seulement 6% ont été construit après l'an 2000,
- 62% de la vacance à Tréguier concernent des petits logements (une pièce et deux pièces),
- 44% des propriétaires des logements vacants vivent dans une autre commune du département.

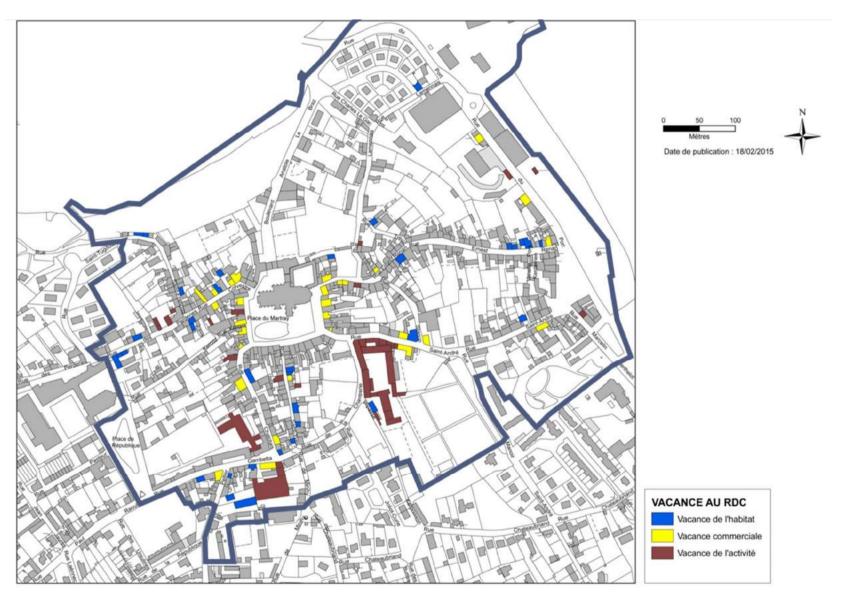
Ces chiffres traduisent une certaine dégradation de la qualité des logements mais aussi une certaine inadéquation de l'offre au regard des exigences de la vie actuelle.

En outre, il faut rappeler que d'importants ensembles immobiliers, non pris en compte dans ces chiffres, sont vacants ou en mutation dans, ou à proximité immédiate du site patrimonial remarquable :

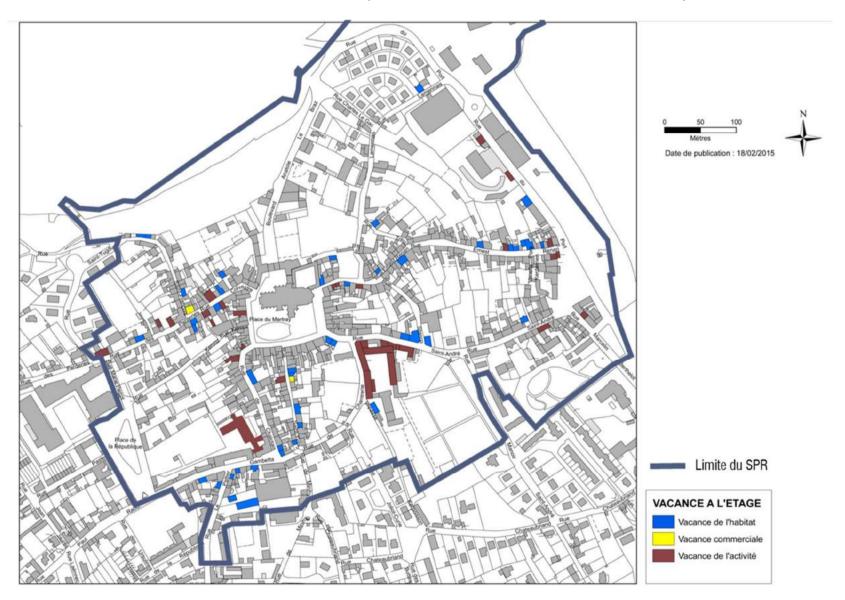
- l'institution des sœurs du Christ, rue de la Chantrerie / rue Saint-André,
- la gendarmerie, en limite du site patrimonial remarquable, rue de Minihy,
- l'ancien couvent des Augustines protégé au titre des monuments historiques, rue Gambetta / rue de la Chalotais,
- l'ancienne résidence hôtelière, rue Gambetta.

L'ensemble de ces sites représente un potentiel immobilier et foncier important dont la destination n'est pas définie à ce jour ou est en cours de définition, mais qui doit être prise en compte à l'échelle du site patrimonial remarquable.

CARTE ANALYTIQUE DE LA VACANCE AU REZ-DE-CHAUSSÉE DU BÂTI (EMPRISE DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE)



CARTE ANALYTIQUE DE LA VACANCE À L'ÉTAGE DU BÂTI (EMPRISE DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE)



CARTE ANALYTIQUE DE LA VACANCE DU BÂTI (EMPRISE DE L'OPAH RU)

Dans le cadre de l'étude relative à l'opération pour l'amélioration de l'habitat — Renouvellement urbain (OPAH-RU), une nouvelle analyse de la vacance a été réalisée au 1^{er} janvier 2018. Celle-ci montre que 80% du parc de logements vacants de Tréguier se situent à l'intérieur du périmètre d'étude de l'OPAH RU, qui excède à l'ouest le périmètre du SPR.

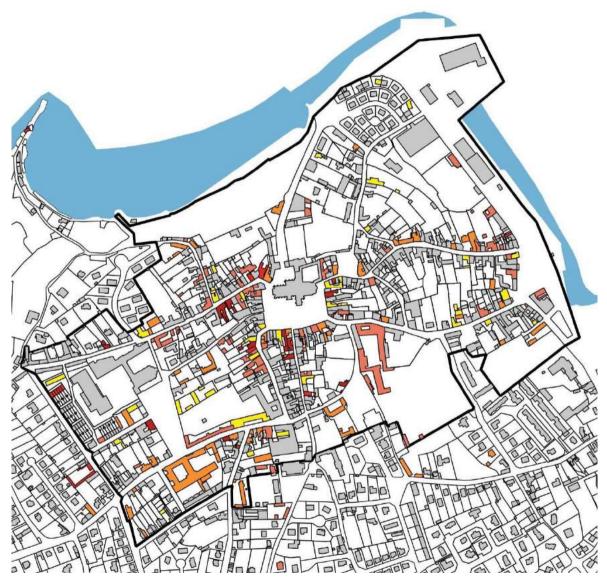
241 logements vacants ont été comptabilisés au 1^{er} janvier 2018 dans ce périmètre, soit 29 % du parc de logements.

114 logements sont vacants depuis plus de 3 ans (47% des logements vacants), dont 31 depuis plus de 10 ans.

78% de la vacance concerne des appartements.



Source: cabinet Urbanis, OPAH RU



2.3.3. Etat du bâti

Dans le cadre de l'étude relative à l'opération pour l'amélioration de l'habitat – Renouvellement urbain (OPAH-RU), une analyse de l'état du bâti a été réalisée au 1er janvier 2018. 97 immeubles présentent des signes de dégradation :

- 48 en voie de dégradation
- 40 immeubles dégradés
- 9 immeubles très dégradés

Cette dégradation est majoritairement localisée sur la place du Martray, la rue Ernest Renan et la rue Colvestre.

10 immeubles dégradés sont en copropriété, soit 11 % des immeubles relevés sur le terrain.

CARTE DE L'ÉTAT DU BÂTI (EMPRISE DE L'OPAH RU)

Source: cabinet Urbanis, OPAH RU

Légende

Périmètre de l'étude

Etat de dégradation

Bon

Moyen

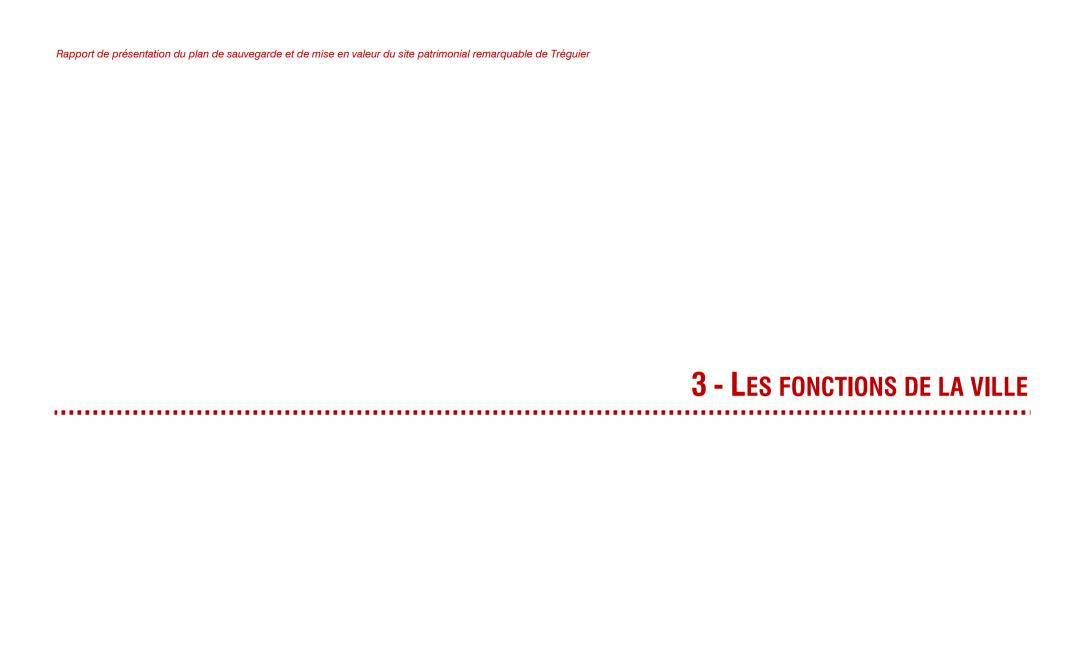
En voie de dégradation

Dégradé

Très dégradé

0 50 100 m





3.1. DES FONCTIONS URBAINES DIVERSIFIÉES ET SATISFAISANTES

3.1.1. Un appareil commercial diversifié

Tréguier jouit d'un appareil commercial relativement satisfaisant, pourvu en petits commerces et services marchands. Une étude comparée des activités entre 1968 et 1995 a permis de faire ressortir l'évolution de l'activité dans le centre-ville.

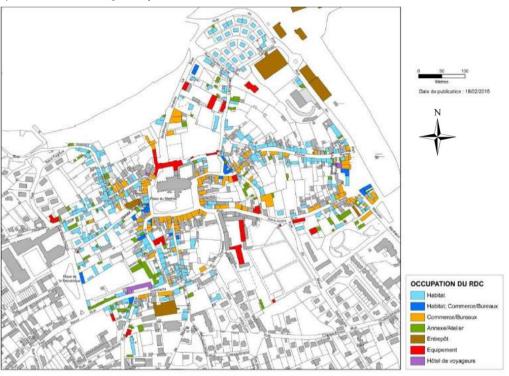
D'une manière générale, les emplacements des commerces ont peu évolué. Les pôles comme la place du Martray se sont confirmés. Les commerces sont restés concentrés sur un nombre limité de rues : la place du Martray (qui regroupe la presque totalité des commerces alimentaires), la rue de la Chalotais, la rue Colvestre, la place Notre-Dame-de-Coatcolvezou, la place Charles de Gaulle, la rue Saint-André et le quartier du port historique. On peut néanmoins noter le développement commercial de la rue Renan, en faveur de l'artisanat.

Les changements concernent essentiellement le type d'activité exercé. Ainsi, sur la place du Martray, un certain nombre de commerces ont été remplacés par des agences bancaires et d'assurances.

Les nouvelles habitudes des habitants (s'approvisionner moins cher, pour plus longtemps, avec les meilleures conditions d'accessibilité et de stationnement), ainsi que le vieillissement de la population, ont toutefois induit une évolution du commerce de centre-ville. La ville a connu ces dernières années une régression du petit commerce alimentaire, lié notamment au développement d'implantations commerciales à la périphérie de la ville (zone de Kerfolic sur Minihy-Tréguier). Mais ce mouvement a été compensé par une augmentation du petit commerce non alimentaire qui se spécialise et offre une gamme variée de produits. Cela n'empêche cependant pas la population de se rendre régulièrement à Lannion, Paimpol ou Guingamp pour bénéficier d'une offre plus dense.

Une convention FISAC (fond d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) a été signée en 2005 pour une durée de trois ans entre la ville, la chambre de commerce, et l'union des commercants et artisans : les subventions

ont porté sur des actions d'aide aux activités commerciales (signalétique, parking, jalonnement, enseignes...).



3.1.2. Un appareil éducatif riche

Tréguier est doté d'établissements scolaires publics et privés qui chaque jour reçoivent plus de 2000 élèves. L'enseignement est dispensé de la maternelle au BTS, et remporte une satisfaction certaine de la part de la population. Ces établissements sont répartis sur la commune à l'exception du collège qui est situé à Minihy.

Ces établissements sont les suivants :

- l'école maternelle du centre ;

- l'école maternelle et la garderie municipale de Goas Mickaël ;
- l'école élémentaire publique du boulevard Anatole le Braz ;
- l'école privée Notre-Dame (maternelle et élémentaire) ;
- le collège public Ernest Renan;
- le collège privé saint-Yves ;
- le lycée Savina ;
- la crèche et la garderie associatives des P'tits Pieds.

De plus, en bordure de la commune, à Minihy, est installé l'institut médico éducatif de Ker an Héol.

3.1.3. Des équipements sportifs bien représentés

Une piscine, des terrains de tennis extérieurs, deux stades de football, une piste d'athlétisme et deux salles omnisports sont présents sur le territoire communal, géré par la commune ou par Lannion-Trégor Communauté.

3.1.4. Un appareil médico-social développé

Tréguier offre un bon niveau d'aide sociale, notamment à ses aînés. Le centre hospitalier, spécialisé dans le traitement et le soin des pathologies du grand âge et de la dépendance, de 560 lits et 25 places en accueil et hôpital de jour, emploie 650 salariés. Sa capacité d'hébergement est répartie en 4 résidences d'hébergement : Pierre-Yvon Trémel, Anatole le Braz, Saint Michel et Paul Le Flem.

Le foyer logement propose 51 appartements non meublés. Un institut médicoéducatif est implanté rue de Kerfolic. Le comité cantonal d'entraide propose par ailleurs des services de maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées (aide-ménagère, soins à domicile, etc.).

3.1.5. Une représentation administrative satisfaisante

La commune de Tréguier est identifiée comme un lieu de vie, un pôle de référence où chacun peut trouver des services publics conformes à l'attente des habitants. La mairie avec ses différents services reste le lieu privilégié pour obtenir les différentes informations nécessaires à la vie quotidienne. La commune est également dotée des services suivants : poste, perception, gendarmerie, ...

3.1.6. Une vie culturelle riche et diversifiée

Une forte identité culturelle a toujours marqué la commune à travers les siècles. La commune a développé depuis quelques années un « tourisme culturel » lié d'une part à la forte identité régionale de la ville et d'autre part à l'attachement de personnalités à Tréguier. La vie culturelle occupe une part importante de la vie communale et trouve de multiples traductions : théâtre, expositions permanentes ou événementielles à la chapelle des Paulines ou à l'ancien palais épiscopal, bibliothèque.

Le passé historique et culturel rejoint le présent tant en ce qui concerne la création artistique, qu'en ce qui concerne le développement de lieux consacrés à son expression. La prise en compte des éléments du patrimoine architectural de la ville jadis dédiés au culte, et parfois négligés depuis de nombreuses années, aura permis de transformer ces lieux et de passer de pratiques cultuelles d'autrefois à des usages profanes culturels d'aujourd'hui.

La chapelle de l'ancien séminaire située place de la République jouxtant le lycée lui-même hébergé dans cet ancien établissement religieux, a été transformée en théâtre et est devenue un haut lieu de la culture non seulement pour Tréguier mais aussi pour l'ensemble du territoire intercommunal. La programmation des spectacles, le fonctionnement, la mise à disposition des locaux pour l'animation culturelle de la commune, et la mise à disposition du théâtre pour les sections d'art du lycée au travers d'une convention d'occupation durant la période scolaire, sont autant d'implications dans l'exploitation du lieu, et sont gérés par le service culturel de la mairie.

Ce théâtre a été aménagé grâce aux financements de la région Bretagne qui a décidé de redonner au lycée une vocation culturelle au travers des sections d'art appliqué mais en laissant la gestion à la commune. Il a été inauguré en 1999 et a été baptisé théâtre de l'Arche.

De l'autre côté de la place de la République, la chapelle des Paulines ayant tour à tour été utilisée comme local de stockage pour les services techniques de la ville ou encore comme caserne de pompiers a retrouvé une vocation plus en phase avec la qualité du lieu.

Cette chapelle a ainsi été réaménagée en lieu d'exposition permanent en le mettant en conformité avec la réglementation mais aussi en l'équipant des éléments indispensables à l'accueil des différentes expositions menées par la commune dans son volet d'animation culturelle.

La bibliothèque municipale a été installée dans l'ancien palais épiscopal et a été dotée de salles annexes étendant son activité au-delà du simple prêt de livres ou de documents. Le rez-de-chaussée accueille donc les salles de prêt et l'antenne cybercommune, et deux salles de l'étage servent aux animateurs de la bibliothèque pour l'accueil de scolaires en lien avec les enseignants mais aussi l'accueil des activités périscolaires mises en place avec le concours de la communauté de communes. Trois autres salles de ce même bâtiment sont dédiées à l'organisation de toutes les activités autour du livre (bureaux, préparation des ouvrages avant prêt, stockage des livres et documents avant mise à disposition du public).

La rénovation de certaines parties de cet ancien palais épiscopal qui héberge désormais la mairie aura permis d'installer des locaux spécifiques au service culturel. S'y trouvent donc à la fois le secrétariat qui assure l'accueil du public et la location comme la vente concernant le théâtre de l'Arche, ainsi que les bureaux nécessaires au fonctionnement de ce service.

D'autres associations participent à l'animation culturelle de la commune :

- Le centre culturel Ernest Renan gère un lieu (rue de la Chalotais) où se déroulent à la fois des activités autour des arts mais aussi des activités sportives. C'est par ailleurs un lieu que l'association met à la disposition d'artistes qu'elle choisit, durant l'été, et qui complète l'animation culturelle de la ville.
- L'université du temps libre fonctionne tout au long de l'année et permet aux adultes de venir au théâtre de l'Arche ou à la salle des fêtes de Tréguier pour entendre des communications et échanger sur de nombreux sujets. La commune a mis en place une formule de location spécifique pour cette association afin que les coûts de location du théâtre ne la pénalisent pas. Les nombreux adhérents de cette association sont originaires des communes environnantes mais aussi de Tréguier et démontrent par leur attachement au lieu que la commune crée de l'attraction en matière d'activités culturelles et d'accueil.

- l'association "Art, Culture et Patrimoine" œuvre sur un territoire plus étendu que celui de Tréguier. Mais à Tréguier, elle organise des visites guidées dans la ville à la fois pour des groupes formés, mais aussi à la demande, ou sur une programmation plus estivale.
- l'association Beg Chopin qui organise tous les 2 ans à Tréguier le festival de musique « Beg Chopin ».
- l'association Faut le fer dont l'objectif est l'organisation d'évènements artistiques, culturels et festifs afin de contribuer à l'animation de la ville mais aussi la création de rencontres entre les associations, les écoles et les habitants de Tréguier.

L'association organise notamment le festival « Faites des étincelles » qui essaime manifestations et expositions artistiques autour de la sculpture en métal dans toute la ville.

D'autres associations, plus spécialisées en chant choral ou en musique évoluent à Tréguier mais débordent sur un territoire plus vaste. Par exemples, l'ensemble vocal la Psalette, le chœur du Trégor, les kannérien Landréguer, l'école de musique...

Rapport de présentation du plan de sauvegarde et de mise en valeur du site patrimonial remarquable de Tréguier

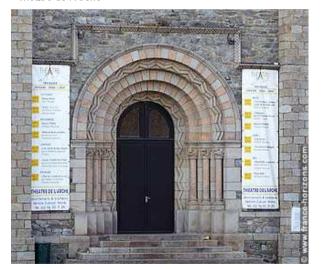
Actuellement, la commune met à disposition de l'école de musique différents locaux : dans l'école du boulevard Anatole Le Braz, et des locaux communaux situés sur la place de la République.

Enfin, la Maison d'Ernest Renan occupe une place importante dans la vie culturelle locale et au-delà. Ce monument national géré par le CMN est la maison natale de l'écrivain située dans le centre ville. Il reçoit un très grand nombre de visiteurs durant l'année. Des animations événementielles contribuent régulièrement à son attractivité.



Concert de Noël à l'ancienne cathédrale Saint-Tugdual, avec l'ensemble vocal « la Psalette » ; © Le Télégramme, 26 décembre 2014.

Théâtre de l'Arche





3.2. DES FONCTIONS TOURISTIQUES ET PORTUAIRES EN ÉVOLUTION

La situation géographique et la richesse historique de Tréguier en font un lieu de prédilection pour le tourisme et les activités portuaires et de plaisance.

3.2.1. Fonction touristique

Tréguier fait partie des communes les plus visitées en Bretagne. Le grand pardon de saint Yves attire notamment un public nombreux. La cité est par ailleurs le point de départ de nombreuses excursions soit à terre, soit par mer.

Tréguier accueille en moyenne 22.000 visiteurs par jour en période estivale. L'office du tourisme communautaire de la Côte de granit rose dispose d'un point d'accueil à Tréguier, rue Berthelot, à proximité du port de plaisance.

La fréquentation de ce point d'accueil, ouvert 334 jours par an et sept jours sur sept en période estivale, a fortement progressé entre 2008 et 2009 (+ 17, 6 % entre 2009 et 2010, + 15% de 2008 à 2009), pour se stabiliser depuis 2011. En 2012, 18 736 visiteurs ont été accueillis au point d'accueil de Tréguier. La grande majorité de ces visiteurs est française (Bretons (54%), Franciliens (17%) puis Ligériens (8%)). Les étrangers représentent 20% des visiteurs. Les nationalités les plus représentées sont les Allemands (26% de la clientèle étrangère), Britanniques (23%), Belges (18%) et Italiens (9%). On observe une progression de la fréquentation des méditerranéens (Italiens, Espagnols).

Les demandes les plus fréquentes concernent le patrimoine naturel et culturel (46%): visites de sites, naturels et patrimoniaux, les itinéraires de randonnées pédestres, les croisières sur les navires à passagers et les animations et fêtes traditionnelles bretonnes.

L'offre de Tréguier en matière de tourisme est bien développée : le patrimoine religieux, historique et architectural est le principal motif de venue. Le label Petites cités de caractère de Bretagne en assure la reconnaissance.

Les paysages, urbains et naturels, mis en valeur par la topographie sont de grande qualité et diversifiés. Le port de plaisance, quelques prestations en nautisme léger comme la location de kayaks (à coté du port de plaisance) et des promenades en mer en inter-saison (remontée du Jaudy) sont proposés.



Le pardon de saint Yves ; © Ouest-France, le 22 mai 2016.

La ville compte par ailleurs une offre culturelle intéressante (nombreux sites d'exposition, théâtre, bibliothèque, centre culturel) et propose plusieurs évènements au cours de l'année : marché le mercredi, Mercredis en Fête (concerts) au pied de la cathédrale durant l'été, fête de la Bière en juillet en présence des principaux brasseurs bretons, pardon de Saint-Yves qui attire plus de 5 000 visiteurs.

L'offre en restauration est répartie sur toute la ville mais un seul un établissement a la capacité d'accueillir les passagers d'un autocar.

La ville bénéficie ainsi d'un bon potentiel touristique, mais insuffisamment exploité du fait du manque de structures d'accueil : Tréguier n'est pas suffisamment pourvue en nombre de lits pour répondre à la demande en période de congés.

Les équipements hôteliers ne sont pas en rapport avec les attentes des touristes qui souhaitent trouver un hébergement qualitatif dans une petite cité de caractère, et l'évasion constatée pour cet hébergement peut se retourner contre les équipements déjà opérationnels sur Tréguier. On recense :

- 4 hôtels : Saint-Yves (16 places), Aigue-Marine (100 places) et l'Estuaire (24 places), Trégor (47 places);
- 74 lits en chambre ou meublés labellisés:
- 168 résidences secondaires en 2012 (capacité d'environ 840 places);
- 48 places de stationnement camping-cars : Bois du Poète (45 places) et parking Super U (3 places).

Au total, la capacité d'hébergement de Tréguier s'élève à 1100 lits, plus 48 places pour les camping-cars.

Cette capacité d'hébergement est stable depuis plusieurs années. Au point d'accueil touristique, la demande principale concerne l'hébergement : les chambres d'hôtes (31%), puis les gîtes (28%), les hôtels (14%), les aires de camping-car (14%) et les campings (9%).

3.2.2. Des activités commerciales portuaires à redéfinir

La situation géographique de la ville - sa position dans une majestueuse ria, à sept kilomètres de la mer - lui a conféré très tôt un rôle de port : les navires peuvent facilement y entrer et y trouver une profondeur suffisante quelle que soit la marée, et un abri sûr contre les tempêtes. Le port peut accueillir des navires allant jusqu'à 4000 tonnes mais reçoit généralement des bateaux de 1000-2000 tonnes en moyenne.

Le port est très actif au 19^e siècle et accueille de nombreux bateaux de commerces venus des mers du nord et du sud. La ville de Tréguier a une propre flotte de 150 navires à voile. Cette activité portuaire a connu un certain dynamisme jusqu'aux années 1960, notamment avec l'installation sur les quais d'un chai pour le stockage des vins en provenance d'Algérie, ainsi que d'un important silo à grain (600 navires par an accueillis dans les années 1960).

En 2019, Tréguier est le deuxième port de commerce des Côtes-d'Armor après celui du Légué en terme de trafic. Le trafic du port était de 65 283 tonnes en 2018.

Depuis 2015, le trafic est en augmentation, après une baisse moyenne observée depuis plusieurs années (94 664 tonnes en 2008).

Pendant une quinzaine d'années, le port a accueilli environ 50 à 60 bateaux par an. En 2009, la taille moyenne des navires avant accosté à Tréquier était de 80 m, et d'une capacité de 1708 t, contre une moyenne depuis 10 ans (2000 - 2009) de 77 m et 1656 t. Les activités du port étaient assez diversifiées, notamment dans l'importation. Les principaux trafics étaient l'agroalimentaire (tourteaux), les amendements, le kaolin et la ferraille. Le kaolin (carrière à Berrien) et la kerphalite (carrière à Lomel) étaient exportés. Certaines activités du port, peu encadrées techniquement, ont engendré des nuisances environnementales et sanitaires : dégagement de poussières nocives, reiet des eaux non traitées dans les rivières... Or, le port de commerce se situe dans un contexte délicat, à proximité des habitations et des équipements, et dans un site sensible du point de vue paysager et environnemental. Depuis plusieurs années, le trafic a évolué pour se concentrer sur les amendements (100% du trafic pour l'année 2019 jusqu'en septembre). Les engrais, sables et graviers, l'agroalimentaire et le sel font également partie du trafic entre 2016 et 2019. En 2018, 35 bateaux ont fait escale à Tréguier, pour un tonnage moven par navire de 1800 tonnes.



Sablier au port de Tréquier en septembre 2016 ; source : France Info, le 13 août

L'urbanisme et l'architecture du port, liés à ses activités, impactent directement le site patrimonial remarquable. La qualité du site d'implantation remarquable de la ville, à la confluence des deux rivières, sur un site d'aber visible depuis les rives et la campagne environnante, reste très sensible d'un point de vue patrimonial et environnemental. Le site du port constitue le premier plan de vision de la cité historique pour les visiteurs venant de la rivière, en bateau.

C'est pourquoi pour profiter de la synergie culturelle, économique et touristique du port de Tréguier avec son site patrimonial remarquable, il est important de redéfinir, avec les professionnels et les acteurs du port de commerce, conseil départemental et CCI notamment, d'une part les activités compatibles d'un port de commerce à proximité d'un site unique comme la cité historique de Tréguier, dans un contexte environnemental sensible à préserver, et d'autre part, recadrer les possibilités et les conditions d'évolution du site. Les possibilités de constructions nouvelles (implantations, matériaux, mise en œuvre), de réhabilitation des bâtiments existants, de traitement des espaces et des limites sont notamment à préciser de manière à préserver les vues remarquables ou pittoresques depuis la ville vers la campagne ou depuis la campagne vers la ville. L'objectif étant de requalifier et moderniser les installations du port afin de lui donner un nouvel attrait touristique et économique, en s'appuyant sur le contexte patrimonial et environnemental fort de son site d'implantation d'origine avec des ouvrages du 18° siècle.

3.2.3. La plaisance

Le port de Tréguier reçoit également un trafic « passagers ». Cette activité est actuellement limitée par des conditions d'embarquement en groupe délicates, mais présente un potentiel de développement.

Le port de plaisance dispose de 330 places, pour des unités de moins de 16 m. Ces places se répartissent sur 5 pontons. Un ponton d'attente de 30 m permet d'attendre que le courant soit dans un sens favorable pour aller placer son bateau. En semaine et à l'année, la pêche promenade est la principale sortie des plaisanciers. En été, les voiliers sortent et partent pour plusieurs semaines. En

dehors de ces périodes de sortie, les voiliers sont très sédentaires. Le port accueille chaque année 3 000 nuitées d'escale.

Les plaisanciers en escale à Tréguier sont surtout des britanniques (65 % des escalants), le reste de la clientèle est nordique (Hollandais et Belges principalement).

La chambre de commerce, la commune et la préfecture ont entrepris une réflexion sur le devenir de ce port dont le développement apparaît à chaque partenaire comme une nécessité. En 2012, le Conseil municipal de Tréguier a validé l'idée de revoir l'emprise du port de commerce afin de recomposer les espaces publics situés en contrebas de la vieille ville de manière à renforcer les liaisons entre la ville et le port.

L'avenir de la rivière, du port de Tréguier et de son arrière-pays, dans le contexte général des activités maritimes de la Bretagne nord, apparaît plus tourné vers une mixité d'activités, entre plaisance/tourisme et transport/stockage. Dans ce contexte, il s'agit de trouver aujourd'hui un équilibre entre ces différentes activités.

La Charte de développement du pays du Trégor-Goëlo a inscrit dans ses orientations stratégiques de « soutenir tout projet visant à augmenter les capacités d'accueil du port de Tréguier ».

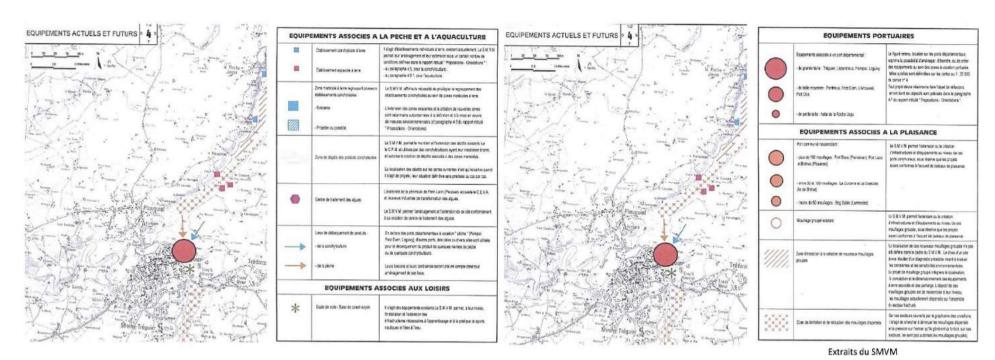
Le Schéma de mise en valeur de la mer (SMVM) a retenu Tréguier d'une part comme espace à vocation portuaire à développer pour le trafic de marchandises, la plaisance, le débarquement ponctuel de produits de la pêche et de la conchyliculture.

Le SMVM rappelle également l'importance de la politique « ports propres » promue par le conseil départemental des Côtes-d'Armor et intégrant les problématiques suivantes :

- réceptacles pour huile à bateaux,
- récupération des eaux usées, eaux de lavage, déchets de carénage,
- stockage et collecte des déchets solides,
- aménagement des sanitaires.



Le site du port constitue le premier plan de vision de la cité historique depuis les rives de Trédarzec et Plouguiel





Le port de plaisance de Tréguier sur le Jaudy ; © office du tourisme communautaire LTC



Le site d'implantation du port de commerce (1) et du port de plaisance (2)

3.3. L'ACCESSIBILITÉ DE LA CITÉ HISTORIQUE

La mairie de Tréguier a fait réaliser, par le cabinet Métavision, une étude générale des déplacements en centre-ville en 2005. Les paragraphes ci-dessous en reprennent certaines données et conclusions.

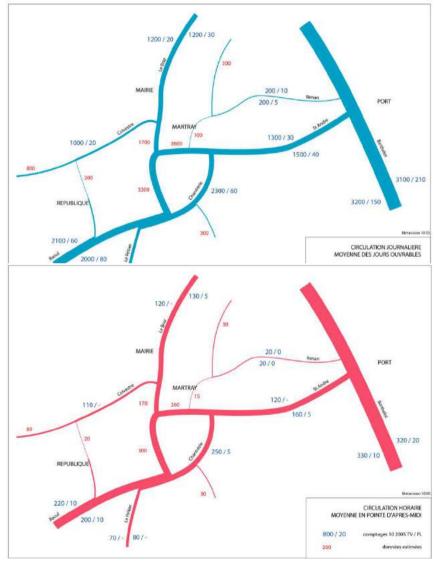
3.3.1. La circulation automobile

L'accès routier au centre historique de Tréguier se fait principalement par la rue Marcellin Berthelot/RD70 (6300 véhicules/jour en moyenne en 2005) et la rue de Poul-Raoul, se prolongeant sur la rue Gambetta (4100 véhicules/jour). Ces deux axes, qui supportent également un trafic de transit, permettent de rejoindre les villes de Paimpol et Lannion. Les rues de la Chalotais, la Chantrerie, Saint-André et Anatole Le Braz constituent également des voies très fréquentées, avec un trafic journalier moyen supérieur à 2300 véhicules par jour en 2005. Les rues des Perderies et Colvestre supportent une circulation routière plus modeste mais significative, avec 1000 véhicules par jour. Les autres rues présentent un trafic réduit, avec entre 100 et 300 véhicules par jour estimés.

On observe également une circulation de poids-lourds sur toutes les rues, incluant notamment les semi-remorques de livraison, représentant généralement autour de 3% du trafic. Ce taux monte à près de 6% sur les quais, ce qui s'explique par le statut de route départementale de la voie et la présence du port de commerce.

Depuis 2005, le plan de circulation n'a pas évolué. Afin de prendre en compte l'étroitesse des rues et les déplacements piétons, de nombreuses voies font l'objet de sens unique : les rues Saint-François, des Perderies, Colvestre, Perrot, de la Chalotais, de la Chantrerie, Stanco, Renan et Treuz (double sens maintenu pour les riverains) sont concernées par cette disposition.

Dans le cadre des travaux de réaménagement de la place du Martray, réalisés en 2013, la collectivité a maintenu ce plan de circulation considéré comme satisfaisant, même si quelques adaptations peuvent être envisagées.



Document Métavision, 2005

3.3.2. Le stationnement

Le site patrimonial remarquable est relativement bien pourvu en espaces de stationnement, répartis au cœur et en limite du centre historique et bien signalés, ce qui lui confère une bonne accessibilité depuis l'extérieur. C'est seulement durant la période estivale que les besoins en stationnement sont tendus.

En 2013, 731 places de stationnement public sont recensées au sein du site patrimonial remarquable de Tréguier, dont 511 places sur des parkings et 220 dans les rues. Cette capacité vient d'être augmentée par l'aménagement d'un nouvel espace de stationnement rue Gambetta (44 places), tandis que l'aménagement de la place du Martray a entraîné la suppression de 17 places environ (46 contre 63 places avant les travaux).

Des places dédiées au stationnement des bus sont proposées place de la République.

Une zone bleue a été mise en place en centre-ville pour faciliter la rotation des véhicules et ainsi l'accessibilité des commerces. Elle s'applique entre 9h et 17h30. Ailleurs, le stationnement n'est pas réglementé. La capacité de stationnement en zone bleue représente 38% de l'offre existante, soit 278 places, localisées dans les rues anciennes de Tréquier, contre 453 places hors zone bleue.

Quelle que soit la saison, plus on se rapproche de la place du Martray, plus les places de stationnement sont occupées et connaissent une rotation forte, ce qui démontre l'efficacité de la zone bleue.

Les places de la ville de Tréguier ont été jusqu'à présent dévolues principalement au stationnement automobile. Dans le cadre du réaménagement des espaces publics du centre historique, la place du Martray, et dans un second temps la place Notre-Dame-de-Coatcolvezou présenteront un partage de l'espace plus équilibré, dans le but de redonner sa place au piéton et de mettre en valeur la richesse patrimoniale de ces deux espaces majeurs du centre historique.



Parking place Notre-Damede-Coatcolvezou

La place Charles de Gaulle et les quais la bordant, à l'interface entre la ville et la rivière du Jaudy, mériteraient également un traitement moins routier que celui qui prévaut aujourd'hui.

La question du stationnement est également à aborder dans les documents du PSMV. En effet, il est souhaitable de permettre des interruptions dans le stationnement longitudinal devant les éléments de patrimoine et au droit des points de vue majeurs, de matérialiser au minimum ce type d'aménagement afin de ne pas affecter la perception de la voie en la banalisant ou en modifiant son modelé caractéristique, et enfin de limiter au maximum les objets techniques associés au stationnement (horodateurs, panneaux, etc.), afin de valoriser le contexte patrimonial de la ville.

Parking de la Chantrerie

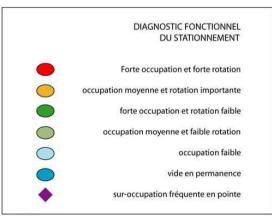


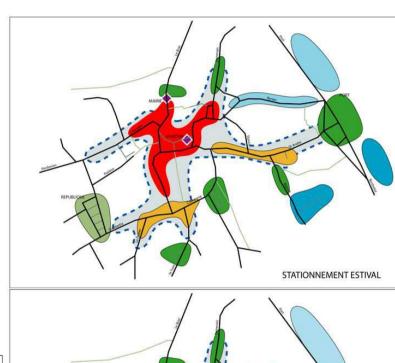
Stationnement linéaire rue des Perderies

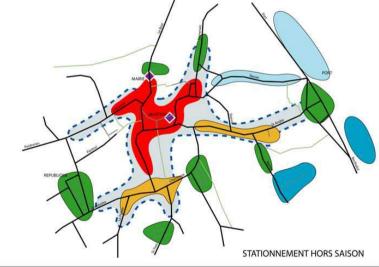


Espace de stationnement en cours d'aménagement rue Gambetta

Source: étude Métavision, extrait - 2005







Les deux-roues

Actuellement, aucun dispositif (aménagement, signalisation, mobilier spécifique) n'est prévu pour les deux roues au sein du site patrimonial remarquable, à l'exception d'appuis vélos, installés place du Martray à l'occasion de son réaménagement.

Cette situation est due à la configuration des rues, la faiblesse des flux vélos et la nécessité de proposer un espace public sobre dans les rues anciennes de la ville.

La mise en place de points de stationnement vélos, notamment à proximité immédiate de certains équipements (écoles, lycée, collèges, mairie, etc.), et au port, apparaît cependant pertinente.

De même, la rue Berthelot/RD70, qui supporte un trafic important (plus de 6000 véhicules/jour) avec de nombreux camions desservant le port de commerce, et qui présente un traitement très routier, pourrait faire l'objet d'aménagements ou d'espaces dédiés aux deux roues, d'autant plus qu'un loueur de vélo existe sur le port.

3.3.3. Les piétons

La fréquentation piétonne du centre historique est très importante. A la population locale qui habite la vieille ville et/ou se rend à pied dans les nombreux équipements publics et commerces du site patrimonial remarquable s'ajoutent les touristes.

La place du Martray, la rue Saint-Yves, le port au débouché de la rue Renan (où se tient le marché hebdomadaire), la rue Renan et la place Notre-Dame de Coatcolvezou sont, d'après l'étude Métavision de 2005, les pôles majeurs de fréquentation.

Les déplacements piétons entre les parkings et la place du Martray, qui impliquent le passage par les rues Renan, Saint-André, la Chantrerie, Kercoz et le haut du boulevard Le Braz, sont importants.

On remarque que certaines rues, telle celles des Perderies et Saint-François, sont délaissées par les touristes malgré la qualité patrimoniale qu'elles présentent. De même, le parc de la Baronnais et le bois de l'Evêché sont peu fréquentés au regard des flux piétons observés place du Martray.

Cette situation est due à la perception excentrée de ces espaces et à la crainte de ne pas pouvoir former une boucle qui ramènerait vers le centre sans faire demitour

En outre, le déficit de signalisation et l'aspect de l'espace public (revêtement endommagé rue des Perderies, aspect routier boulevard Le Braz, etc..) n'incitent pas les piétons à emprunter ces parcours qui mériteraient d'être rendus plus lisibles. De manière générale, des ruptures brutales dans l'aménagement des espaces publics (à l'intersection des rue Saint-Yves et de la Chantrerie par exemple) sont perturbantes pour les piétons.

Le centre historique fait l'objet d'une zone de rencontre (zone limitée à 20 km/h avec priorité aux piétons sur l'ensemble de l'espace public).

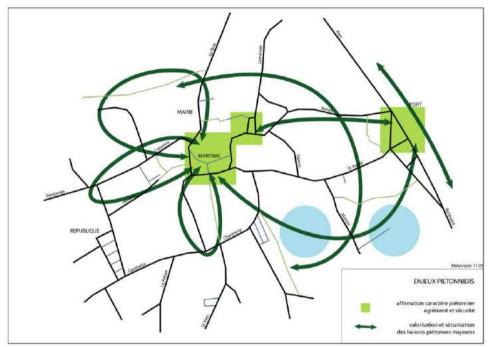


Entrée zone de rencontre bd Le Braz

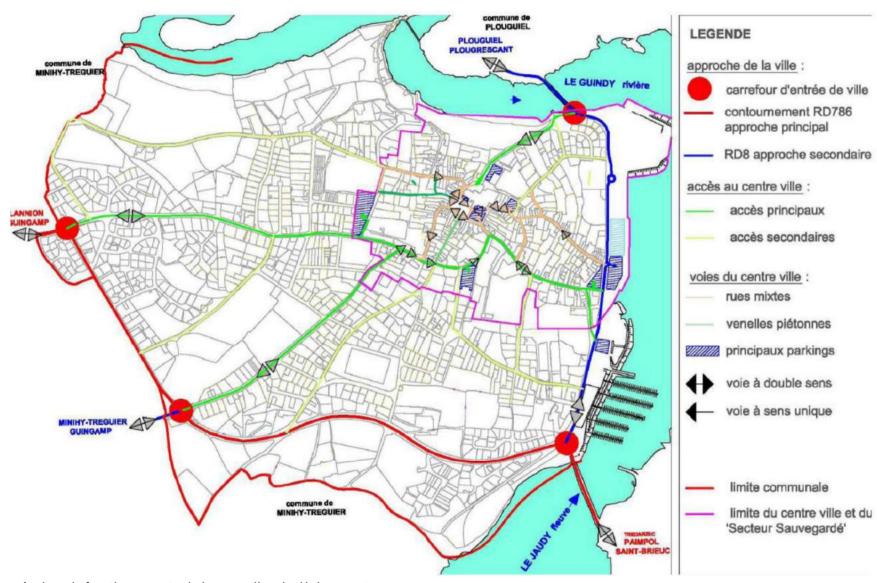
MAIRE

MEDICAL

MEDIC



Source: étude Métavision, extraits - 2005



Analyse du fonctionnement urbain en matière de déplacements



Rapport de présentation du plan de sauvegarde et de mise en valeur du site patrimonial remarquable de Tréguier	
	1. Les protections existantes

1.1. LES MONUMENTS HISTORIQUES

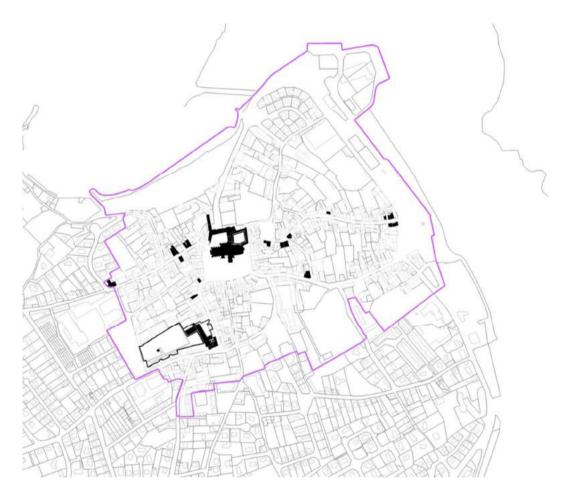
Tréguier a pour principale caractéristique la richesse de son patrimoine bâti, richesse fondée sur une très grande variété typologique du bâti, sa nature, ses origines, sa monumentalité...

Le patrimoine protégé au titre des monuments historiques se répartit en plusieurs catégories :

- le patrimoine religieux : ancienne cathédrale, évêché, couvent, chapelle...;
- le patrimoine d'équipement civil, tel que la poste;
- le patrimoine domestique : des maisons à façades en pan-de-bois ou en maçonnerie de qualité, des bâtiments secondaires, annexes ...

Les travaux de conservation et de mise en valeur des façades ou fragments de bâtiments, de jardins ou d'espaces libres répertoriés sur cette liste sont exécutés conformément aux règles édictées par le code du patrimoine pour la conservation des monuments historiques.

Les servitudes générées par ces monuments historiques couvrent l'intégralité du périmètre du site patrimonial remarquable.



Localisation des monuments historiques (en noir) dans l'emprise du site patrimonial remarquable (en violet)

LIBELLE	PROTECTION MH	DATE
Ancienne cathédrale Saint-Tugdual et cloître	classé	1840
Ancienne église Saint-Michel: clocher du 15e siècle(non cartographié)	classé	25/08/1930
Ancien Evêché:		23/02/1925
Décoration de la salle des délibérations de l'hôtel de ville (ancienne salle capitulaire)	inscrit	12/04/1954
Façades et toitures de la partie des bâtiments occupée par le presbytère	classé	31/05/1956
Façades et toitures des bâtiments occupés par la mairie et l'hôtel central	classé	31/03/1930
Maison d'Ernest Renan	classé	20/04/1944
2 rue de la Chalotais: élévation, toiture	inscrit	10/03/1964
14 rue de la Chalotais: maison en totalité	inscrit	06/04/2007
30 rue de la Chalotais: parloir et chapelle de l'hôtel Dieu	inscrit	05/05/1931
Inscrits:		
Couvent des Augustines: bâtiment conventuel en totalité (aile 19e)		
Façades et toitures des autres bâtiments:		
a) reliant le parloir à l'aile 17e	inscrit	02/06/1997
b/ donnant accès à l'aile 17e à partir de la rue Gambetta	classé	08/09/1999
Sols correspondant aux cours et jardins	ciasse	00,03,1333
Classés:		
Chapelle de la Madeleine y compris son retable, choeur des religieuses avec stalles et		
parloir, grand bâtiment du 17e siècle en totalité, chapelle du cimetière et son décor peint		
11 rue Colvestre: maison du 16e siècle: façades et toitures	inscrit	17/12/1926
12, 14, 20 rue Colvestre: façades et toitures	inscrit	10/03/1964
22 rue Colvestre: maison du 16e siècle: façades et toitures	inscrit	17/12/1926
Ferme de Kernabat: portail (non cartographiée)	inscrit	17/04/1931
Quai du Jaudy et rue Ernest Renan (côté sud): maison en pans de bois, décor extérieur	classé	02/02/1948
10, 12, 18 place Notre Dame de Coatcolvezou: façades et toitures	inscrit	10/03/1964
Rue des Perderies: ancien Evêché: façades et toitures	inscrit	22/03/1973
22 rue Renan: façades et toitures	inscrit	10/03/1964
31 rue Renan: maison du 16e siècle	inscrit	12/06/1946
56, 63, 65 rue Renan: façades et toitures	inscrit	10/03/1964
59 rue Renan (anciennement 63): élévation	inscrit	11/03/1964
63 rue Renan: façades et toitures (parcelle AD218)	inscrit	22/10/1996
Chapelle des Paulines, rue Paul Raoul (parcelle AH84), décor intérieur (non cartographié)	inscrit	02/12/1992
Poste: façades et toitures, à l'intérieur la partie conçue pour l'accueil du public (entrée,	to a soile	24 /44 /4005
hall avec guichets et cabines téléphoniques - parcelle n°49)	inscrit	21/11/1995
20 rue des Perderies: hôtel de la Tour: porte de l'ancien évêché classée; façades et	classé	23/12/1924
toitures de l'ancien évêché inscrites	inscrit	22/03/1973
Aqueduc sur le Guindy	inscrit	17/04/1931



Maison de l'écrivain Ernest Renan 20, rue Renan classé MH



n°7 pl. de Gaulle, à l'angle de la rue Renan et du quai du Jaudy, classé MH



Ancienne cathédrale Saint-Tugdual, présentation de gisants dans le cloître classé MH.

1.2. LES SITES CLASSÉS ET INSCRITS

Le site des estuaires du Trieux et du Jaudy fait partie des grands sites d'intérêt national de Bretagne. Tandis que les secteurs de ce site les plus remarquables font l'objet d'un site classé, les autres secteurs font l'objet d'un site inscrit.

1.2.1. Le site classé des estuaires du Trieux et du Jaudy du bois de l'évêché

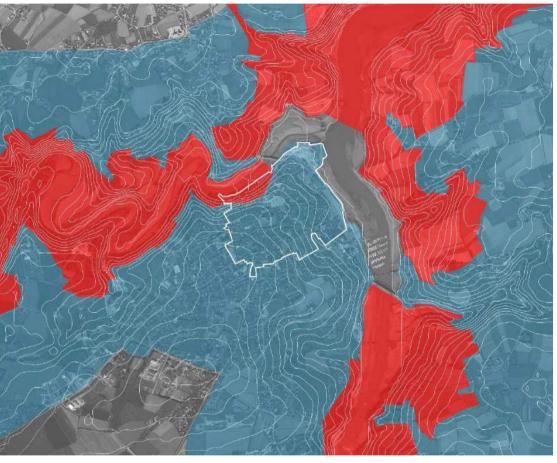
Par décret du 2 décembre 2016, publié au Journal Officiel de la République Française en date du 4 décembre 2016, est classé au titre des articles L 341-1 et suivants du code de l'environnement, l'ensemble formé par les estuaires du Trieux et du Jaudy, considéré comme paysages d'exception d'intérêt national.

Ce site du département des Côtes-d'Armor s'étend sur 4600 ha sur le territoire des communes de Kerbors, Lanmodez, Lézardrieux, Minihy-Tréguier, Paimpol, Penvenan, Pleubian, Pleudaniel, Ploëzal, Ploubazlanec, Plougrescant, Plouguiel, Plourivo, Pommerit-Jaudy, Pouldouran, Quemper-Guezennec, la Roche-Derrien, Trédarzec, Tréguier et Troguery.

Ce site classé intègre l'ancien site classé du bois de l'évêché qui datait du 12 juillet 1948.

1.2.2. Le site inscrit du littoral entre Penvenan et Plouha

Ce site a fait l'objet d'un arrêté d'inscription le 25 février 1974.



Site classé des estuaires du Trieux et du Jaudy (rouge), site inscrit du littoral entre Penvenan et Plouha (bleu) et périmètre du site patrimonial remarquable (blanc)

1.3. LE SECTEUR ARCHÉOLOGIQUE SENSIBLE

L'ensemble du site patrimonial remarquable constitue une zone de forte sensibilité archéologique dans laquelle la législation sur l'archéologie préventive doit être appliquée conformément au code du patrimoine, livre V.

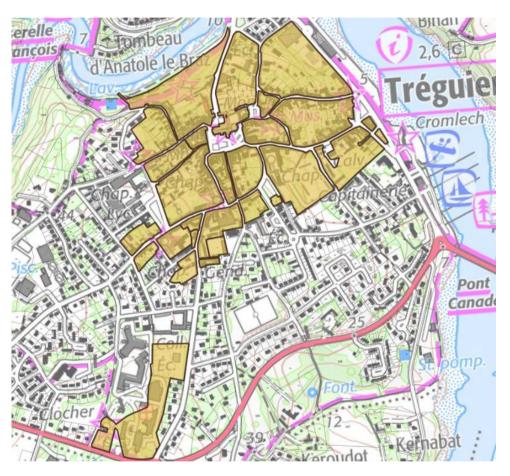
Il conviendra donc que le préfet de région (ministère de la culture et de la communication, direction régionale des affaires culturelles, service régional de l'archéologie) soit saisi de tout dossier d'aménagement pouvant affecter le sol et le sous-sol dans ce secteur.

Lors de cette saisine, il conviendra que le dossier précise l'emprise des travaux soumis à aménagement (plan parcellaire, références cadastrales...) ainsi que tous les éléments susceptibles de préciser l'impact des travaux envisagés sur le soussol.

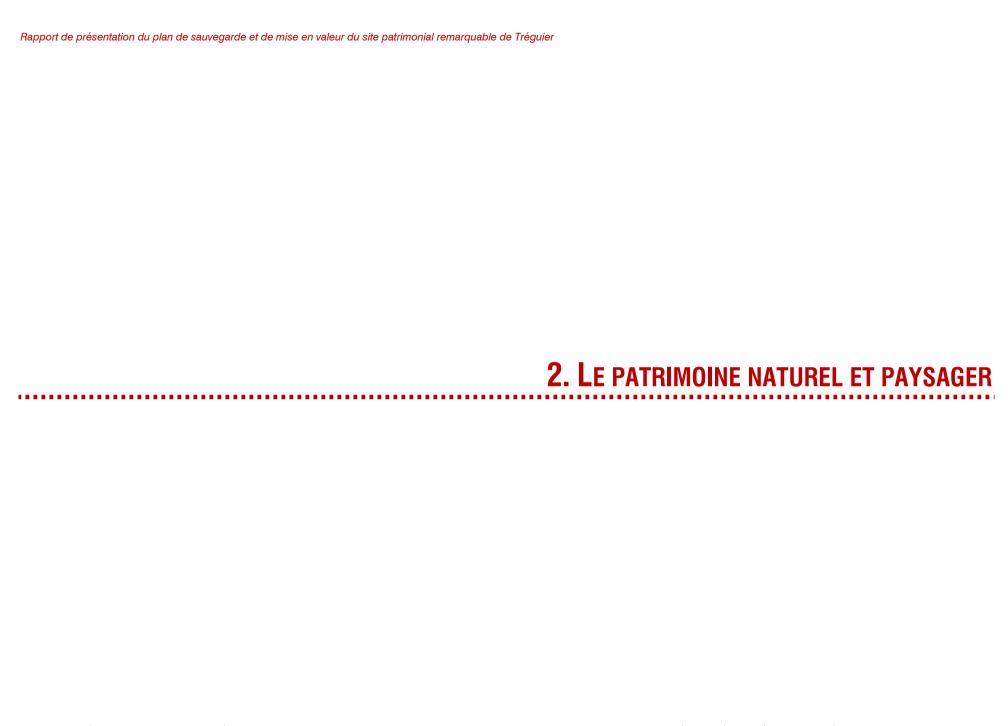
Les zones de présomption de prescriptions archéologiques sont répertoriées sur l'atlas des patrimoines du ministère de la culture.

La carte ci-jointe concerne l'ensemble des espaces non remaniés de la ville ancienne, c'est à dire à l'exception des secteurs ayant fait l'objet d'opération d'urbanisation ou de reconstruction aux 20^e et 21^e siècles (lotissements, etc.).

Le long de la voie sud – actuelle avenue des Etats de Bretagne, anciennement route de La Roche-Derrien, située sur le probable tracé d'une voie romaine – sont également inclus dans ce zonage les parcelles dépendantes du centre hospitalier et du collège Saint-Yves, et celles voisines de l'ancienne église Saint-Michel du 15e siècle (MH).



Zones de présomption de prescriptions archéologiques -Source: Atlas des patrimoines, ministère de la Culture

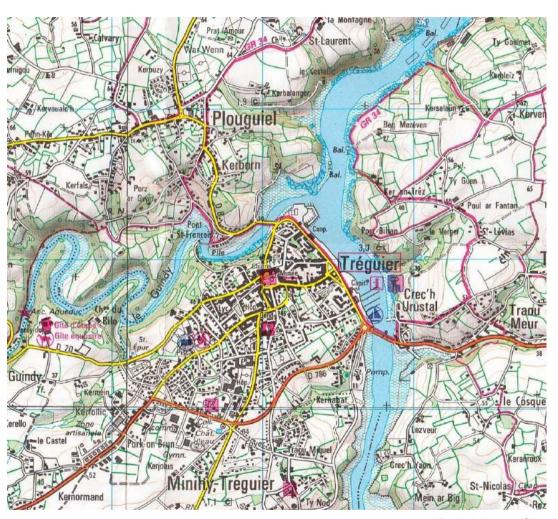


CADRAGE DE L'ÉTUDE

L'étude ne se restreint pas à la seule emprise du PSMV et de ses extensions, ni même aux limites communales. Elle englobe le territoire alentour, visible depuis Tréguier et depuis lequel la ville de Tréguier est vue.

Ce territoire est d'une manière plus ou moins directe en relation avec l'agglomération.

Sont donc intégrées les deux rivières — le Jaudy et le Guindy et ses méandres — la ville de Plouguiel, la ville de Minihy-Tréguier et la campagne en rive droite du Jaudy (commune de Trédarzec).



Extrait de la carte IGN

2.1. LES PROTECTIONS ENVIRONNEMENTALES

Tréguier et ses alentours font l'objet d'un nombre important de protections de la faune et de la flore, au titre du code de l'environnement.

2.1.1. Natura 2000 site n° FR5310070

Le site Natura 2000 du Trégor-Goëlo existe depuis 2004. Il s'étend sur 91438 ha dont 97% de superficie marine. La zone de protection spéciale (ZPS) comprend différentes classes d'habitat et abrite une grande diversité de milieux : eaux marines, estran, îles et îlots, dunes, cordons de galets et estuaires.

Une des caractéristiques remarquables de la ZPS et plus généralement de la zone marine englobant les estuaires du Trieux et du Jaudy, l'archipel de Bréhat et la baie de Paimpol, est la présence de très importants herbiers à zostères.

Les estuaires du Trieux et du Jaudy forment des rias encaissées, flanquées d'étroites vasières découvrant à marée basse. Juste à l'amont du pont de Lézardrieux, le Trieux s'élargit pour former un vaste bassin ceinturé de prés-salés (l'anse de Ledano), et qui laisse émerger à marée basse de grandes vasières colonisées par un herbier à Zostera noltii.



Délimitation du site Natura 2000 autour de Tréguier et périmètre du site patrimonial remarquable (en blanc)

2.1.2. ZNIEFF Estuaires du Trieux et du Jaudy n°530014726

Il existe aussi un inventaire de zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique de type 2 qui concerne, sur Tréguier, le Jaudy et ses rives, de la mer jusqu'à la confluence.

La ZNIEFF s'étend sur 12712 ha.

• Intérêt ornithologique

Il s'agit d'une zone d'intérêt majeur pour l'hivernage et la nidification des oiseaux marins : hivernage du grand gravelot (1300 individus, zone d'importance internationale), nidification de la sterne pierregarin et de la sterne naine, espèces menacées.

Cette zone figure à l'inventaire des zones européennes de grand intérêt pour la conservation des oiseaux sauvages (ZICO).

• Intérêt botanique

On constate la présence de l'une des 37 espèces végétales de très haute valeur patrimoniale de Bretagne (Conservatoire botanique national de Brest).



Délimitation de la zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique et périmètre du site patrimonial remarquable (en blanc)

2.1.3. Réserve nationale de chasse maritime

Elle concerne le Jaudy et le Guindy.

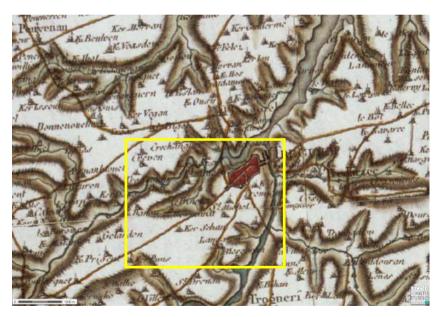


Délimitation de la réserve nationale de chasse maritime et périmètre du site patrimonial remarquable (en blanc)

2.2. UN SITE D'IMPLANTATION SINGULIER

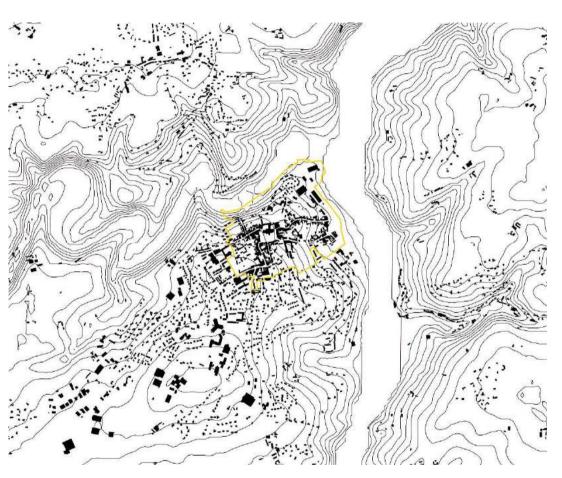
2.2.1. Tréguier et la topographie : à la proue

La ville se place à la confluence du Jaudy et du Guindy, sur un promontoire rocheux qui semble s'avancer entre les deux rivières. Le centre historique (la cathédrale et sa place) se trouve stratégiquement à la rupture de pente, sur un relatif replat. Ainsi la ville contrôlait-elle, au-moins visuellement, toute la confluence. Aujourd'hui, elle occupe tout le promontoire, du rivage de l'eau jusqu'au sommet (65m NGF). Le site patrimonial remarquable occupe la proue. La carte de Cassini ci-dessous représente le relief de façon très explicite.



Carte de Cassini seconde moitié du 18e siècle





Carte de la topographie d'après les courbes de niveau IGN (tous les 5 m) et périmètre du site patrimonial remarquable (en jaune)

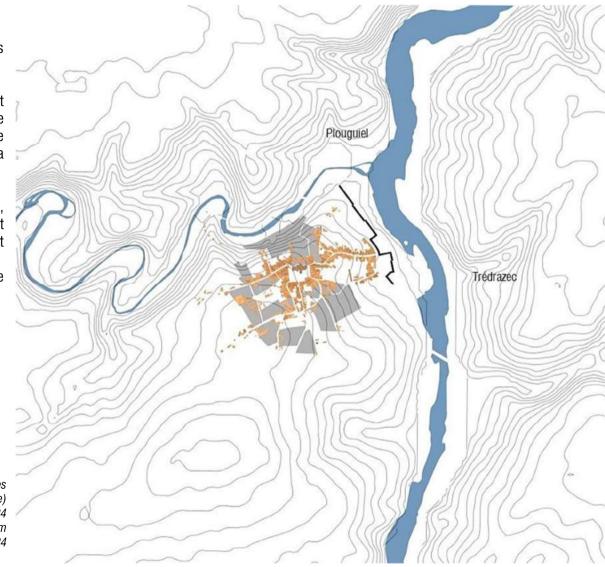
2.2.2. L'implantation de la ville ancienne

Jusqu'au 19^e siècle, la ville s'organise en cercles concentriques. La cathédrale au centre, puis le bâti de logements, enfin les propriétés ecclésiastiques, cultivées en vergers et en potagers.

Le bois de l'évêché est la seule propriété donnant directement accès à l'eau, au bord du Guindy. Deux rues partant de la place centrale assurent un accès direct au Jaudy, au bord duquel se sont développés le port et les quais. Cela a conduit à la constitution d'un « front de rivière » faisant office de façade.

On retiendra que la ville, à l'exception des rues menant au port, était entourée d'une ceinture de potagers, de vergers (dont l'ancienne propriété des sœurs du Christ), et parfois de boisement (le bois de l'évêché).

Cette ceinture verte de « nature intermédiaire » instituait une transition entre la ville et la campagne ou la nature.





Propriétés ecclésiastiques Eau (marée basse) Tissu urbain en 1834 Courbe de niveau tous les 5m Tracé des quais en 1834

2.2.3. La silhouette de Tréguier

Tréguier est reconnaissable de loin à sa silhouette. Contrairement, par exemple, au Mont Saint-Michel, le relief naturel n'est pas amplifié par le bâti, seulement surélevé par la hauteur quasi-constante des maisons et des immeubles (15 ou 20m). Le clocher de la cathédrale émerge nettement de l'ensemble, et marque le centre de la ville. Il n'est concurrencé par aucune autre émergence.

La persistance de cette silhouette est liée à l'implantation dans la topographie, non contredite par les constructions plus récentes.





Vue depuis la rive droite du Jaudy sur la commune de Trédarzec

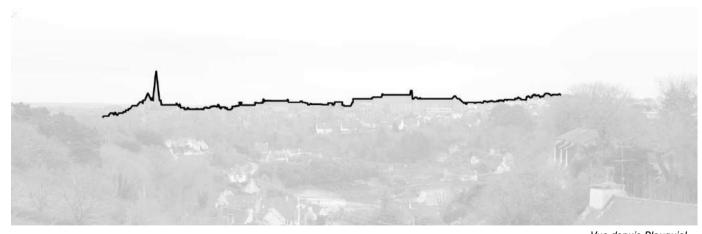




Vue depuis la confluence

Depuis Plouguiel, le profil donne une image assez juste de la topographie naturelle: la cathédrale n'est pas située à un sommet, mais à la rupture de pente. Elle ponctue l'horizon. Les grands bâtiments ecclésiastiques dessinent une série d'horizontales qui géométrisent l'horizon.





Vue depuis Plouguiel

2.3. LES COMPOSANTES DU PAYSAGE

2.3.1. Première unité de paysage : l'aber, une nature sauvage

Sur deux de ses côtés, la ville est bordée par deux rivières, le Jaudy et le Guindy, son affluent. Ces deux cours d'eau étant soumis aux marées, ce sont des abers, phénomène géomorphologique typique du Trégor. Ils sont généralement bordés de ripisylves qui s'étendent sur les coteaux, plus ou moins prononcés sur chaque rive.

Ce qu'on appelle aber est une particularité morphologique qui existe sur beaucoup de côtes d'Europe occidentale, de la Norvège (fjords) jusqu'au Portugal (rias). Ce sont d'anciennes vallées envahies par la mer, au-moins lors des marées hautes.

La remontée régulière des eaux océaniques dans les terres crée des paysages spectaculaires et changeants.



Le Jaudy à marée basse : fait de rochers, d'algues, de sable et de vasières, l'estran s'insère entre l'eau et les ripisylves. Les méandres sont très visibles



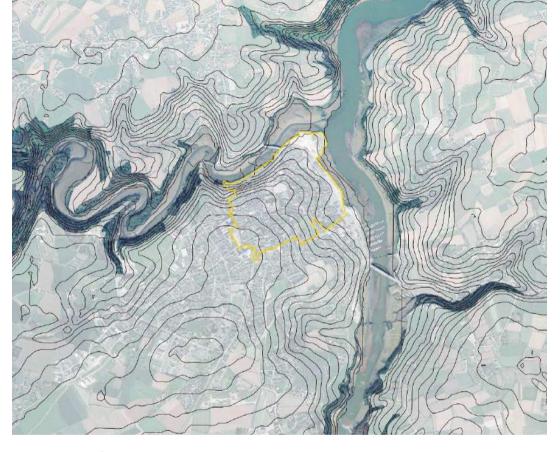
Le Guindy à marée basse. Méandres, vasières, rochers, végétation spécifique d'aber

Le Jaudy à marée haute : en réfléchissant la lumière, l'eau dilate l'espace. Sur les coteaux, les cordons boisés bordent l'eau. L'immensité du ciel répond au fleuve

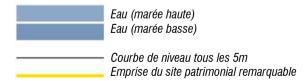
L'ensemble du territoire est structuré par les rivières, ce dont rend compte une vue en plan : méandres et marées très prononcés, ripisylves quasi continues, dessin arborescent des vallées et vallons, coteaux marqués.



Le Jaudy et le Guindy: marée basse/marée haute et périmètre du site patrimonial remarquable (en jaune)



Le Jaudy et le Guindy à marée basse et leurs ripisylves et périmètre du site patrimonial remarquable (en jaune)



Boisement

2.3.2. Seconde unité de paysage : le bocage, un motif paysager identitaire du Trégor

La campagne du Trégor est un bocage fait d'un mélange de haies arborées et de haies arbustives, de champs aux surfaces faibles et d'habitat dispersé. Le relief est faiblement vallonné. Il entoure Tréguier, en rive droite du Jaudy et au-delà de Plouguiel et de Minihy-Tréguier. Il s'agit d'un motif paysager identitaire du Trégor.



Chemin creux face à Tréguier, commune de Trédarzec



Carte du bocage et périmètre du site patrimonial remarquable (en jaune)



La campagne de Plouguiel

2.3.3. Le contraste entre la ville, la nature et la campagne

• Les cartes postales, témoins des motifs paysagers

En tant que représentation du paysage destinée à tous les publics, les cartes postales, notamment anciennes, renseignent sur les éléments qui sont considérés comme constitutifs ou emblématiques du paysage à une certaine époque. Entre autres, elles expriment les « motifs paysagers ».

Le contraste formel entre la nature, la campagne et la ville est un motif récurrent des cartes postales du début du 20e siècle.

La carte ci-contre joue sur le contraste graphique entre le premier plan, constitué d'une multitude de petits à-plats (les pêcheurs) et de courbes (les rivages de l'eau), et les lignes droites du second plan (le quai, les toits de Tréguier).

Si l'on en croit cette image, la rivière n'est pas vécue comme une nature dangereuse ou inintéressante dont on se protège ou qu'on ignore, mais comme un lieu de la vie quotidienne : en témoignent les pêcheurs, la barque et les personnes du premier plan.

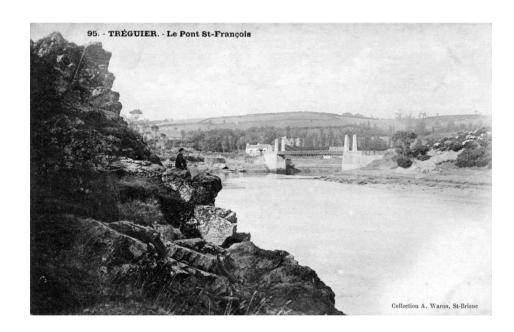


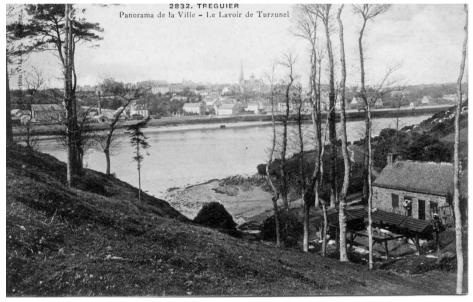
Carte postale vers 1905 – Source : col. privée

A droite : le photographe rassemble dans un même cadre des éléments de campagne (la fermette), de nature (la rivière et les arbres) et de ville (notamment le clocher).

Ci-dessous : la mise en scène d'inspiration romantique parvient là encore à rassembler des éléments de nature (les rochers et la rivière au premier plan), des œuvres humaines récentes (la passerelle suspendue Saint- François, au second plan) et la campagne (lointaine mais très nette).

Le tout étant en harmonie et créant un paysage malgré l'éclectisme des formes.



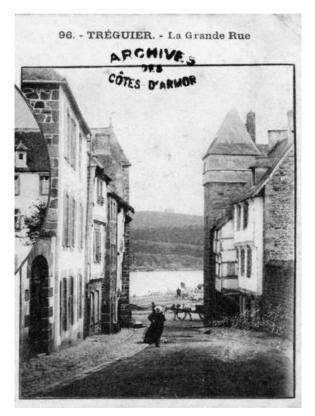


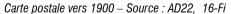
Carte postale vers 1900-1910 - Source : col. privée

• Un rapport visuel qui amplifie le contraste ville / nature / campagne

La reconduction photographique ci-dessous montre, au-delà des évolutions de l'espace public, de ses usages et de l'évolution de l'architecture de certains immeubles, une permanence du rapport visuel à la campagne depuis les rues de Tréguier : vue cadrée serrée laissant voir une tranche de campagne. L'opposition formelle entre la ville et la campagne est alors à son comble.

On note que le bocage s'est maintenu, même si ses formes ont évolué.







Photographie 2012

• Juxtaposition des éléments de nature et de ville

Très souvent, la nature est en contact direct avec la ville. On assiste alors à une juxtaposition d'éléments urbains et naturels.

Certains quais du port ou les ponts côtoient la nature de façon presque brutale.



Vue depuis la confluence

2.4. LES PERCEPTIONS PAYSAGÈRES

2.4.1. Les vues depuis Tréguier : souvent cadrées

Les rues et venelles qui plongent vers les vallées, étroitement bordées de murs en pierre ou d'immeubles ménagent des vues cadrées sur la campagne. C'est ainsi que, le plus souvent, le paysage est perçu depuis Tréguier.









Rue Treuz

Impasse Kerpoisson

Rue Saint-François

Bd Anatole Le Braz

Depuis la rue Ernest Renan, le paysage est cadré de façon très serrée. La surface de territoire vue est très faible.





2.4.2. Une exception : le panorama depuis le parking de la Chantrerie

Le parking de la Chantrerie offre, du fait de sa position topographique et de l'espace non bâti de l'enclos des sœurs du Christ, une vue large, quasi panoramique, sur la campagne de Trédarzec. Cette situation est rare à Tréguier.

L'ancien jardin de la Chantrerie, belvédère planté de platanes, est aujourd'hui utilisé comme parking ; mais son garde-corps en pierre invite à s'accouder et à contempler le paysage.

Si on s'approche, on dispose d'une vue plongeante sur l'enclos des sœurs du Christ, ses arbres et ses murs.



Vue depuis le parking



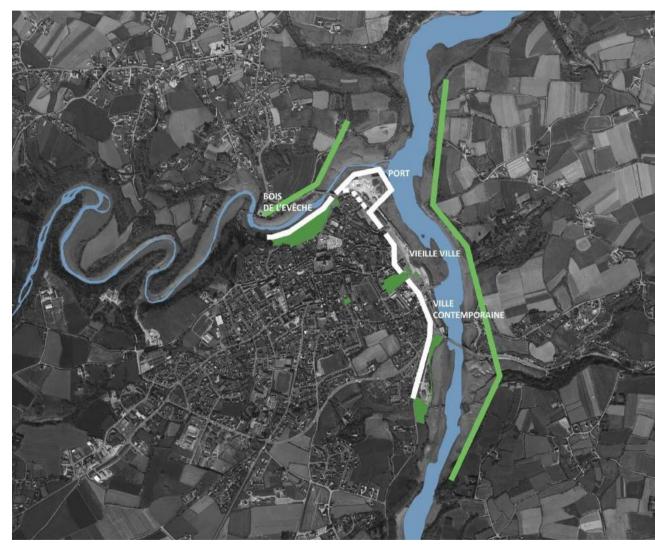
Vue depuis le garde-corps

2.4.3. Les vues sur Tréguier : le « front de rivière »

Quatre sections

Bien qu'il soit constitué de quatre sections très diverses, le front de rivière présente une unité qui tient à sa continuité et à la topographie (altimétrie constante). Ce front de rivière fait face, notamment le long du Jaudy, à un « front de campagne». L'un répond à l'autre.

Bien que très dissemblables les unes des autres (boisement, architecture industrielle, architecture vernaculaire ancienne, architecture contemporaine), les quatre façades urbaines sont reliées par la présence de l'eau et leur altimétrie commune (environ 0 mètre au voisinage de l'estran).







Eau (marée basse)
Parcs
Front de rivière
Front de campagne

Le bois de l'évêché



La vieille ville



Le port de commerce



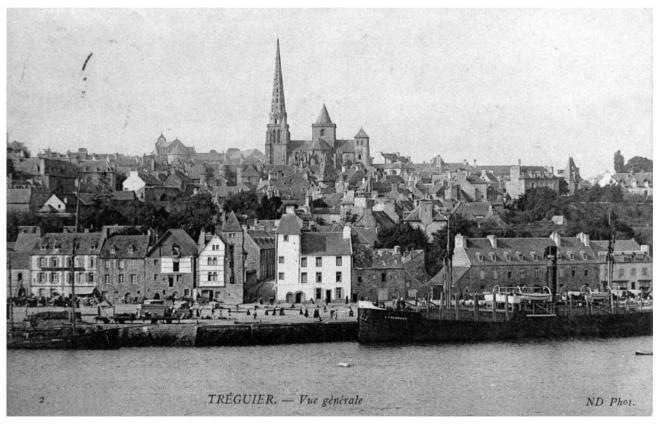
L'urbanisation moderne

• La section emblématique : la vieille ville

Beaucoup de cartes postales montrent la façade de la ville ancienne sur le Jaudy, considérée à la fois comme représentative et emblématique de la ville de Tréguier. La cathédrale et les tours des maisons de part et d'autre de la rue Ernest Renan sont les « motifs paysagers » les plus prisés.



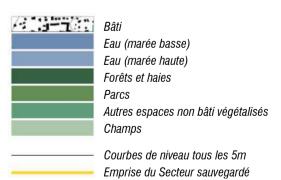
Cartes postales de 1908 - Source : col. privée

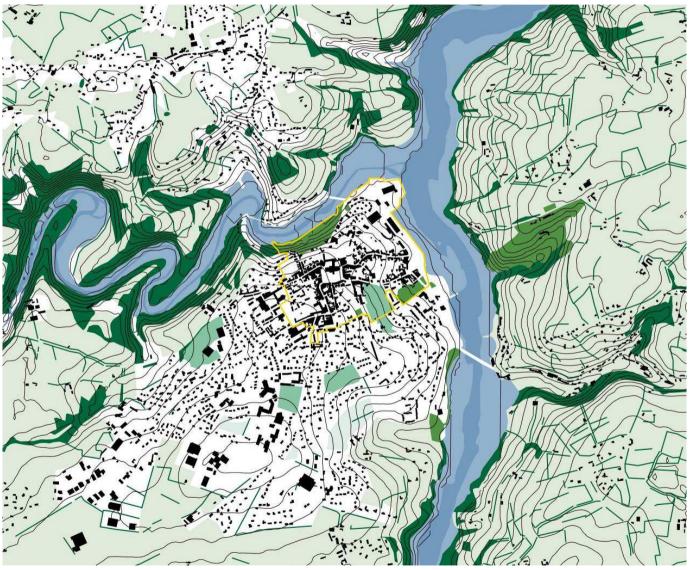


2.4.4. La carte du paysage

La carte du paysage résume quelques-unes des caractéristiques du paysage de Tréguier :

- Un territoire modelé par l'aber ; Tréguier se trouve à la confluence.
- Une campagne bocagère faite d'habitat dispersé, d'une multitude de haies et d'un relief vallonné.
- Quelques persistances historiques fortes (en dehors du centre-ville), comme le bois de l'évêché et l'enclos des sœurs du Christ, devenu une transition entre la ville ancienne et la ville neuve. L'enclos des sœurs du Christ est une propriété ecclésiastique qui a conservé ses dispositions paysagères anciennes.





2.5. LA PRISE EN COMPTE DES RISQUES, NUISANCES ET ACTIONS POUR L'ENVIRONNEMENT

2.5.1. Les risques

Trois grandes familles de risques majeurs peuvent être répertoriées :

- les risques naturels ;
- les risques technologiques ;
- les risques de transport collectif ;

Risques naturels

Le dossier départemental des risques majeurs (DDRM), document d'information sur la géographie des risques dans le département, a recensé les risques naturels suivants à Tréquier :

- séisme zone de sismicité 2 (sismicité faible) ;
- mouvement de terrain lié au retrait gonflement des argiles (risque faible qui affecte la limite sud du périmètre du site patrimonial remarquable) :
- inondation de plaine ; à Tréguier, trois arrêtés préfectoraux de déclaration de catastrophe naturelle ont été déclarés suite à des inondations le 28/08/86, le 06/02/95, le 29/12/99. Sur l'atlas des zones inondables des Côtes-d'Armor réalisé en mars 2004, les secteurs se trouvant au niveau du port, de la rue Marcelin Berthelot et sur la rive du Jaudy présentent un risque d'inondation ;
- submersion marine. L'atlas des aléas met en évidence certains secteurs vulnérables à la submersion marine à Tréguier. Il cible notamment l'ensemble de la zone portuaire avec la place du Général de Gaulle et la rue Marcelin Berthelot;
- tempête.

Un risque d'inondation par remontée de nappe est également répertorié à Tréguier. Il est faible voire très faible sur l'ensemble du territoire. Seul le secteur portuaire au Nord de la commune montre une vulnérabilité plus forte.

Risques technologiques

En Bretagne, les secteurs industriels potentiellement à risques sont les suivants : les installations mettant en œuvre des substances dangereuses, les silos de stockage de céréales, les installations de réfrigération employant de l'ammoniac, les entrepôts de grande taille avec présence de produits combustibles.

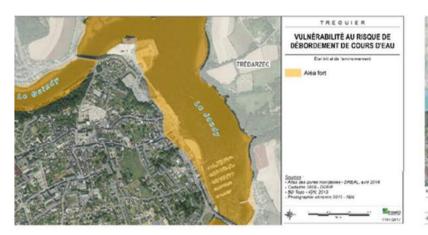
Toute demande d'autorisation pour une installation classée pour la protection de l'environnement doit comporter une étude de dangers utilisée par l'inspection des installations classées pour élaborer les prescriptions techniques imposées à l'industriel.

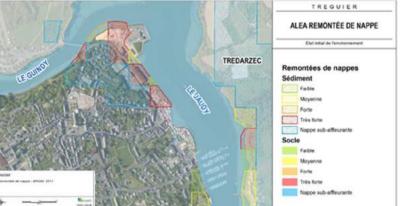
Les installations dites Seveso sont classées «à risques» ou «à hauts risques».

Le littoral trégorrois est menacé par des marées noires, ainsi que l'atteste la liste malheureusement longue des marées noires :

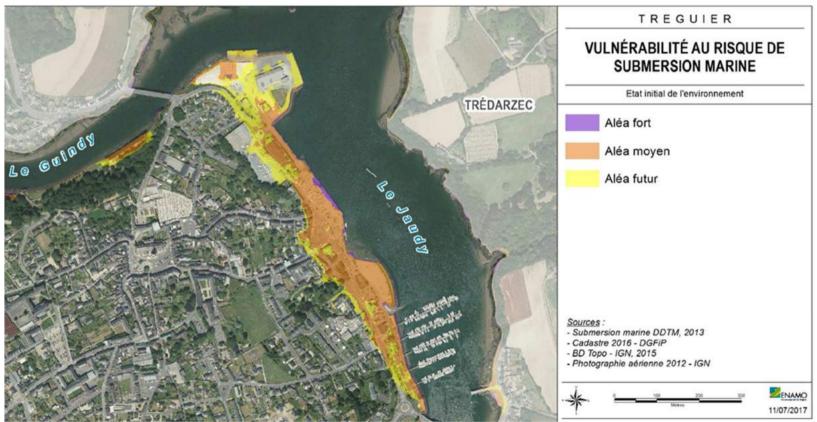
- 1967 : Le Torrey Canyon, chargé de 119000 tonnes de brut s'échoue entre les îles Sorlingues et la côte britannique ;
- 1976 : Le 15 octobre 1976, le pétrolier est-allemand Boehlen transportant 9500 t de pétrole brut coule au large de l'Île de Sein :
- 1976 : Le 13 mars 1976, le pétrolier libérien Olympic Bravery, se brise à Ouessant où il perdra 1200 tonnes de brut ;
- 1978 : l'Amoco Cadiz échoue à la pointe finistère (Portsall) et déverse 227000 tonnes de brut ;
- le 28 avril 1979, le pétrolier libérien Gino transportant 32000 tonnes de noir de carbone coule au large de l'Ile d'Ouessant ;
- le 7 mars 1980, le pétrolier malgache Tanio, chargé de 26000 tonnes de fuel, se casse en deux par le milieu, au nord de l'île de Batz (Finistère) par une forte tempête et des creux de 7 mètres. Au moins 6000 tonnes de fuel sont répandues à la mer ;
- le 12 décembre 1999, le pétrolier maltais Erika, chargé de 31000 tonnes de fuel lourd se casse en deux à une trentaine de milles au sud de la pointe de Penmarc'h (sud Finistère).

Depuis l'accident de l'usine AZF en septembre 2001, la commune de Tréguier a pris un arrêté interdisant le déchargement des produits dangereux. Il n'existe pas de bâtiment classé SEVESO à Tréguier.





Cartes des risques (source : rapport environnemental du PLU de Tréguier, Enamo)



DRAC Bretagne/Lannion-Trégor Communauté /Ville de Tréguier

2.5.2. Nuisances et pollutions

La qualité de l'air

Du fait des émissions atmosphériques croissantes liées aux activités humaines, la qualité de l'air fait l'objet d'une réglementation internationale et européenne, transposée au niveau national (Loi n°96-1236 du 30 décembre 1996).

Cette réglementation définit les normes de la qualité de l'air à respecter et la réduction des émissions à la source. Ainsi, les entreprises bretonnes sont soumises depuis janvier 2005 à des quotas d'émissions de gaz à effet de serre exprimés en tonnes de dioxyde de carbone. Ils ont pour but, conformément au protocole de Kyoto, de permettre à la France de réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 8 % à l'horizon 2008-2012 par rapport au niveau de 1990. La réglementation a aussi permis de mettre en place des réseaux de surveillance et d'améliorer l'information du public.

La surveillance de la qualité de l'air est assurée par Air Breizh, association du réseau national ATMO, qui dispose en Bretagne de six sites de surveillance, dont un à Saint-Brieuc. Le plan régional pour la qualité de l'air (PRQA) répertorie les principaux polluants de la région et leurs sources, les conséquences pour la santé publique, le patrimoine naturel et architectural.

En Bretagne, la douceur du climat et la présence des vents constituent un contexte favorable à l'atténuation des pollutions atmosphériques. Cependant, les polluants sont toujours présents dans l'air en plus ou moins grande quantité. Si la Bretagne a considérablement réduit certaines de ses émissions (-68% de dioxyde de soufre entre 1998 et 2002), d'autres restent encore importantes (la Bretagne émet 18 % de l'ammoniac gazeux en France).

Une difficulté particulière au secteur de Tréguier est liée au déchargement du kaolin sur le port, qui crée ponctuellement des nuages blancs recouvrant la ville.

L'impact de la pollution sur le patrimoine architectural est à prendre en compte : les particules en se déposant contribuent à la salissure des bâtiments, et le dioxyde de soufre contribue à leur dégradation car il participe à la détérioration, par corrosion, des matériaux utilisés dans la construction des bâtiments (pierre, métaux).

• La qualité de l'eau : Jaudy et Guindy

La qualité des eaux est surveillée par la Cellule qualité des eaux du littoral de la DDE, avec neuf points de surveillance le long du Jaudy et un point sur le Guindy.

La commune est entièrement incluse dans le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de Argoat Trégor Goëlo. Le SAGE a été approuvé par arrêté le 21 avril 2017.

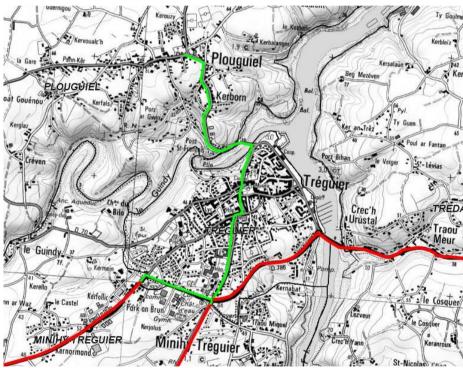
La qualité des cours d'eau est très bonne à bonne pour l'oxygène dissous, l'ammoniaque. Les concentrations en phosphates sont faibles, ce qui n'est pas le cas pour les nitrates, paramètre pour lequel les moyennes se situent à 42mg/l pour le Jaudy et à 50mg/l pour le Guindy avec des valeurs maximales dépassant 60mg/l.

- Au niveau de l'estuaire, la qualité est satisfaisante au regard de la plupart des paramètres analysés. Cependant, les concentrations élevées en nitrates des deux principaux cours d'eau qui alimentent l'estuaire et leurs débits sont à l'origine de flux en azote conséquents.
- D'un point de vue bactériologique, la variabilité inter-saisonnière et inter-annuelle est importante avec des concentrations qui fluctuent entre 5 et 18000 coliformes fécaux/100ml sur le Guindy.

La période hivernale correspond à une dégradation plus marquée de la qualité que la période estivale : au cours de la première, 50% des résultats sont en classe 4, respectivement 20% et 10% des teneurs en coliformes pour le Jaudy et le Guindy.

Les nuisances acoustiques

Le classement réalisé en application de la loi n° 92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit notamment les art 12 à 14 a pour effet de définir de part et d'autre des voies de transports terrestres, des zones dans lesquelles la construction de nouveaux bâtiments doit tenir compte du bruit engendré par la circulation et de l'évolution prévisible du trafic à l'horizon 2015. Les infrastructures sont, selon les niveaux de bruits définis, classées en cinq catégories qui déterminent la largeur des secteurs affectés par la nuisance sonore.



Cartographie de classement sonore des infrastructures routières — Source Carte publie par l'application CARTELIE Ministre de l'égalité des territoires et du Logement / Ministre de l'écologie, du Développement durable et de l'énergie SG/SPSSI/PSI/PSI - CP2I (DOM/ETER)

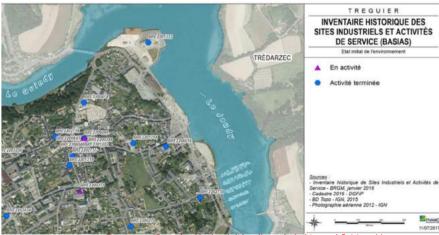
L'arrêté préfectoral de classement sonore des infrastructures de transports terrestres indique que sur Tréguier sont concernées :

- la RD786, classée en catégorie 3, et affectée par le bruit sur une bande de 100m de part et d'autre des limites de la voie ;
- la RD30, classée en catégorie 4, et affectée par le bruit sur une bande de 30m de part et d'autre des limites de la voie.

Le classement a pour effet d'imposer des normes d'isolement acoustique de façade pour les constructions nouvelles (habitations, enseignement, établissements de soins et d'action sociale).

La pollution des sols

Deux bases de données nationales recensent les sols pollués connus ou potentiels. D'une part, la base de données « BASIAS » est l'inventaire historique de sites industriels et des activités de services, abandonnés ou non. Les établissements inscrits dans BASIAS ne sont pas considérés comme pollués, mais sont simplement susceptibles d'avoir utilisés des produits polluants à une période donnée. 22 sites sont inventoriés à Tréguier (2 en activité et 20 dont l'activité est terminée). D'autre part, la base de données « BASOL » recense les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant à une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif. Aucun site à Tréguier n'est référencé dans la base de données BASOL



2.5.3. Les actions pour l'environnement

Gestion de l'eau et assainissement

La Loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a pour objectif la protection de la ressource en eau, par la mise en place de mesures spécifiques :

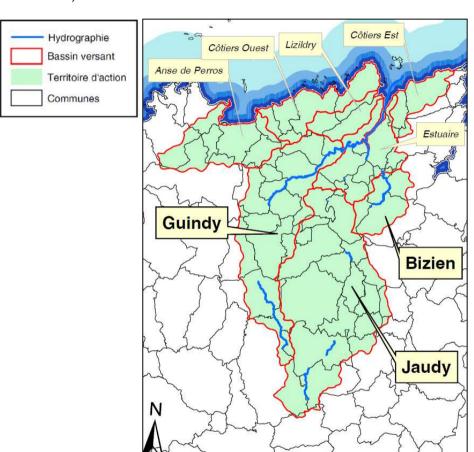
- Mise en place de périmètres de protection des captages qui constituent des servitudes d'utilité publique annexées au PLU.
- Interdiction de développer l'urbanisation dans les vallées et les zones humides : en pratique, les fonds de vallée et les zones humides inventoriées sont classées en zone inconstructible.
- Délimitation des zones d'assainissement collectif, individuel et des zones où des mesures sont prises pour limiter l'imperméabilisation des sols. Tréguier est équipée d'une station d'épuration mise en fonctionnement en 2002 et qui a une capacité de 4000 équivalents/habitants.

Par ailleurs, Tréguier fait partie du syndicat mixte du bassin versant du Jaudy-Guindy-Bizien dont les compétences portent sur la mise en œuvre d'actions de reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

Le bassin versant du Jaudy-Guindy-Bizien se situe dans un secteur majoritairement rural et comporte une population de 52 000 habitants pour 52 000 hectares (80 habitants/km²). Cette population se concentre dans les grandes villes de quelques milliers d'habitants : Bégard, Tréguier, La Roche-Derrien, ainsi qu'en bord de mer où les résidences secondaires dominent. Ailleurs, la population est dispersée autour de bourgs ruraux.

Sur l'ensemble des bassins versant du Jaudy, du Guindy et du Bizien, le linéaire bocager (talus et haies confondus) représente un total de 4 700 km. Le réseau bocager est dense (120 mètres linéaires/ha) et relativement bien conservé. On y observe des talus à forte valeur patrimoniale : ce sont des talus empierrés (talusmur) surmontés d'une haie constituée principalement de chênes, de châtaigniers et de noisetiers. Cependant, on constate à certains endroits, notamment dans la partie centrale du bassin versant, la présence de grandes ouvertures dans le

maillage, caractéristiques des cultures intensives telles que le maïs (parcelles remembrées).



Périmètre du bassin versant du Jaudy-Guindy-Bizien Source : BD carto®, GéoFla® IGN Novembre 2014

De nombreux usages et activités du bassin versant du Jaudy-Guindy-Bizien sont liés à l'eau :

- l'alimentation en eau potable des communes du bassin versant du Jaudy-Guindy-Bizien provient de deux prises d'eau en rivière et de 10 captages souterrains. Au total, 4 millions de mètres cubes sont annuellement prélevés par sept syndicats et alimentent 50 000 personnes. La part des eaux superficielles dans l'alimentation en eau potable est de l'ordre de 70 %. La réglementation fixe des normes de qualité à respecter afin de prélever une eau de qualité acceptable. Ces normes ne sont pas toujours respectées et nécessitent des traitements lourds en aval (charbon actif pour supprimer les pesticides);
- l'aquaculture (élevages de truites et de turbots en mer) et la conchyliculture pratiquée dans l'estuaire (huîtres, coques, palourdes) nécessitent une bonne qualité de l'eau;
- les activités récréatives (pêche, canoë-kayak, baignade...) sont également bien représentées.

Or, la qualité de l'eau est préoccupante : les normes de qualité en nitrate et en pesticides sont fréquemment dépassées.

Sachant que les industries sont peu développées sur le bassin versant, leur contribution à la pollution de l'eau est donc faible.

En revanche, l'agriculture est omniprésente et regroupe près de 700 exploitations. Elle se caractérise par trois zones de production très différentes :

- une zone d'élevage à dominante laitière au sud, avec de nombreuses parcelles en prairie ;
- une zone d'élevage à dominante hors-sol (élevage porcin majoritairement) au centre du bassin versant, avec beaucoup de parcelles en maïs et en céréales;
- une zone légumière sur le littoral et le long de l'estuaire au nord du bassin versant.

Ainsi, les particuliers, les collectivités et les agriculteurs impactent de façon nettement plus conséquente la qualité des eaux par le biais :

- de désherbages excessifs et/ou sur des surfaces imperméables des communes et des particuliers ;
- d'assainissements défectueux entraînant le rejet d'effluents non épurés dans le milieu nature l;
- de pollutions diffuses (sur-fertilisation, traitement phytosanitaire irraisonné) et de pollutions ponctuelles agricoles.

Face à ce constat, le syndicat mixte des bassins versants du Jaudy-Guindy-Bizien et des ruisseaux côtiers met en œuvre des actions de reconquête de la qualité de l'eau, au travers de ses programmes d'actions.

La collecte des déchets

La compétence en matière d'ordures ménagères est confiée à Lannion-Trégor Communauté qui effectue la collecte, une fois par semaine dans l'hyper centre (entre les rues du Port et Marie Perrot) et une semaine sur deux sur le reste de la ville. Le traitement des déchets est délégué au SMITRED Ouest Armor.

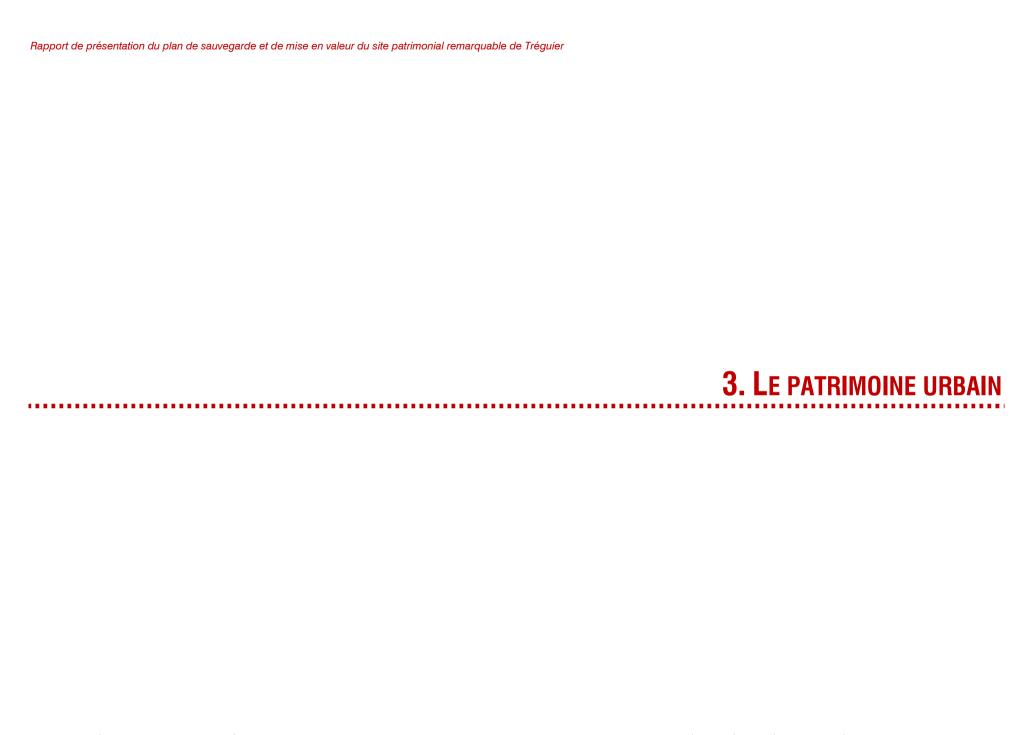
La déchetterie du Quillio en Minihy-Tréguier, en service depuis 1994, assure la collecte sélective par ses apports et tris volontaires des usagers, avec les objectifs suivants :

- supprimer les décharges sauvages ;
- améliorer le cadre de vie :
- économiser les ressources naturelles ;
- diminuer le gaspillage ;
- maîtriser le tonnage des ordures ménagères ;
- préserver la nature ;
- donner des solutions efficaces aux usagers pour se débarrasser de leurs déchets ;
- éco-points : en complément, pour faciliter la tâche des usagers, des éco-points ont été mis en place dans les communes. Ces éco-points sont destinés à recevoir les apports volontaires des verres ménagers, des papiers et des bouteilles en plastique ;
- réception du verre ménager : la déchetterie est équipée d'un box à verres. Des conteneurs (couvercle vert) sont répartis sur toutes les communes. N'est admis que le verre ménager (bouteilles, bocaux).

D'autre part, sur Tréguier, on trouve deux containers enterrés rue de Minihy et boulevard Anatole Le Braz et cing points de collecte du verre.



Carte de localisation des points de collecte sélective sur Tréguier



3.1. STRUCTURE URBAINE

3.1.1. La ville dans l'histoire

Tugdual et la création de l'évêché du Trégor

A l'origine de Tréguier se trouve le monastère de Trécor, fondé au 6° siècle par le moine gallois Tugdual. Rapidement le lieu, également nommé Lantreguer ou les « trois rivières », devient le siège d'un évêché dont la cathédrale primitivement dédiée à saint André, fut saccagée par les Normands au cours du 9° siècle. Un nouvel édifice, dédié cette fois à saint Tugdual le premier évêque du Trégor, est en chantier à partir des années 970 à l'initiative du prélat Gratien. La tour dite « de Hastings » située à l'extrémité du bras nord du transept témoigne de l'important édifice roman de l'époque.

L'évêque Gratien et ses successeurs mettent en place des institutions au fondement du fonctionnement de la ville épiscopale. L'évêque en est le seigneur temporel : il est secondé dans ses tâches administratives (et spirituelles) par le collège des chanoines constituant le chapitre de la cathédrale. La ville est cité de paix. Le nom de la commune voisine de Minihy-Tréguier conserve le souvenir du droit d'asile attaché au monastère primitif : minihy en breton signifiant le lieu sacré de la maison des moines. Le domaine temporel de l'évêché — nommé le régaire

- couvrait non seulement la ville mais bon nombre de territoires situés dans les paroisses voisines. L'évêque qui portait aussi le titre de comte de Tréguier, y possédait droit de haute justice et toutes les banalités : moulins, fours, bacs sur les rivières, etc. Supprimé en 1790, l'évêché de Tréguier fut rattaché à celui de Saint-Brieuc en 1801.

Saint Yves à la fin du 13è siècle

Yves Helory de Kermartin naît le 17 octobre 1253 au manoir de Kermartin, paroisse de Minihy-Tréguier. Issu de la petite noblesse locale, il s'adonne aux études. En 1267, il est à Paris, puis à Orléans, après avoir achevé sa formation théologique, juridique, philosophique et canonique.

En 1280, il retourne en Bretagne, à Rennes. Puis en 1284, il est appelé par l'évêque de Tréguier comme magistrat. Dès son retour à Kermartin, le manoir

prend l'aspect d'un asile pour les pauvres dont une salle neuve devient «l'hôpital». Ordonné prêtre en 1285, Yves reçoit différentes cures mais n'abandonne pas Kermartin. Il meurt le 19 mai 1303 et est enterré à la cathédrale.

Immédiatement après sa mort, la ferveur populaire engendre des marques de dévotions importantes. Il est canonisé le 19 mai 1349. Désormais la ville de Tréguier devient un lieu de pèlerinage important. En 1450, le corps de Jean V duc de Bretagne, qui vouait de son vivant une dévotion particulière au patron de Tréguier, fut inhumé dans une chapelle funéraire élevée dans la cathédrale à proximité du tombeau du saint.

Aujourd'hui encore, les avocats fêtent tous les ans leur patron à Tréguier lors du

pardon du 19 mai.



Ex-voto à saint Yves dans la cathédrale

• La cathédrale gothique

Etape du Tro Breiz – Tugdual étant l'un des sept saints fondateurs de la Bretagne - la cathédrale de Tréguier nécessite d'être rénovée à la fin du 13° siècle. Grâce aux dons des pèlerins, c'est en particulier le pèlerinage de saint Yves qui autorise une avancée rapide de la première phase de travaux. Elle concerne la nef, le portail occidental, le portail sud et son porche dit du Peuple.

Suspendu vers 1345 par la guerre de Succession de Bretagne, le chantier reprend après 1364 et se prolonge au début du 15^e siècle par la réalisation du transept et du chœur.

L'édifice est classiquement constitué d'une élévation à trois niveaux : grandes arcades, triforium et fenêtres hautes. La subsistance de la tour de Hastings du 12è siècle s'explique très probablement par la volonté de sacraliser cette partie du bras nord du transept où était placé le tombeau de saint Yves.

De 1432 à 1450, est ajoutée contre le bas-côté nord la chapelle funéraire du duc Jean V. La haute tour-clocher est achevée à la même époque. Sa flèche de plomb fut remplacée en 1785-1787 par l'élégant ouvrage ajouré en pierre qui aujourd'hui encore domine la silhouette de la ville.

Le cloître, 1450-v.1468, est un chef-d'œuvre de l'art flamboyant breton. Il fut construit par le chapitre qui durant plusieurs siècles tirait profit de sa location comme marché couvert. Son emprise déborde à l'est au-delà du chevet de la cathédrale où se trouve l'accès pour les jours de foire.

Du site primitif de l'évêché de la rue des Perderies subsiste une maison d'origine du 15° siècle. Au cours du 16° siècle, le projet d'établir un nouveau manoir épiscopal près de la cathédrale prend forme. Il est effectivement achevé en lien avec le cloître de la cathédrale, dès avant le milieu du 16° siècle.



L'ancienne cathédrale et la tour dite de Hastings sur le bras nord du transept, vue depuis le cimetière



Le cloître de la cathédrale, milieu du 15e siècle

• Le formidable développement de la ville à la fin du Moyen Âge et à la Renaissance

Les épisodes de la guerre de Succession de Bretagne ne devaient pas épargner Tréguier qui fut en grande partie saccagée en 1345 par les troupes anglaises alliées de Jean de Montfort.

Dans les années 1386-1387, la ville devient base navale d'Olivier de Clisson dans la lutte qu'il mène contre les Anglais. Vers la fin du siècle, la paix est rétablie en Bretagne. Le duc Jean IV décède en 1399 et son fils Jean V lui succède dans sa tâche de restauration du Duché. Tréguier connaît alors, à l'instar de l'ensemble de la Bretagne, le début d'une ère de prospérité.

Au cours des 15° et 16° siècles, Tréguier devient l'une des villes les plus riches de Bretagne. Son commerce florissant bénéficiait d'une situation portuaire abritée et avantageuse. Le trafic de denrées multiples – blés, toiles, vins, métaux – se déploie en Angleterre et en mer du Nord, en Espagne et au Portugal, en Saintonge et Aquitaine. Il profite à l'économie générale de tout l'arrière-pays du Trégor et du Penthièvre.

Le duc Jean V portera une attention toute particulière à Tréguier, où il possédait une grande maison rue Colvestre. En vertu de sa dévotion à saint Yves et d'un vœu qu'il fit en 1420 lors de sa captivité, il fait ériger un magnifique tombeau dans la cathédrale à la mémoire du saint qui devient protecteur de la dynastie ducale jusqu'à la fin de l'indépendance bretonne. De fait, la ville est aussi un centre intellectuel et artistique renommé. Des peintres-verriers y possèdent leurs ateliers et l'activité d'imprimerie installée dans les années 1480 devient rapidement la troisième de Bretagne en termes d'importance.

Centre épiscopal, Lantreguer possède aussi le titre de ville et envoie des députés aux Etats de Bretagne dès 1451. Les archives comptables dont les plus anciennes datent de la première moitié du 16° siècle, témoignent de l'organisation d'une communauté de ville, administrée par un conseil de « bourgeois ». A cette époque, et en corrélation avec l'administration des régaires (temporel de l'évêché), d'importants travaux façonnent la ville, parmi lesquels on retiendra : la mise en place d'un premier circuit d'adduction d'eau potable par l'évêque Jean de Bruc en 1422 ; la construction de la chapelle Saint-Fiacre (détruite) proche de la cathédrale en 1472 ; la construction de la chapelle Saint-Michel en 1474, dont il ne subsiste

désormais que la tour-clocher servant d'amer pour la navigation sur la rivière. Elle est également le premier grand signal marquant la ville en arrivant par la terre.

Au cours des guerres de Religion, la ville de Tréguier fut particulièrement éprouvée. A l'époque de la Ligue et à trois reprises en 1589, 1592 et 1594, des attaques sanglantes se succèdent, réduisant à néant l'activité de bon nombre d'habitants. Tréguier mis de nombreuses années à se relever du désastre, sans jamais retrouver totalement l'éclat qui faisait d'elle l'une des villes les plus attrayantes de Bretagne à la Renaissance.



Maison du Duc Jean V. 22 rue Colvestre

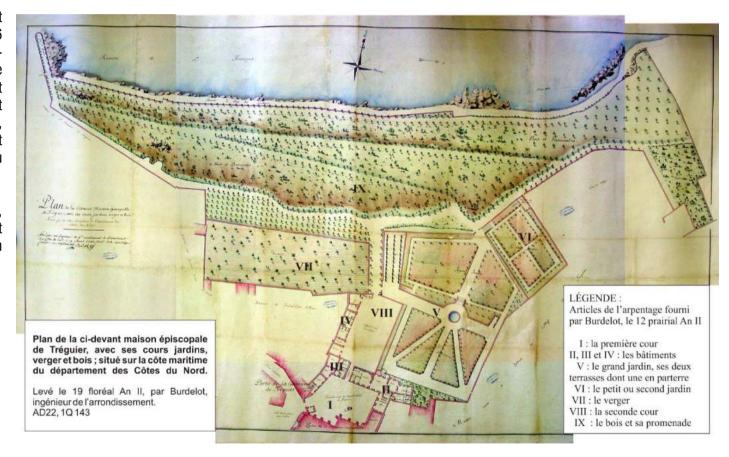
• Le nouveau palais épiscopal

Du site primitif de l'évêché de la rue des Perderies subsiste une maison d'origine du 15° siècle, protégée monument historique sous l'appellation de « maison la Tour » du nom de ses propriétaires de l'époque. Au cours du 16° siècle, le projet d'établir un nouveau manoir épiscopal près de la cathédrale prend forme.

d'Amboise (1604-1616). Un plan légendé dressé à la Révolution livre de nombreux détails sur l'organisation spatiale des lieux avant sa division en plusieurs lots et la transformation des bâtiments au cours des deux siècles suivants.

Avec ses dépendances cours, jardin, verger et parc boisé, l'ensemble existe déjà en 1556 comme le confirme l'aveu du prélat Jean-Juvénal Des Ursins, présenté au Roi cette année-là : le tout contenant quatre arpents et donnant sur « l'esglise cathédrale dudit Lantreguier, d'aultre [côté] à la ripve de la mer, et d'aultre sur la place et martray dudit Lantreguier » (AD44, B 730, aveu du 14/12/1553, f°1).

Fortement endommagé à l'époque de la Ligue, le manoir ou palais épiscopal est entièrement reconstruit à partir de 1604 par l'évêque Adrien



Une vocation hospitalière, éducative et religieuse qui s'affirme aux 17^e et 18^e siècles

Jusqu'à une période encore récente, la vocation éducative et religieuse de Tréguier constitue l'une des caractéristiques majeures de la ville.

Outre les institutions dépendant de l'évêché telle la Psalette créée au 15° siècle par l'évêque Jean de Ploeuc afin d'initier les jeunes à la pratique de la musique sacrée, deux établissements d'éducation renommés existaient à Tréguier. Un collège d'enseignement est attesté à Tréguier dès le 14° siècle, exempté de toute contribution par le duc Jean IV en 1365. Installé rue de la Poissonnerie (rue Lamennais) et reconstruit dans les années 1770, il est dissout en 1793. Dévolu au Petit Séminaire de 1816 à 1821, les frères de la doctrine chrétienne de Ploërmel y demeurèrent jusqu'à la fin du 19° siècle. Une école privée en occupe désormais les lieux. Le Grand Séminaire dirigé par des Lazaristes prend place en 1645 dans une vaste propriété située à l'ouest de la ville. En 1819, le diocèse rachète l'ensemble et y installe en 1821 le Petit Séminaire. Les bâtiments acquis par la ville à l'aube du 20° siècle furent rapidement reconstruits à l'usage d'un collège que fréquenta entre autres Ernest Renan. Ils accueillent désormais le lycée Savina.

Par ailleurs, cinq communautés religieuses établirent leurs couvents au sein ou aux abords du centre urbain.

Le couvent des franciscains, le plus ancien, fut fondé en 1483. Vendu à la Révolution, il n'en subsiste que quelques vestiges en Plouguiel sur la rive opposée du Guindy et le nom de la rue Saint-Francois à Tréguier.

L'hôtel-Dieu de Tréguier existe depuis le début du 14° siècle. Etabli au carrefour des rues Saint-Guillaume (la Chalotais) et Poul-Raoul (Gambetta), il subsiste de cette époque la « salle des passants » dans laquelle saint Yves apportait réconfort aux malades. La chapelle dédiée à Marie Madeleine est une reconstruction du 15è siècle. En 1645, l'établissement est confié aux augustines de Quimper qui font édifier leur couvent en 1662-1663. Un nouvel hôpital est bâti de 1666 à 1669 dans le prolongement ouest de la chapelle. Reconstruit au 19è siècle, il est désormais transformé en logements, après avoir été occupé par un hôtel.

En 1625, les religieuses ursulines s'installent à Tréguier pour s'occuper de l'éducation des jeunes filles. Elles construisent leur couvent au Léardy au sud de la ville, entièrement détruit après la Révolution. Les Ursulines réintègrent leur fonction en 1860 dans l'établissement des « Paulines Neuves », édifié en 1760 route de Lannion.

En 1672, les sœurs de la Croix de l'ordre des visitandines établissent leur maison sur un vaste terrain situé entre la rue Saint-André, la Chantrerie et la promenade des Buttes. Rénové à plusieurs reprises, l'établissement existe toujours sous l'appellation des sœurs du Christ au sein duquel se trouvait, jusqu'aux années 2000, une école privée.

En 1699, une autre communauté de religieuses, les Paulines, installe sa maison rue des Perderies. Longtemps après leur déménagement route de Lannion au 18^e siècle, on appellera leur première habitation les « Vieilles Paulines ».

Aux 17^e et 18^e siècles, et peut-être dès le Moyen Âge, la ville est divisée en deux paroisses : Saint-Sébastien de la Rive à l'est de la cathédrale et Saint-Vincent de l'Hôpital à l'ouest, toutes deux desservies dans la cathédrale. Une partie rurale au sud, le Minihy, appartenait au fief de l'évêque et formera par la suite la paroisse de Minihy-Tréguier. En 1702 la communauté de ville finance la reconstruction de l'église Notre-Dame-de-Coatcolvézou. Situé au nord-ouest de la cathédrale, ce sanctuaire d'origine médiévale était l'église paroissiale du Minihy, mais aussi le

siège d'une importante confrérie qui rassemblait les marchands et les maîtres de navires de Tréguier. L'église fut démolie dans les années 1820, remplacée par des halles, elles-mêmes disparues. Seul aujourd'hui le nom de la place en garde le souvenir.



Ancien hôtel-Dieu, façade 14º et 17º siècles, rue de la Chalotais

Le renouveau du port, des voies de communications et des transports aux 19° et 20° siècles

Après la tourmente révolutionnaire, la cité « sainte » a perdu son évêque, son chapitre, sa prévôté et ses régaires. Elle voit disparaître également ses communautés religieuses, qui pour certaines réintègreront toutefois leurs établissements à la Restauration : sœurs de la Croix, ursulines, et hospitalières. La vocation éducative de Tréguier s'organise à nouveau. Le remarquable collège de Tréguier construit vers 1897 à l'emplacement du Petit Séminaire — actuel lycée Savina — est l'œuvre de l'architecte rennais Henry Mellet.



Vue ouest sur la ville avec au premier plan le collège de 1897. Carte postale, col. privée

Loin de s'effondrer Tréguier conserve un rôle administratif porteur et devient cheflieu de canton de l'arrondissement de Lannion. En 1836, la commune est augmentée d'une partie de Minihy-Tréguier (les Buttes, le faubourg de Kerfant avec la chapelle Saint-Michel). Tréguier possède aussi d'autres atouts économiques, c'est un centre commerçant actif drainant la production agricole et maraîchère de l'arrière-pays. Le site est surtout valorisé et soutenu par l'activité ininterrompue de son port où sont déchargées tout type de denrées en particulier des matériaux de construction.

Amorcés dans la seconde moitié du 18° siècle, les travaux d'amélioration des quais du port reprennent activement au 19° siècle. Deux phases se distinguent ainsi : 1835-1846 avec notamment la création du « grand quai » au nord, et 1890-1901 qui voit l'achèvement du quai neuf dit aussi « quai du milieu ». Dès le début du 20è siècle, un dépôt d'amendement marin est aménagé en 1911 devant la pointe du Golo. Progressivement, les remblais de délestage serviront les projets d'extension du port de commerce dès les années 1920-1930.

La situation de confluence de la ville, si elle présentait à l'origine l'avantage d'un site protégé, devient à l'époque contemporaine très contraignante pour les circulations terrestres. Jusqu'au 19e siècle, il fallait emprunter des bacs pour franchir les rivières du Jaudy et du Guindy. En 1834, la construction de la «passerelle Saint-François » devait faciliter le passage des piétons et des chevaux entre Tréguier et Plouguiel. L'année suivante est achevé l'un des premiers ponts suspendus en Bretagne, le « pont Canada » joignant les rives du Jaudy entre Tréguier et Trédarzec, ainsi nommé en raison d'un lieu-dit situé dans cette dernière commune. En 1893, un pont carrossable est enfin construit sur le Guindy entre Tréguier et Plouguiel, doublé en 1906 par un viaduc ferroviaire de la ligne Tréguier-Perros-Guirec. Ils portaient tous deux le nom de ponts Noirs.

Une petite gare est en effet aménagée en amont du port dès le début du 20° siècle. Dévolue en premier lieu à la ligne Lannion-Tréguier (1905), elle est connectée un an plus tard à celle de Perros-Guirec, puis rattachée au début des années 1920

à la ligne vers Plouha (Paimpol). De fait, un second viaduc ferroviaire est inauguré en 1921, cette fois sur le Jaudy.

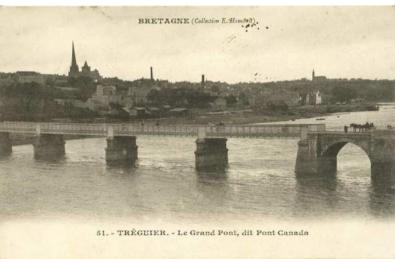
Au lendemain de la seconde guerre mondiale, qui vit la destruction de tous ces ouvrages d'art, les lignes de chemin de fer d'intérêt local sont abandonnées et seuls les ponts routiers seront reconstruits.

De ce bref rappel historique de Tréguier, il ressort que l'histoire de la ville, ses richesses sociales, intellectuelles et culturelles sont d'abord liées à l'histoire de la spiritualité bretonne et à son rayonnement, de saint Yves à Renan.

A partir de ses racines essentielles, la ville s'est également développée dans deux directions : un centre d'échange des productions locales et un commerce actif, particulièrement par voie maritime. Aujourd'hui, la ville épiscopale, forte du patrimoine urbain que lui a laissé la marque des siècles, vit toujours de ses ressources spirituelles, notamment dans le cadre de l'éducation. Tréguier vit également une aventure culturelle qui se développe à travers son théâtre, dont la renommée progresse, et ses galeries d'expositions temporaires. Cette dynamique culturelle s'appuie sur la présence à Tréguier même ou dans la région proche de grandes références quelquefois méconnues, tels Ernest Renan, bien sûr, Anatole le Braz, Louis-Marie Faudacq, Joseph Savina et ses quarante années de sculpture avec Le Corbusier et plus près de nous Calder.

L'histoire culturelle et religieuse de Tréguier, qui a apposée son empreinte sur le patrimoine urbain, constitue l'un des thèmes majeurs du plan de sauvegarde et de mise en valeur. L'histoire de son port en lien avec un site remarquable – celui des trois rivières – en constitue un autre non moins important.





Place du Martray et pont Canada. Carte postale, col. privée

3.1.2. Évolution urbaine de Tréguier

• Etat au 16e siècle

En l'absence de sources, aucune description précise de Tréguier n'est possible avant la fin du Moyen Âge. Tout au plus peut-on affirmer qu'avant 1400 la ville s'est structurée autour de la cathédrale mais n'a connu qu'un essor limité et ne possède pas d'enceinte urbaine.

Au 16^e siècle, l'enclos épiscopal doté d'un vaste parc boisé limite désormais l'expansion urbaine au nord de la cathédrale jusqu'aux rives du Guindy. En 1556, l'aveu de l'évêque Jean des Ursins confirme qu'au nord-ouest les rues Colvestre, des Perderies et de Plouquiel (rue Saint-François) sont principalement occupées par des maisons de chanoines ou maisons prébendales. L'évêque perçoit également un certain nombre de rentes sur des habitations des rues Saint-Guillaume (rue de La Chalotais), Closhouarn (rue Le Peltier), le quartier de Poul-Raoul (dont partie ouest actuelle rue Gambetta) et rue Treuz. A l'est, la Grand'rue (rue Ernest Renan) conduit au port et à la ville basse établie au niveau de la « rive ». Cette urbanisation scindée en deux pôles et dictée par une topographie prononcée, rappelle celle de plusieurs villes fluviomaritimes de Bretagne, bâties sur des promontoires comme Auray, Dinan ou Quimperlé. Au sud de la cathédrale, la place du Martray (le marché) forme la liaison entre les deux quartiers.



Carte de Cassini, seconde moitié du 18° siècle ; © ign, Atlas des patrimoines.

Cette carte illustre de manière explicite le réseau hydrographique et la topographie. Elle indique également les principales routes.

Tréguier située à la confluence du Jaudy et du Guindy est desservie par deux voies principales en provenance de Guingamp et la Roche-Derrien au sud et de Lannion au sud-ouest

• Etat aux 17e et 18e siècles

A l'issue des guerres de Religion la ville de Tréguier est fortement éprouvée. Mais la reconstruction s'organise rapidement comme en témoigne le remarquable projet d'adduction d'eau potable de 1610, dont le plan est conservé aux archives municipales. Il concerne la mise en œuvre d'une canalisation d'eau potable de deux kilomètres environ, franchissant le Guindy par un aqueduc et aboutissant à une fontaine sur la place du Martray.



Plan d'une partie de la ville de Tréguier par C.-P. de Robien, vers 1756 ; © musée de Bretagne, Rennes. Sur ce plan resté inachevé l'auteur est particulièrement intéressé par le système d'adduction d'eau potable de la ville. Il représente le tracé des canalisations qui conduisent l'eau des sources depuis l'ouest jusqu'à la fontaine (la pompe) de la place du Martray. On note également la présence des halles au sud-ouest de cette place

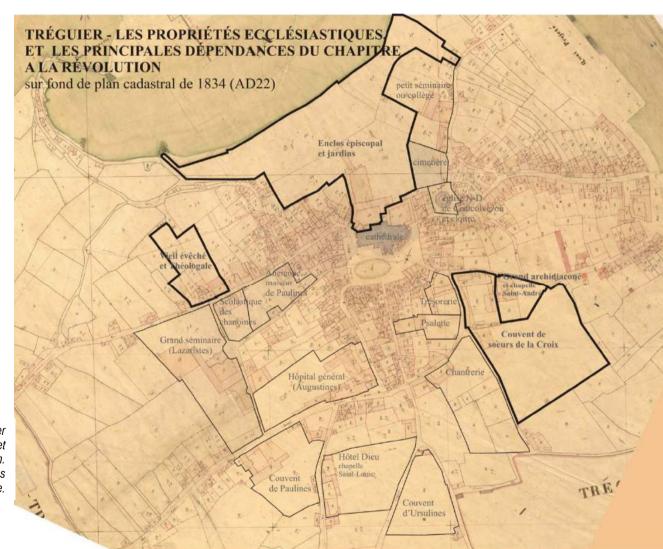
Au cours du 17^e siècle l'implantation de nouveaux établissements conventuels – Ursulines, Visitandines, Paulines – vient augmenter le nombre des propriétés ecclésiastiques déjà fort développé. Les archives de la période révolutionnaire permettent de dresser un plan de l'étendue de ces propriétés à l'exception des maisons prébandales plus modestes qui n'apparaissent pas toujours de façon formelle dans ces inventaires.

A cette époque les rues de la ville sont soigneusement pavées, ainsi que ses « banlieues » c'est-à-dire le débouché des grandes voies d'accès que sont les routes de Guingamp et de Lannion au sud-ouest de la ville. Une promenade plantée est aménagée au lieu-dit les Buttes qui domine un panorama étendu sur la rivière vers le nord-est et les coteaux de Trédarzec à l'est. La communauté de ville qui fait appel aux ingénieurs du Roi n'a de cesse de demander des subsides pour les travaux d'amélioration des quais sur les rives du Jaudy. Sur une carte de la côte nord de la Bretagne dressée vers 1780, on devine le môle planté du port de Tréguier, point de départ de l'extension moderne du site portuaire aux siècles suivants.



Plan des côtes de Bretagne dressée par les ingénieurs du Roi, vers 1770-1790 (extrait) ; Service historique de la Défense (SHD), Vincennes, © G. Danet.

La précision de cette carte est telle que l'on reconnait les rues et les principaux îlots qui composent la ville. Le môle du port situé sur la rive du Jaudy entre la Grand'rue et la rue Saint-André est bien identifiable, ainsi que l'emplacement des « bacq » qui permettent de franchir l'une ou l'autre des deux rivières



Plan établi d'après les études de A. Guillou (1912) et M. Gautier (1947), les Archives départementales des Côtes-d'Armor (série Q) et l'étude patrimoniale sur le terrain.

Les entités cernées en gras se situent en partie ou en totalité dans les zones d'extensions du site patrimonial remarquable.

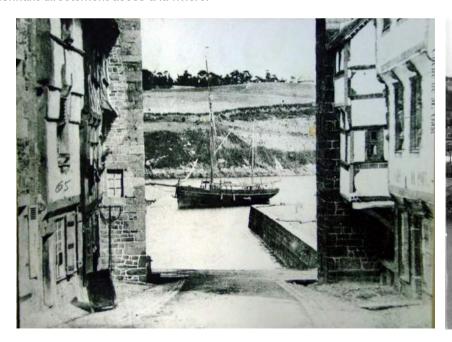
Etat vers 1890

Au cours du 19^e siècle, le renouveau économique de Tréguier se traduit notamment par l'extension du port.

Des quais sont mis en chantier, dotés d'escaliers, de cales et d'une longue promenade ombragée de tilleuls sur le « grand quai », à l'image de celles de nombreux sites fluvio-maritimes bretons : Vannes, Auray, Quimperlé, etc. Ces aménagements réalisés en remblais contribuent à la linéarité future de la rive du Jaudy.

Ces deux photographies datent d'avant la construction du « quai Neuf » qui assura la jonction entre les ouvrages du 18^e siècle (au sud) et ceux du 19^e siècle (au nord).

Avant 1901, la Grand'rue, actuelle rue Renan, débouchait sur une large cale donnant directement accès à la rivière.

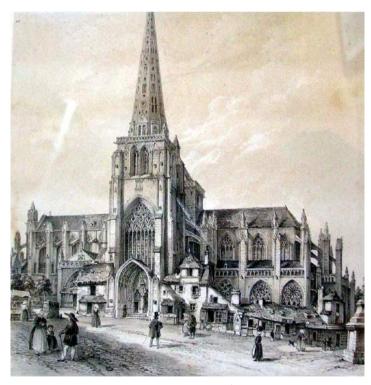


Deux cartes postales vers 1900, collection particulière et UDAP-22.

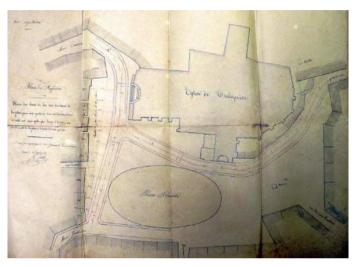


Les plans d'alignements mis en œuvre à partir des années 1850, vont ponctuellement modifier l'aspect des rues, des carrefours et des places. La légende jaune indique les démolitions nécessaires aux alignements prévus en retrait.

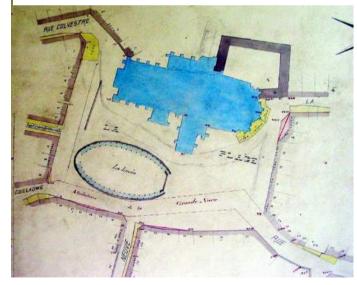
Les changements les plus significatifs concernent notamment la partie sud de la place du Martray et les abords de l'ancienne cathédrale qui fut comme souvent à l'époque « débarrassée » des nombreuses boutiques adossées à l'édifice.



Eglise de Tréguier, gravure du 19^è siècle ; AMT.



Plan de la place du Martray en 1855, projet d'implantation des voies traversant la ville ; AMT, 20 10

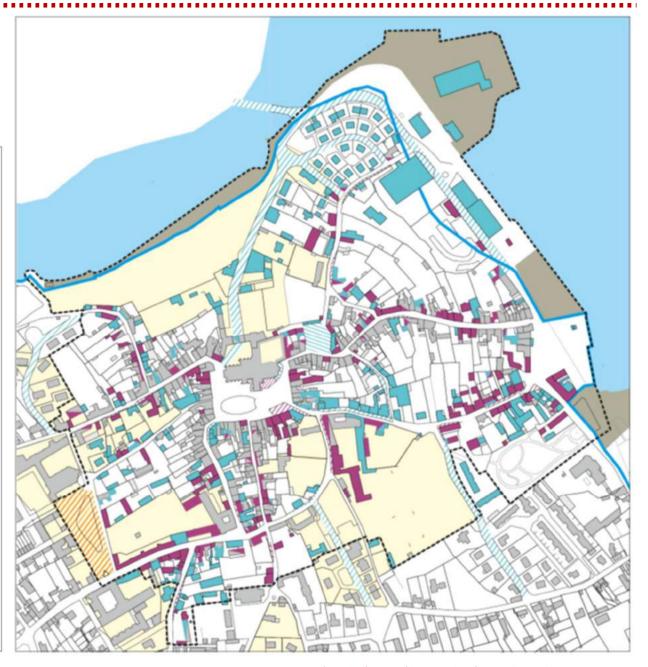


Plan d'alignement de la place du Martray en 1906 ; AMT, 20 1

• Les principaux alignements en centre-ville

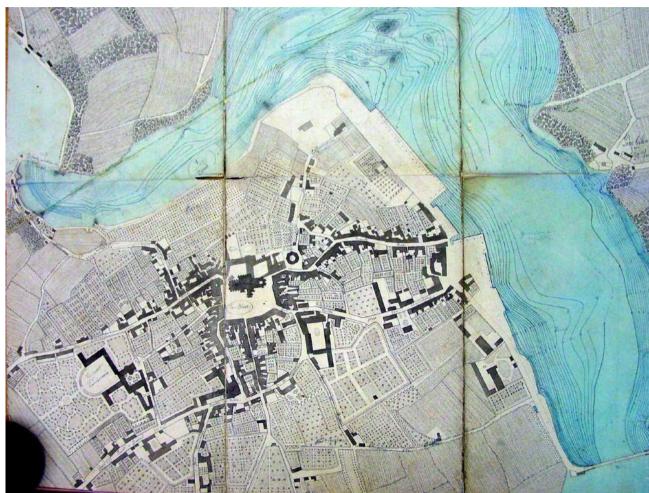
ALIGNEMENTS ET CONSTRUCTIONS NEUVES, 1835 - 2010 dans l'emprise du secteur patrimonial remarquable Modifications urbaines ancien rivage vers 1815 terrains gagnés sur les rives du Jaudy et du Guindy après 1842 principaux alignements en retrait, 1834-1906 création de la place de la République, vers 1900 alignements et percements de nouvelles voies au cours du 20e siècle Evolution du bâti constructions du 19e siècle constructions des 20° et début 21° siècle Propriétés ecclésiastiques avant la Révolution

Emprise du secteur patrimonial remarquable



(rappel)

Au cours du 19^e siècle, le réseau routier autour de Tréguier bénéficie avantageusement de la construction de ponts. En 1835 est achevé le « pont Canada » joignant les rives du Jaudy entre Tréguier et Trédarzec. En 1893 un pont carrossable est enfin construit entre Tréguier et Plouguiel.

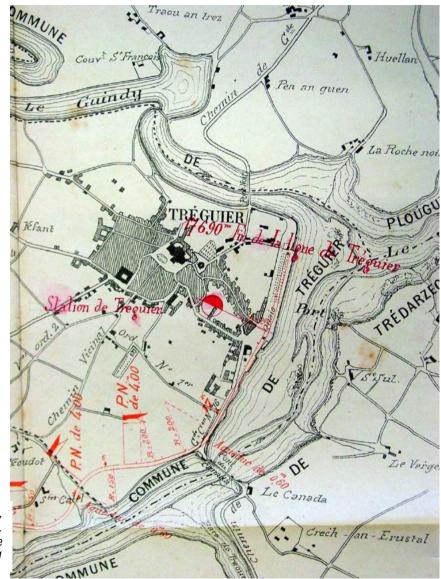


Plan de la ville de Tréguier, s.d., vers 1880; AD22, série S. Le grand quai et les remblais supportant le nouveau chemin de grande communication n°1 aménagé sur la rive en lien avec le pont Canada (1835), sont achevés. La passerelle Saint-François assure le franchissement du Guindy vers Plouguiel depuis 1834, mais le pont Noir (1895) n'existe pas encore.

On note l'importance des jardins privatifs situés à l'arrière des maisons et les vastes espaces libres que constituent les jardins des établissements religieux

Etat vers 1939

Au début du 20° siècle l'aménagement dans le département de lignes de chemin de fer d'intérêt local, avec station à Tréguier, engendre la construction de ponts sur les rivières du Guindy et du Jaudy. Le site du port est modifié en conséquence pour laisser le passage aux voies ferrées et à l'édification d'une petite gare. La première ligne qui relie Tréguier à Lannion est inaugurée en 1905. Elle est connectée un an plus tard à celle de Perros-Guirec, via le viaduc ferroviaire du « pont Noir », puis rattachée en 1921 à la ligne vers Plouha (Paimpol) grâce au second viaduc ferroviaire construit sur le Jaudy.

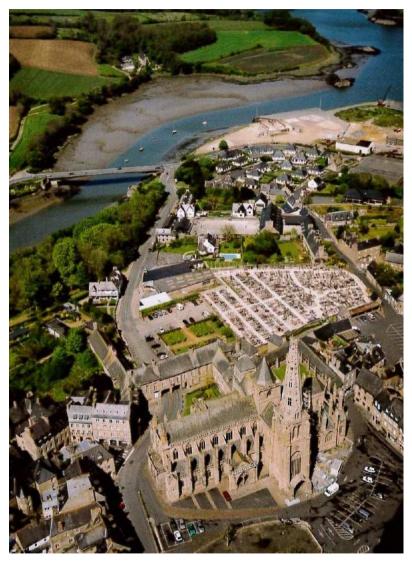


Plan de situation de la ligne de chemin de fer Plouec-Tréguier (sur le tracé de celle de Lannion-Tréguier), daté du 16 mars 1901; AD22, série S supplément. La station est prévue sur le port, elle sera en fait construite légèrement plus au sud, le long du chemin de grande communication n°1 Les évolutions les plus marquantes concernant le centre historique et ses abords pour la période 1900-1939 sont les suivantes :

- la création de la place de la République au cours des années 1920, en lien avec le nouveau collège (v. 1900) ;
- le percement du boulevard Anatole Le Braz, années 1921-1924 ;
- l'aménagement du jardin public dit « bois du poète » dans le parc de l'ancien évêché en 1925 :
- la démolition des halles de 1820 et l'aménagement de la place Notre-Dame-de-Coatcolvezou au début des années 1920.

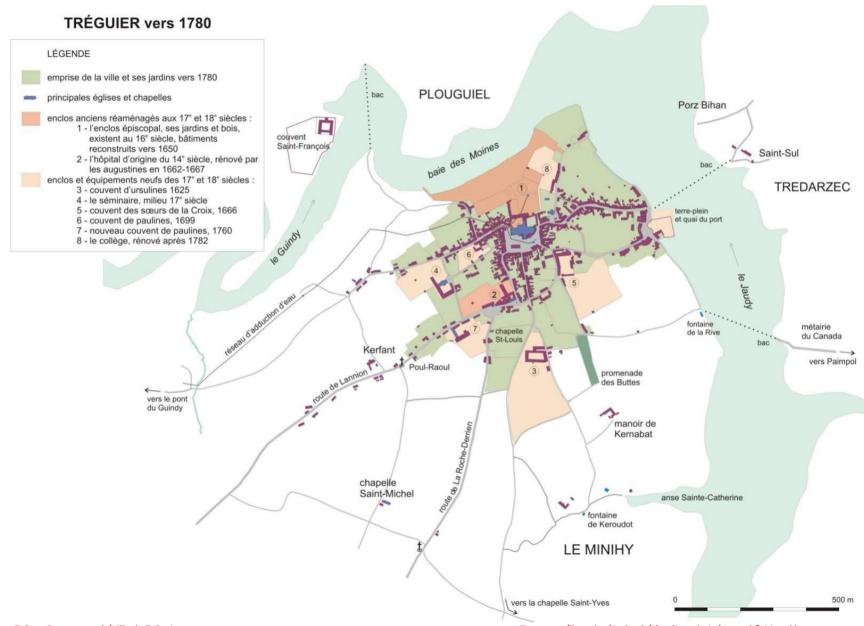
Le percement du boulevard Anatole Le Braz fut sans aucun doute l'évènement le plus dommageable pour le patrimoine architectural et urbain de la ville. A l'époque les édiles n'ont pas hésité à valider un projet qui non seulement a eu pour conséquence de détruire une partie des terrasses du remarquable jardin de l'ancien évêché, mais surtout qui a éventré sans vergogne le rez-de-chaussée de l'aile sud du palais épiscopal du 17^e siècle, afin de faire passer en double sens la nouvelle voie.

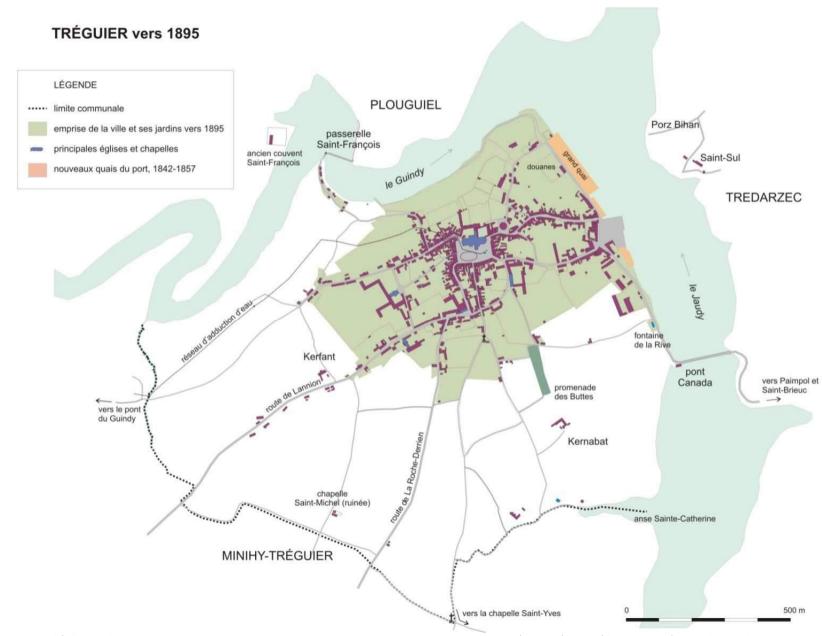


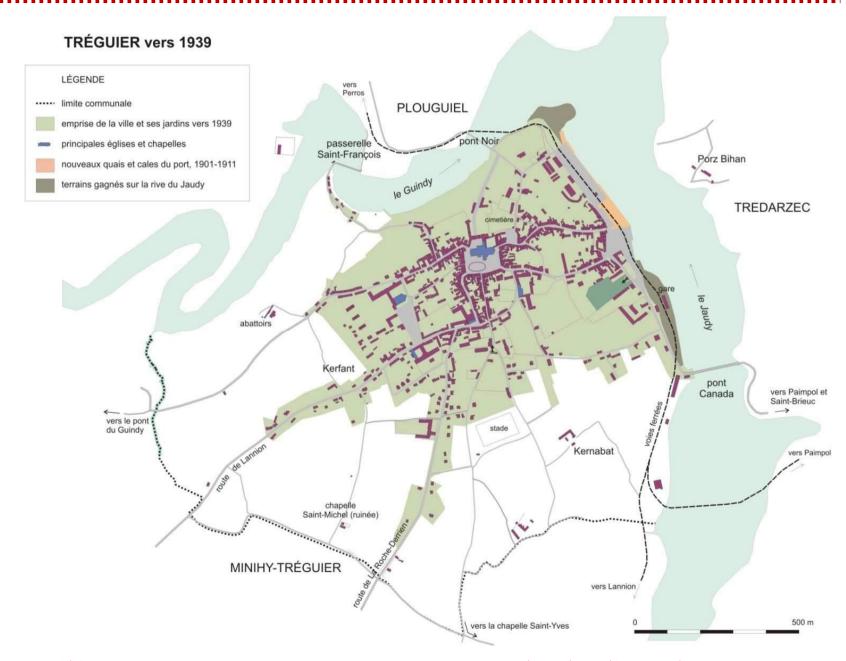


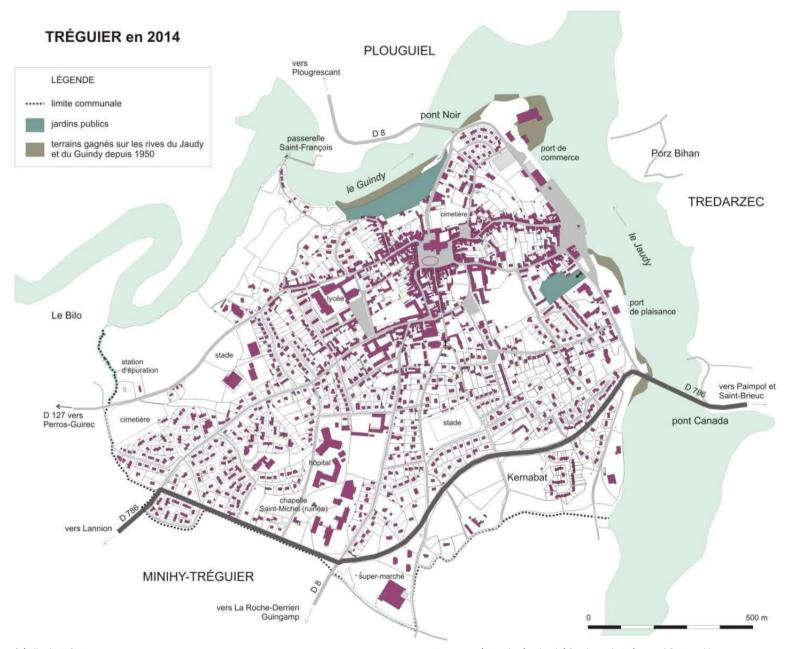
Vue aérienne en 2003, © Duthoit et carte postale vers 1930, coll. privée. Le boulevard Anatole Le Bras, créé au début des années 1920, dont le tracé passe sous l'aile sud de l'ancien évêché, alors propriété de la commune pour l'usage de la mairie.

3.1.3. Cartographie des périodes significatives









3.2. STRUCTURE URBAINE ACTUELLE

3.2.1. Lisibilité de la structure ancienne

Contrairement à l'image de Tréguier en 1834 où la ville est constituée d'un noyau urbain entouré de terres agricoles, le territoire communal est aujourd'hui entièrement bâti. Autour de la ville ont été développés des lotissements à usage d'habitation mais aussi des zones d'activités économiques.

Cependant, le centre-ville de Tréguier offre toujours la même image : des bordures d'îlot densément bâties par des constructions jouissant de vastes espaces libres sur leurs arrières. La morphologie des îlots a peu changé.

On retrouve clairement le parcellaire ancien, traditionnel, souvent encore matérialisé par des murs de pierre.

Les évolutions les plus marquantes sont les suivantes :

- le percement du boulevard Anatole Le Braz à travers les jardins en terrasse de l'ancien évêché ;
- l'urbanisation de la rue Kercoz ;
- l'alignement des angles Martray/ Saint-André et Saint-André/Berthelot :
- la construction sur la rue Saint-André et sur la rue de la Chantrerie.

Tréguier et Minihy-Tréguier constituent un pôle urbain continu qui s'appuie sur la confluence du Jaudy et du Guindy et qui s'étend vers le sud. A ce pôle urbain peuvent être associés, même s'ils en sont séparés par le Jaudy et le Guindy, les bourgs de Trédarzec et de Plouguiel. Tréguier porte ainsi son avenir moins dans un développement extensif que dans une réorganisation et une mise en valeur de l'existant.

Les articulations entre le site patrimonial remarquable et ses franges, en particulier, sont à requalifier et à recomposer, tels par exemple : les abords de l'ancien évêché à l'angle des rues des Perderies et Saint-Tugdual, les limites sud et est de l'ancien

couvent des Sœurs du Christ ainsi que l'îlot situé au sud de la rue Gambetta, entre les rues Peltier et du Minihy.



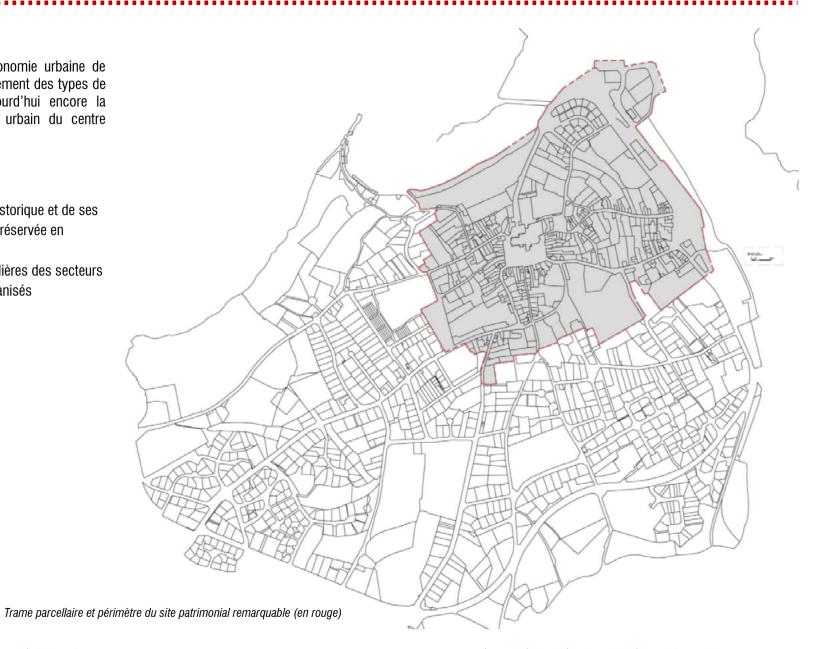
Vue aérienne actuelle de Tréguier et de ses abords, l'étendue de l'urbanisation sur la commune et le territoire environnant - Données cartographiques :© IGN Mégalis Bretagne

3.2.2. La trame parcellaire

La géographie du site et l'économie urbaine de Tréguier ont engendré conjointement des types de parcelles qui constituent aujourd'hui encore la base du paysage, le rythme urbain du centre ancien de Tréguier.

On distingue ainsi:

- la trame resserrée de la cité historique et de ses grandes parcelles paysagères préservée en pourtour ;
- les trames plus lâches et régulières des secteurs périphériques sud et ouest, urbanisés ultérieurement.



Le relief a fortement influencé la mise en place du parcellaire, l'orientation générale des parcelles étant quasi systématiquement perpendiculaire à la pente. Ces dispositions sont particulièrement sensibles sur les versants du promontoire occupé par la ville, vers le Jaudy à l'est (rues Ernest Renan, rue Saint-André, vers le Guindy au nord (rue Saint-François), où l'orientation suit celle des courbes de niveau.

Ailleurs dans la ville haute au relief moins prononcé, l'économique des lieux a prévalue sur la contrainte topographique ; facilitant par exemple, autour du Martray, une organisation des parcelles perpendiculaire à la place.

Trame parcellaire dans l'emprise du site patrimonial remarquable

Hormis les parcelles particulières liées à l'aménagement des grands édifices de la cité, les parcelles les plus caractéristiques dans l'emprise du SPR présentent une organisation type, dont la distribution comprend trois catégories d'espaces :

- un espace bâti le plus souvent à l'alignement de la voie, si un espace libre est aménagé à l'avant de la parcelle il est clos de murs en maconnerie ;
- un espace minéral, à l'arrière du bâti, une cour pavée servant de desserte d'un bâtiment secondaire, d'une galerie ou d'éventuelles annexes ;
- un jardin, souvent suspendu lorsqu'il s'agit de s'adapter à la topographie, et clos de murs hauts en maçonnerie, support d'arbres fruitiers et abritant les cultures maraîchères.

Cette organisation type se retrouve fréquemment dans le tissu du centre-ville et reste relativement bien préservée.

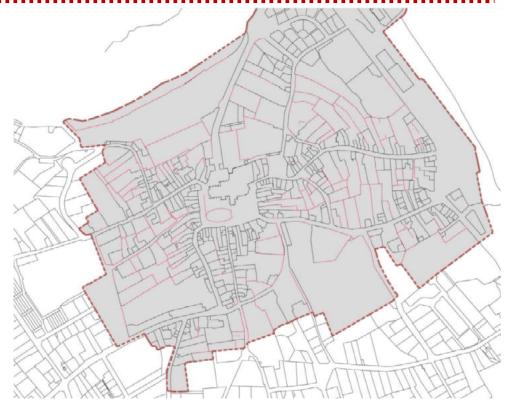
Les cours sont peu embarrassées de constructions nouvelles ou précaires, seuls les arrières des commerces et leurs réserves ont tendance à accaparer ces espaces qualitatifs, en nuisant à leur lisibilité.

Les jardins, dont certains bénéficient d'un microclimat caractéristique lié à leur exposition et à la chaleur des hauts murs, accueillent des essences variées.

Les compositions de ces jardins sont modestes mais l'intérêt vient outre de leur grand intérêt environnemental, des aménagements des circulations, des espaces de transition depuis la cour, des emmanchements, des murs de soutènement, des allées pavées, des points d'eau.

Ces aménagements souvent très anciens sont réalisés avec des matériaux sains, durables, locaux, répondant aux exigences environnementales et qu'il convient de préserver et entretenir.

La perception de ces jardins renforce également leur intérêt : leur perception depuis la rue, depuis les points hauts de la ville, depuis la campagne environnante également.



La trame parcellaire de la cité soulignée par les murs en maçonnerie de qualité (tracés rouges) clôturant aujourd'hui encore les jardins, et les cours

Ces éléments composent un système urbain bien affirmé, de qualité, et cette richesse, quoique modeste dans ces dispositions, façonne et accompagne de manière respectueuse le paysage naturel remarquable de Tréguier.

D'autres parcelles beaucoup plus petites ne correspondent qu'à l'emprise du bâti et ne disposent pas d'espaces libres.

Occupation paysagère des parcelles

La carte ci-contre illustre deux aspects en perpétuel dialogue dans l'analyse patrimoniale du parcellaire du site patrimonial remarquable. Le premier concerne la perception historique des lieux et sa pérennité ; le second se rapporte aux possibilités de mise en valeur.

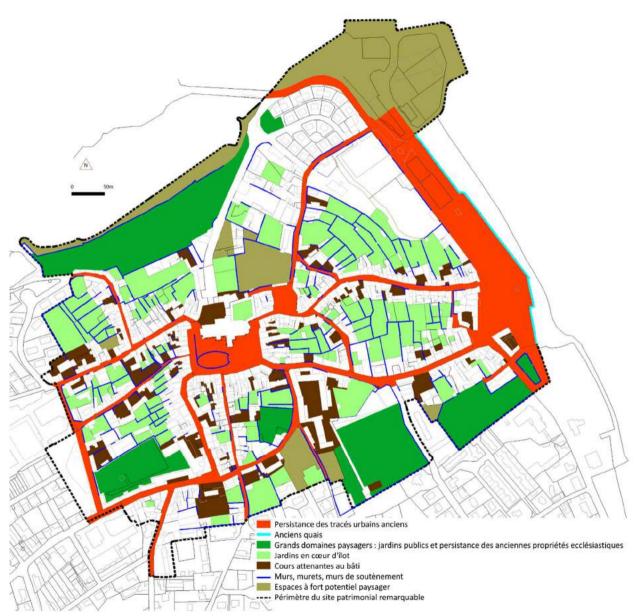
Persistance des tracés urbains anciens

Dans son étude de géographie urbaine de Tréguier, publiée en 1947, Marcel Gautier insistait sur l'invariabilité de la taille et du plan de la ville. Il soulignait également la persistance de la majorité des rues ou des places depuis l'Ancien Régime. Soixante-dix ans plus tard, dans l'emprise du secteur patrimonial remarquable, le constat tient toujours : à bien des égards la trame viaire de la ville reflète son histoire et constitue un élément hautement qualitatif.

Si quelques percées datent du 20° siècle – rues Anatole Le Braz (1922), du Manoir Saint-André (vers 1960), Charles Le Gac et du Gollot (1960), Irène Joliot-Curie dans l'emprise des jardins de l'ancienne Chantrerie, celle desservant le port de commerce – toutes les autres rues ou venelles sont anciennes.

• Les anciens quais

En rive du Jaudy, les quais témoignent de l'évolution du port. Œuvres des ingénieurs du Roi pour les plus anciens, puis de l'administration d'Etat des Ponts-et-Chaussées, ces ouvrages forment une composante de la persistance du tracé urbain ancien.



• Persistance de grands domaines paysagers

Les deux jardins publics situés dans le site patrimonial remarquable de Tréguier sont d'anciennes propriétés privées.

Le « Bois du Poète », ainsi nommé en hommage à par Anatole Le Braz (1859-1926), correspond au bois de l'ancien enclos épiscopal, aménagé de plusieurs allées et d'un promontoire sur le Guindy au 17^e siècle, puis dévolu à la Mairie au lendemain de la Révolution.

Le « Parc de la Baronnais » est l'appellation récente d'un jardin d'agrément conçu au 19^e siècle en retrait d'une grande maison bourgeoise située au n°16 de la rue Saint-André. L'ensemble de la propriété acquis par la ville est reconverti en une trésorerie et un parc public vers 1958-1960. Le square Marcelin Berthelot en constitue la prolongation vers l'est.

Les autres domaines sont également issus de propriétés privées ecclésiastiques d'Ancien Régime : la Psalette, les Sœurs du Christ, les Augustines.

Jardins en cœur d'îlot

Ces jardins en fond de parcelle présentent généralement une composition modeste. En revanche, leur perception individuelle depuis la rue, ou leur perception d'ensemble depuis les points hauts de la ville ou depuis la campagne environnante (rives opposées du Jaudy ou du Guindy), renforcent leur intérêt patrimonial.

Cours attenantes au bâti

Avec les jardins, les cours sont des espaces libres attenants au bâti, caractéristiques de l'organisation spatiale sur la parcelle. Cette organisation type qui se retrouve fréquemment dans le tissu du centre-ville, reste relativement bien préservée.

Murs, murets, murs de soutènement

Presque partout ils accompagnent le maillage parcellaire. Dans les secteurs à topographie prononcée de forts murs de soutènement retiennent les jardins en terrasse.

• Espaces à fort potentiel paysager

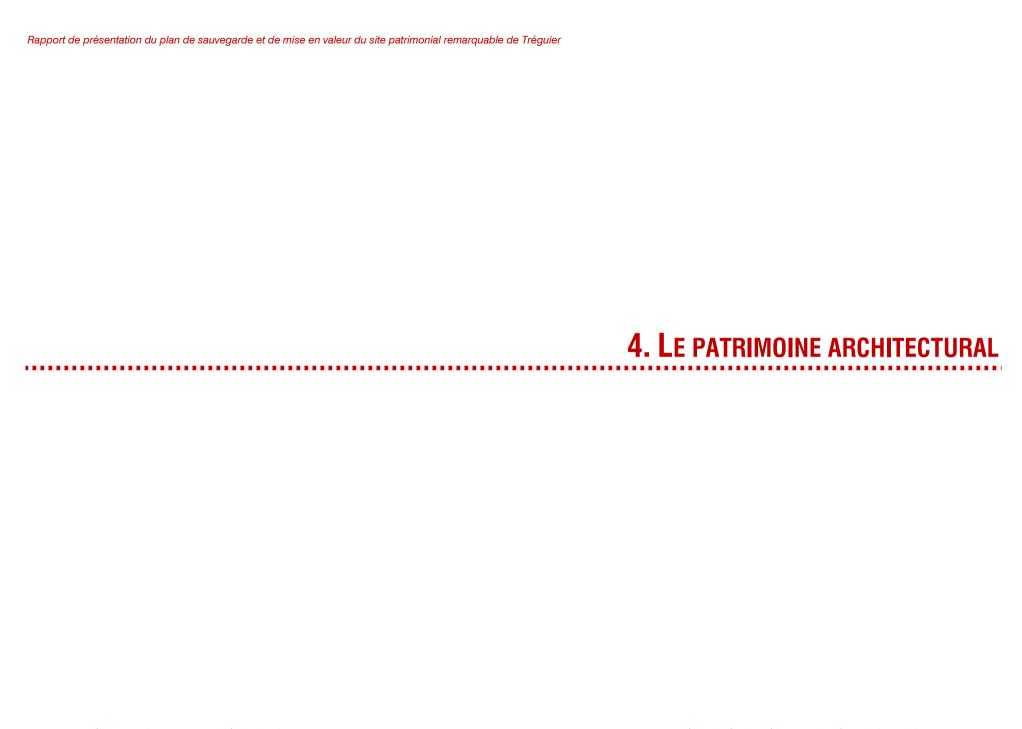
Ces parcelles de toute nature ayant parfois subi des altérations d'usage, occupent un emplacement sensible dans le tissu urbain. La majorité se situe au départ ou dans l'emprise de cônes de vues sur les paysages de la ria. A noter que les espaces figurés sur la carte ci-avant comme espaces à fort potentiel paysager ne sont pas exhaustifs, et peuvent notamment comprendre des espaces identifiés par une autre légende (le port historique par exemple).





Vue aérienne en 2003, © Duthoit Mosaïque des jardins en cœur d'îlot entre les rues Saint-André, Renan et Lamennais.

Vue depuis le clocher Saint-Tugdual en 2003, © Duthoit Parcellaire en lanière avec jardins à l'arrière des immeubles de la place du Martray



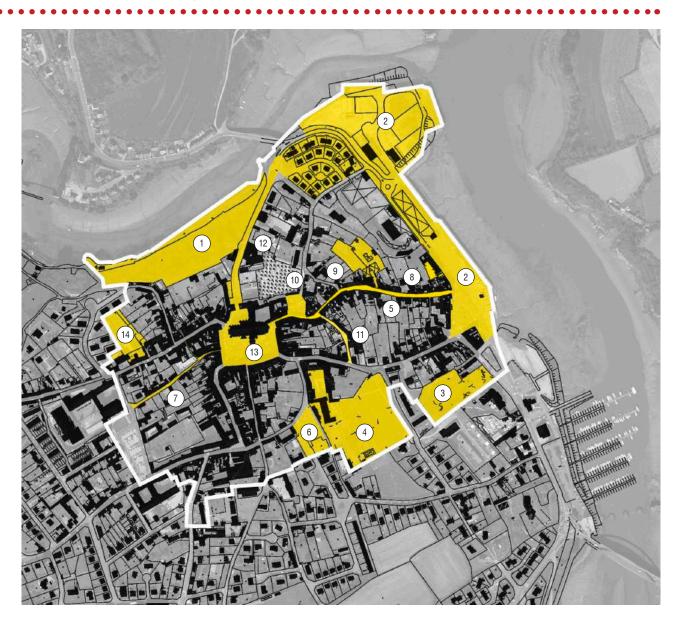
3.3 QUATORZE PORTRAITS D'ESPACES

LISTE ET LOCALISATION DES TREIZE ESPACES FAISANT L'OBJET D'UN PORTRAIT

- 1 Bois de l'évêché
- 2—Quais, port de commerce et lotissement du Gollot
- 3—Parc de la Baronnais
- 4—Ancien couvent des Sœurs du Christ
- 5—Rue Ernest Renan
- 6—Place de la Chantrerie
- 7—Rue Kercoz, venelle Kercoz et venelle des Trois Avocats
- 8—Jardin du 11 rue du Port (privé)
- 9—Jardin du 31 rue Renan (privé)
- 10 Place Notre-Dame de Coatcolvezou
- 11 Rue Stanco
- 12— Boulevard Anatole Le Braz
- 13— Place du Martray
- 14 Site du vieil évêché



Emprises des portraits



SITUATION

La fiche espace concerne trois parcelles cadastrales.

- parcelle n°29
- parcelle DP/29 (bâtiment sur domaine non cadastré)
- parcelle non cadastré



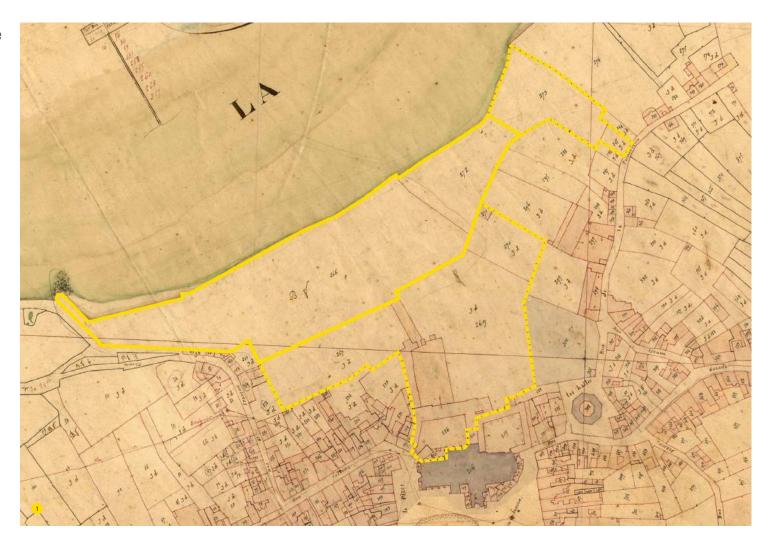


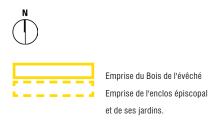
Emprise du Bois de l'évêché

1 - Plan cadastral.

HISTOIRE

Le bois de l'évêché est une partie constituante de l'ancien enclos épiscopal qui comprenait aussi des jardins vivriers ou d'agrément.





1 — Plan cadastral de Tréguier. 1834. Source: archives départementales des Côtes-d'Armor.

HISTOIRE - DU 16^E SIÈCLE À LA RÉVOLUTION

Du site primitif de l'évêché de la rue des Perderies subsiste une maison d'origine du 15° siècle, protégée Monument historique. Au cours du 16° siècle, le projet d'établir un nouveau manoir épiscopal près de la cathédrale prend forme. Avec ses dépendances cours, jardin, verger et parc boisé, l'ensemble existe en 1556, comme le confirme l'aveu du prélat Jean-Juvénal Des Ursins, présenté au Roi cette année là: le tout contenait quatre arpents et donnait sur « l'esglise cathédrale dudit Lantreguier, d'aultre [côté] à la ripve de la mer, et d'aultre sur la place et martray dudit Lantreguier» (AD44, B 730, aveu du 14/12/1553, f°1).

Fortement endommagé à l'époque de la Ligue, le palais épiscopal est reconstruit à partir de 1604 par l'évêque Adrien d'Amboise (1604-1616). Au nord de la cathédrale et de son cloître, les bâtiments sont idéalement situés sur un point haut de la ville, dominant le paysage vers Plouguiel et l'axe de la rivière du Jaudy. Les jardins sont aménagés sur des terrasses successives, et le bois qui limite l'enclos épiscopal au nord est doté de promenades plantées qui descendent en pente douce vers les rives du Guindy. Sur un plan des années 1770-1790, on discerne aussi le belvédère aménagé sur un promontoire rocheux, depuis lequel s'ouvrait un panorama remarquable sur le Guindy et la « Baye des Moines », ainsi nommée en raison de la proximité du couvent des Récollets de Plouguiel.







1 — Carte postale vers 1900, vue générale depuis Plouguiel (AD22, 16Fi 6581).

2 — Le bois de l'évêché dominant la «Baye des Moines». Extrait d'un plan des côtes de Bretagne dressé par les ingénieurs du Roi, vers 1770-1790, conservé aux archives du Service historique de la Défense (SHD), Vincennes (cl. G. Danet).

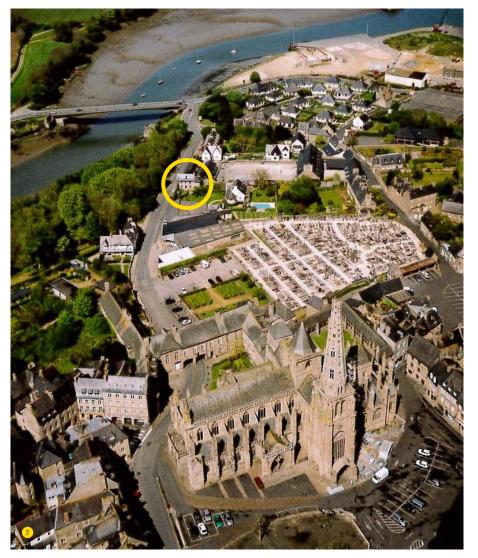
HISTOIRE - AUX 19E ET 20E SIÈCLES

Rappel: L'évêché de Tréguier est supprimé à la Révolution. En 1801, son territoire est rattaché à celui de Saint-Brieuc. Les biens séquestrés en 1791 sont partiellement restitués au clergé au début du 19° siècle.

- 1829 : l'ancien palais épiscopal est acquis par l'évêché de Saint-Brieuc pour servir de maison de retraite aux prêtres du diocèse. Il n'a jamais reçu cette affectation;
- 1913 : par décret du 12 juillet, il est attribué au Département, suite à la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat ;
- 1921 : la Mairie de Tréguier prend place dans une partie des bâtiments de l'ancien palais épiscopal ;
- 1923-1927 : percement du «nouveau boulevard» en traverse de l'ancienne propriété épiscopale, vers le pont Noir sur le Guindy. Cette percée, actuel boulevard Anatole Le Braz, engendre une brutale séparation physique entre les terrasses des anciens jardins et le bois;

- 1924-1925 : Aménagement du bois de l'évêché en jardin public municipal.
- 1925 : l'ensemble du décor de l'ancienne salle capitulaire des évêques est ISMH le 23/02/1925 ;
- 1954 : les façades et toitures de l'ancien presbytère jouxtant la cathédrale sont classées MH le 12/04/1954 ;
- 1956: l'ensemble les façades et toitures de l'ancien évêché, occupé par la mairie et l'Hôtel de France, sont classées MH le 31/05/1956;
- 1948 : le bois de l'évêché devient site classé, par arrêté du 12 juillet 1948.
- 1970-1977 : replantation de la partie dite « bois du Poète » où se trouve le monument commémoratif dédié à Anatole Le Braz ;
- Années 1990-2000: dans la partie basse du bois le long de la rive remblayée du Guindy, est aménagée une aire pour camping-cars.



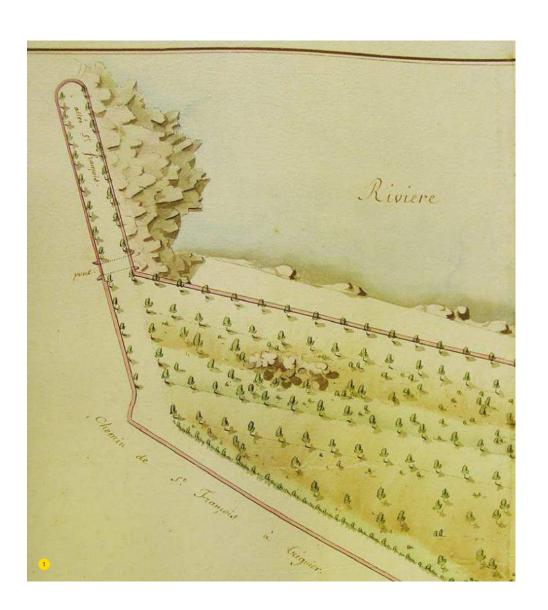


^{1 —} Monument commémoratif dédié à Anatole Le Braz, carte postale vers 1930 (col. Part.). 2 — Vue aérienne sur la cathédrale, l'ancien évêché et le boulevard Anatole Le Braz créé dans les années 1920 en traverse de l'ancien enclos (cl.J.-P. Duthoit 2003). Cernée en jaune la maison du jardinier, mentionnée sur un plan de 1794.

HISTOIRE - ANALYSE DOCUMENTAIRE

Tels qu'ils sont décrits à l'époque révolutionnaire, lors de leur saisie bien national, les jardins et le bois de l'évêché apparaissent comme des espaces vivriers et d'agrément, entièrement clos de murs, à l'exception d'une portion de la promenade le long de la rivière du Guindy, naturellement défendue par les rochers escarpés de la rive.

Jusqu'à cette date, jardins et bois n'étaient donc fréquentés que par les seules personnes autorisées.

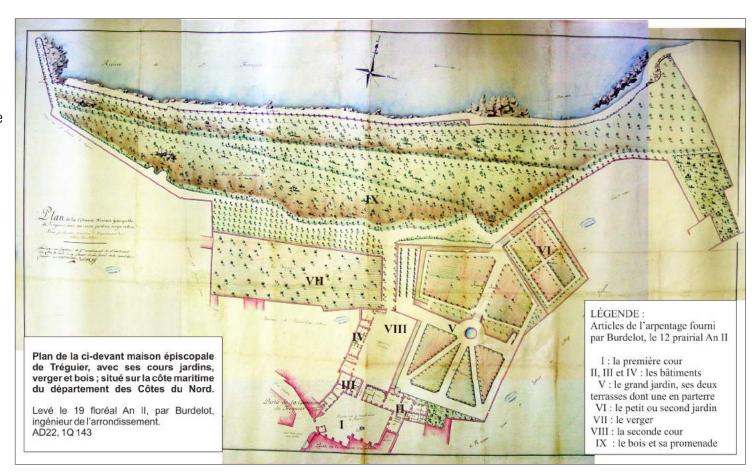


^{1 —} Plan de la ci-devant maison épiscopale de Tréguier, avec ses cours, jardins, verger et bois; situé sur la côte maritime du département des Côtes du Nord, extrait, levé le 19 floréal An 11 – 31/05/1794, par Burdelot (AD22, 1Q 143). Détail du belvédère aménagé sur un promontoire rocheux, dit «allée Saint-François».

HISTOIRE - ANALYSE DOCUMENTAIRE

Le graphisme du plan de la maison épiscopale de Tréguier (ci-contre) renseigne non seulement sur la réalité de l'occupation du sol, mais aussi sur le rôle de chaque espace dans le paysage: le bois y apparaît clairement comme un entre-deux, un espace végétalisé ni sauvage ni jardiné. C'est un espace conçu comme une « nature intermédiaire » constituant une transition entre le Guindy et la ville.

On observe ainsi un « gradiant » dans la maîtrise de la nature allant du jardin formel, en terrasses, à la nature sauvage du Guindy



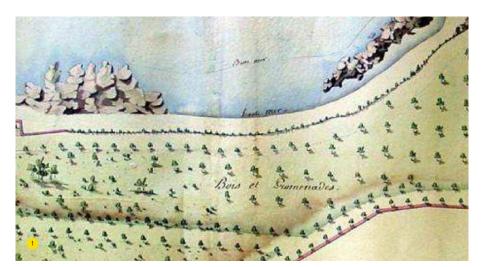
HISTOIRE - ANALYSE DOCUMENTAIRE

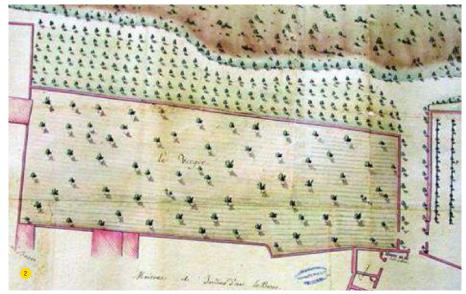
Le 24 février 1791 et jours suivants, est dressé un procès-verbal d'estimation de la maison épiscopale de Tréguier, de ses dépendances et espaces libres (AD22, 1Q 1/33). Les extraits suivants de ce procès verbal, complètent le plan d'arpentage effectué par Burdelot quelques années plus tard en 1794.

La seconde cour [n° VIII en 1794] contenant de plat compris une petite levée de huit cordes, une fontaine sur pyramide avec son bassin et tuyau en plomb, à côté deux petites auges de grosses pierres ; pour passer de cette cour dans le bois de l'évêché ouverture de porte en pilastre de grosses tailles appuyée de deux petites masses de maçonne garnie d'une porte à claire voie.

Le bois de l'évêché [n° IX en 1794] contenant de plat quatre cent quatre-vingt-dix cordes et demie sous différents bois de haute futaye, plançons et semi, cerné de murs et tallut comme cy-après, savoir, du couchant et nord vers différents jardins et maisons de la rue Saint François en murs mitoyens, du levant et midi de même trente six cordes trois quart; d'autres murs et tallut non mitoyens vers la même rue et la grève, au long de soixante-quatorze cordes sur différentes hauteurs et même en partie inconnues, une petite levée au nord soutenue d'un petit tallut au long de neuf cordes.

Le verger [n° VII en 1794] au dessus et au nord [erreur: au sud] du même bois, contenant de plat sous jardinage et différents plants fruitiers cinquante quatre cordes et quart, cerné de murs non mitoyens au long de dix-sept cordes et demie y compris l'ouverture charretière garnie de venteaux, et d'autres murs mitoyens du couchant et midi au long de dix-huit cordes tous de différentes hauteurs.





1 et 2 — Plan de la ci-devant maison épiscopale de Tréguier, avec ses cours, jardins, verger et bois; situé sur la côte maritime du département des Côtes du Nord, extrait, levé le 19 floréal An 11 – 31/05/1794, par Burdelot (AD22, 10 143). Extraits.

HISTOIRE - ANALYSE DOCUMENTAIRE

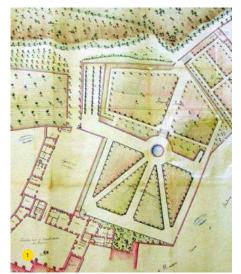
Le jardin [n° V en 1794], pour y entrer une levée en terrasse nommée le jeu de boules séparé par deux haies vives de coudriers, et d'autres bois, contenant de plat six cordes un quart, soutenu par un talut chiqué de chaux qui a de long quatrevingt-seize pieds sur la hauteur de six pieds.

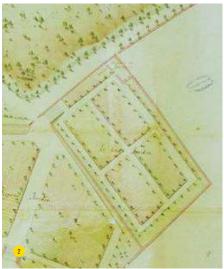
Le parterre du devant du grand corps de logis et autres édifices [n° V en 1794], contenant de plat sous différentes légumes, éventails et buissons, cinquante quatre cordes et un douzième corde, soutenu d'un muret chiqué de chaux avant de long deux cent soixante-treize cordes sur la hauteur compensée de trois pieds, deux calles comprises; un bassin ayant de diamètre intérieur dix-neuf pieds neuf pouces, revêtu en tailles dans sa circonférence et partie en maçonnerie, sur la hauteur et profondeur de deux pieds et demi : l'aire pavée en tablette et pierre à grain contenant trois cent soixante six pieds carrés, cerné d'un mur vers le cimetière sur la longueur de deux cent soixante six pieds et la hauteur compensée de dix pieds et demi, et vers la cour d'autre mur ayant de long deux cent treize pieds sur la hauteur de neuf pieds et demi, et du couchant d'un talut qui

1 et 2 — Plan de la ci-devant maison épiscopale de Tréguier, avec ses cours, jardins, verger et bois; situé sur la côte maritime du département des Côtes du Nord, extrait, levé le 19 floréal An 11 — 31/05/1794, par Burdelot (AD22, 1Q 143). Extraits. a de long cinq cordes y compris l'ouverture d'une voie charrettière cinq cordes et un sixième, la ditte ouverture garnie de son venteau ; au midi du même parterre un petit semi, en séparé par une haie vive ayant de long six cordes ; au dessous du parterre un jardin potager, pour y accéder un grand escalier composé [de] douze marches en taille sur massif de maçonnerie revêtues de pierres en bahu [bahut], le dit jardin contenant de plat quarante sept cordes cerné du nord d'un mur ayant de long cent vingt six pieds et demi compris l'ouverture d'une porte donnante sur le bois, garnie de son venteau, sur la hauteur compensée de sept pieds.

Autre jardin au dessous du précédent [n° VI en 1794], pour y entrer une ouverture garnie d'une claire voye assise sur pilastres de tailles, pour y descendre une rampe avec son revêtement de maçonnerie, le plat dudit jardin contenant vingt cinq cordes et demie. Le dit jardin muré au cerne fors vers la maison du jardinier, savoir du midi au long de cent quarante quatre pieds sur la hauteur de huit pieds, du levant à la longueur de quatre-vingt-seize pieds sur la hauteur de douze pieds, du nord à la longueur de cent vingt six pieds à la hauteur de neuf pieds et du couchant au long de quatre-vingt quatre pieds sur la hauteur de neuf pieds.

Au bas du dit jardin une maison nommée celle du jardinier [...]





HISTOIRE - PERCEMENT DU BOULEVARD ANATOLE LE BRAZ ET LES AMÉNAGEMENTS SUCCESSIFS

En 1920, le département propriétaire, suite à la loi de 1905, de l'ancien enclos épiscopal, rétrocède l'ensemble à la ville de Tréguier qui y installe rapidement les services de la mairie. Le boulevard Anatole Le Braz est alors percé (1921-1924) avec pour conséquences la destruction d'une partie des terrasses du remarquable jardin de l'ancien évêché, mais surtout l'éventrement du rez-de-chaussée de l'aile sud du palais épiscopal du 17e siècle, afin de faire passer en double sens la nouvelle voie. En 1923, le percement des «voûtes» sous le principal corps de logis de l'immeuble est achevé.

En 1922, est inauguré le monument aux Morts «La douleur», œuvre du sculpteur Francis Renaud, et placé dans la cour principale de l'évêché.









Les voutes du nouveau boulevard.
Carte postale. On notera la plantation d'alignements de marronniers. Source: AD22. 16 FI 6498.
2 — La première cour après l'aménagement du boulevard Anatole Lebraz. Carte postale vers 1930. Source: www.delcampe.fr
3 et 4 — La pleureuse, monument aux morts par Francis Renaud qui l'avait primitivement nommée La douleur (1923). Carte postale col. privée.

HISTOIRE - ÉCOLE PRIMAIRE DU BOULEVARD LE BRAZ ET LE CIMETIÈRE

École primaire du boulevard Le Braz
Il s'agit d'un établissement d'enseignement
privé occupant depuis 1909 le site de l'ancien
collège des frères de la doctrine de Lamennais
(congrégation dissoute en 1892). Après le
percement du boulevard, cour et bâtiments
neufs sont rendus accessibles depuis la
nouvelle voie à l'ouest, vers 1959-1963.

Le Cimetière

Le cimetière de Tréguier jouxtant l'ancien enclos épiscopal, était parfois nommé « cimetière Saint-Fiacre » ; une chapelle dédiée au saint, détruite à la Révolution, se trouvait en effet dans son enclos. Vers 1885, il est agrandi dans l'emprise du grand jardin de l'ancien évêché, vers l'ouest.

Au lendemain de la première guerre mondiale une autre extension du cimetière fut dévolue aux 83 soldats allemands, prisonniers de guerre, soignés à l'hôpital de Tréguier et décédés entre 1914 et 1918. Ce discret carré militaire se trouve sur une petite terrasse isolée au nord de l'enclos principal.

Avec la ria du Jaudy à l'arrière-plan, la nécropole s'apparente aux cimetières marins de la région. En 1912 A. Guillou rappelait l'attachement des Trécorrois à ce lieu sacré dont on avait un moment imaginé la translation hors du centre ancien.

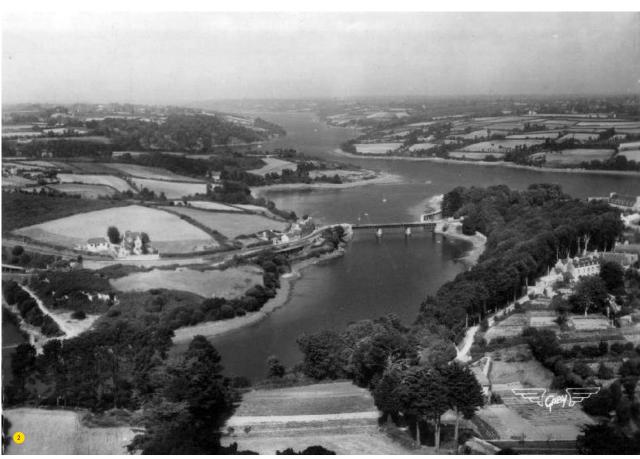
Plusieurs tombes d'ecclésiastiques y sont conservées ainsi qu'un ancien ossuaire à l'angle sud-est de l'enclos, tandis qu'au centre de la partie ancienne, la croix monumentale s'apparente à un haut calvaire à trois branches (19° siècle).





HISTOIRE





1 — Carte postale. Sous le promontoire vers 1910. à l'arrière-plan le viaduc ferroviaire sur le Guindy construit en 1905.

2 — Carte postale. Vue aérienne vers 1960.

Source: archives départementales des Côtes d'Armor, 16Fi.

HISTOIRE

Bien qu'il soit rarement le seul objet de l'attention du photographe, le Bois de l'évêché n'en reste pas moins l'une des pièces essentielles du paysage et du dispositif urbain de Tréguier, au même titre que les méandres du Guindy, la passerelle Saint-François (achevée en 1834) ou la silhouette des toits et du clocher.



1 — Carte postale.

Source: archives départementales des Côtes

d'Armor, 16Fi.

HISTOIRE - 1952

On notera, qu'en 1952, le Bois borde directement le Guindy.

Les remblais qu'on connaît aujourd'hui n'existaient pas.





1 — Photographie aérienne. 1952. Source: www.ign.fr

HISTOIRE - 1966

Le remblai, très récent ou en cours de réalisation, est bien visible. Il sépare le Bois du Guindy sur toute sa longueur, jusqu'au promontoire. Les remblais ont été effectués en bordure nord du site classé, sur le domaine public maritime (DPM).

D'une manière générale, la photographie montre une accélération de l'urbanisation avec la construction des pavillons en rive gauche du Guindy sur la commune de Plouguiel.





1 — Photographie aérienne. 1966. Source: IGN.

HISTOIRE - 1977





1 — Photographie aérienne. 1977. Source: IGN.

HISTOIRE - 2002

Un alignement de peupliers est planté sur le remblai afin de masquer les campings-cars y stationnant.

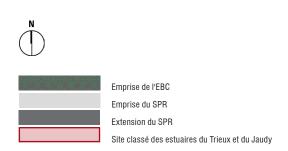


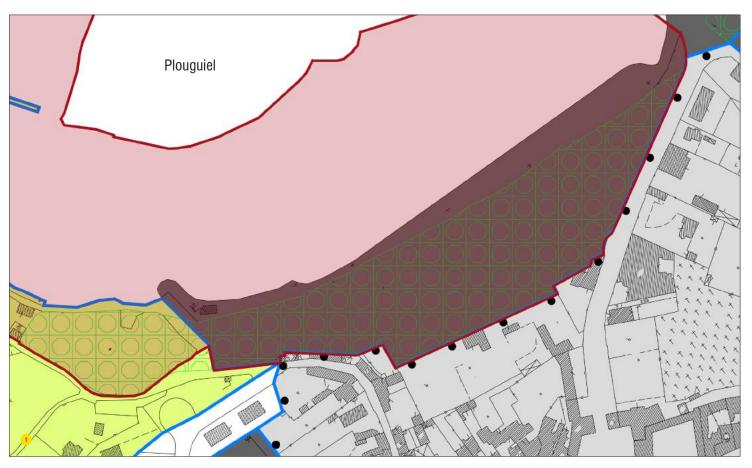


1 — Photographie satellite récente Source: google

ÉTAT EXISTANT - PROTECTIONS

- Le bois de l'évêché est entièrement compris dans l'une des extensions du SPR.
- Auparavant classé au titre des sites (1948), le bois de l'évêché est depuis le 2 décembre 2016 compris dans le site classé des estuaires du Trieux et du Jaudy.
- C'est un espace boisé classé (EBC).



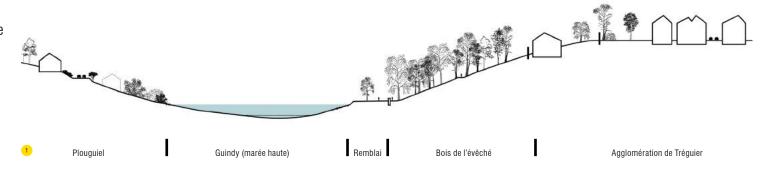


1 — PLU, emprise de l'EBC, emprise du site classé.

Source: Ville de Tréguier, DREAL Bretagne.

ÉTAT EXISTANT LE BOIS: UNE "NATURE INTERMÉDIAIRE"

Le lieu est conçu comme étant une « nature intermédiaire » constituant une transition entre le Guindy et la ville. Ni totalement sauvage, ni vraiment jardiné, il est un entre-deux.





- 1 Coupe transversale de l'existant.
- 2 Vue depuis le promontoire.

ÉTAT EXISTANT PERSISTANCE HISTORIQUE: LE PROMONTOIRE

Le promontoire qui s'avance vers le Guindy a perdu de son sens depuis que l'aber a été en partie remblayé sur toute la longueur du Bois: il ne s'avance plus dans l'eau, mais reste dans la terre. Les arbustes et arbrisseaux qui ont poussé naturellement à son pied et qui le cachent contribuent également à l'affaiblir.





1 — Du promontoire, le panorama est encombré par les arbustes.

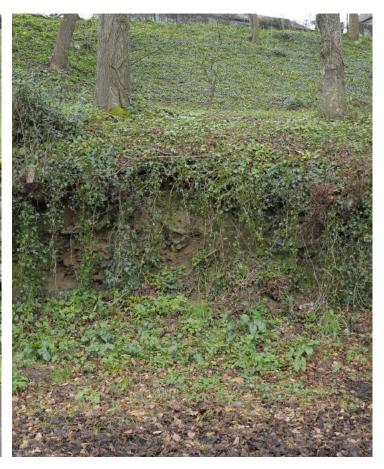
^{2 —} Le promontoire vu du Bois, dont l'extrémité est cachée par la végétation.

ÉTAT EXISTANT PERSISTANCE HISTORIQUE: LES MURS

Les murs en pierre sèche qui limitent le bois, le long du Guindy et à l'extrémité ouest, sont aujourd'hui dans un état variable: en bon état, totalement écroulés ou présentant des altérations ponctuelles. Outre le rôle de soutien de la terre sur certaines sections, ces murs participent du caractère jardiné du bois. Ils sont aussi le témoin des emprises passées du lieu (enclos épiscopal).







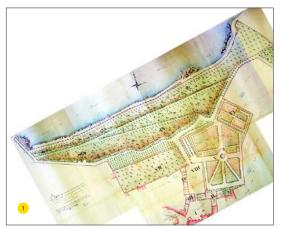
ÉTAT EXISTANT PERSISTANCE HISTORIQUE : L'ALLÉE DIAGONALE

Le cheminement diagonal, dont la pente est «plein-jalon» jusqu'au boulevard Anatole Le Braz, est une persistance historique (cf. plan de la maison épiscopale de Tréguier en 1794).

C'est aussi un accès direct au Guindy depuis le haut de Tréguier et la desserte du monument à Anatole Le Braz.

Enfin, c'est un belvédère sur le Guindy et sa rive gauche, notamment l'hiver lorsque le regard passe à travers les arbres.







 Le chemin diagonal sur le plan de la maison épiscopale de Tréguier en 1794.
 Source: archives départementales des Côtes d'Armor.

ÉTAT EXISTANT LE PATRIMOINE BÂTI

Bien qu'il ne soit en rien spectaculaire, le patrimoine bâti — monument à Anatole Le Braz, bancs, piédestal, murs de pierre — participe du charme du lieu et rappelle son histoire. À ce titre, il est précieux, il mérite d'être préservé.







Le mémorial à Anatole Le Braz (1928).
 Carte postale.
 Source: www.delcampe.fr
 Piédestal.

3 — Bancs en pierre (leur position ne semble pas être celle d'origine...).

ÉTAT EXISTANT LE PATRIMOINE VÉGÉTAL

Il semble qu'une vaste replantation du Bois ait été opérée de 1970 à 1977, même si certains arbres sont très antérieurs à ce remaniement (subsistent certains arbres qui s'alignaient le long de l'allée diagonale).

Bien qu'appelé Bois, et bien qu'entretenu de façon douce par les services de la ville de Tréguier, son caractère jardiné devra sans doute être renforcé.

On trouve notamment des hêtres, des érables et des frênes.



Des pieds d'arbre ornementaux.
 3 — Grands hêtres. à gauche de la photographie 3, on croit deviner les restes de l'alignement d'arbres le long du chemin diagonal.





ÉTAT EXISTANT - LES VUES

Le bois est un belvédère sur le Guindy et sa rive gauche. La promenade le long du muret offre un travelling sur le paysage.
Le paysage qui lui fait face est un mélange de pavilllons récents et de maisons anciennes, alignées le long de la route, en partie dissimulés par la végétation sauvage de la berge.









^{1 —} Vision en travelling lors de la promenade le long du Guindy.

^{2 —} Vision panoramique depuis le promontoire.

ÉTAT EXISTANT L'AIRE DE CAMPINGS-CARS

L'aire de stationnement des campings-cars apparaît en contradiction avec le lieu, persistance historique majeure de Tréguier et classé au titre de sites. Elle occupe le remblai réalisé sur le domaine public maritime en 1966. L'alignement de jeunes peupliers, censés dissimuler les véhicules, n'est pas cohérent avec le peuplement végétal historique.





SITUATION

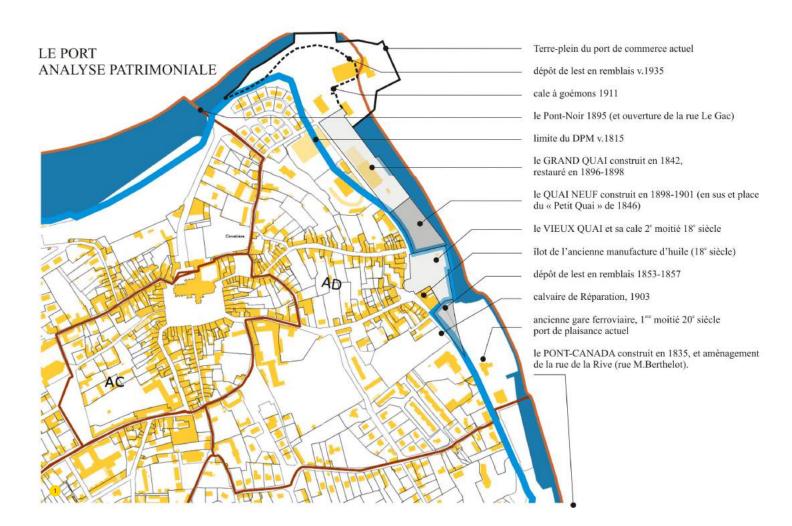




Emprise des quais et port de commerce

1 — Plan cadastral.

HISTOIRE - SYNTHÈSE





1 — Cartographie des évolutions du port au cours de l'histoire.

HISTOIRE - SYNTHÈSE CHRONOLOGIE

SECONDE MOITIÉ DU 18^E SIÈCLE

Les premiers documents étudiés révèlent que vers le milieu du 18° siècle, la ligne de rivage le long du Jaudy se situait au pied du coteau sur les pentes orientales duquel était établie la ville. Face aux débouchés de la Grand-rue et de la rue Saint-André se trouvait le quai, construit en remblais sur l'estran.

1754—1758

Des travaux de rénovation du quai sont exécutés selon le projet de l'ingénieur Chocat de Grand Maison. Il s'agit de conforter et de rehausser les murs du quai servant de soutènement au terre-plein, et de curer le bassin adjacent

1760—1768

Les travaux d'amélioration du port se poursuivent. Le bassin est finalement comblé, remplacé par une extension du terre-plein constituant les quais, ombragés par une plantation d'ormes et de tilleuls. Une grande cale, parallèle à la rivière est aménagée à l'est. Cet ouvrage qui intègre un petit îlot—une manufacture d'huile en 1752—construit antérieurement sur la rive, est maintenu aux siècles suivants et est nommé le «Vieux Quai» sur les plans du 19° siècle.

HISTOIRE - SYNTHÈSE CHRONOLOGIE

19^E SIÈCLE

Après la Révolution, les autorités locales n'ont de cesse de réclamer à l'administration des subsides pour rénover et agrandir le port de Tréguier. Il en découle de nombreux projets dont à peine la moitié fut exécutée.

1834—1835

Construction du pont Canada sur le Jaudy, et aménagement d'un remblai de soutènement de la rue de la Rive, actuelle rue Marcellin Berthelot. Il sera entièrement rénové en 1886 (M. Gautier).

1835—1842

Construction du « Grand Quai » au nord du vieux quai, d'une longueur de 170m jusqu'au débouché de la rue de la Poissonnerie (actuelle rue Lamennais). Il est aménagé d'une grande cale à double rampe parallèle à la rivière, et d'une plantation d'agrément.

• 1844—1846

Construction du « Petit Quai » entre les deux précédents quais sur une longueur de 68m et environ 10m de large. Au débouché de la Grand-rue (actuelle rue Renan) est aménagée une cale, l'ensemble sera détruit lors de l'aménagement du Quai Neuf en 1900.

• 1853—1857

Au sud du Vieux Quai, aménagement du terreplein du dépôt de lest et construction d'un mur de soutènement à l'origine d'un nouveau quai dit aussi « Petit quai ». Ces aménagements en remblais sur de DPM sont situés à l'emplacement du square actuel.

Le dépôt de lest est transféré à l'extrémité nord du grand quai.

Un plan dressé en 1856 par l'ingénieur Dujardin résume la chronologie des travaux énoncés ci-dessus.

• 1890

Reconstruction du quai au sud du vieux quai, aménagé depuis 1857, dit aussi «Petit Quai» sur les plans (détruit lors de l'aménagement des remblais de la gare ferroviaire au début du 20° siècle).

• 1895

Construction du Pont Noir sur le Guindy, et aménagement le long de la rive d'une nouvelle rue en direction de Plouguiel (M. Gautier).

1896—1897

Restauration du grand quai, dont abaissement général des niveaux et reprise de la grande cale à double rampe.

1898—1901

Construction d'un quai reliant le grand et le vieux quai, parfois nommé quai du milieu ou « Quai Neuf ». Il remplace le « Petit Quai » aménagé en 1846, sur une plus grande largeur. Sa construction engendre le comblement, en 1900, de la cale qui subsistait au bas de la Grand-rue, actuelle rue Renan. Le plan général de ce dernier projet, dressé

Le plan général de ce dernier projet, dresse en 1897 par l'ingénieur Thiébaut, illustre les travaux réalisés de 1890 à 1901.

HISTOIRE - SYNTHÈSE CHRONOLOGIE

PREMIÈRE MOITIÉ DU 20^E SIÈCLE

Au début du 20° siècle les modifications des quais sont soumises à un nouvel usage: l'établissement de deux réseaux de voies de chemin de fer d'intérêt local et d'une gare construite en amont du port. Des ouvrages de franchissement sont aménagés sur le Guindy puis sur le Jaudy. Un nouveau terre-plein aménagé sur domaine public maritime (DPM) en aval du grand quai de 1842 (rénové en 1897) prend forme.

1902—1905

Aménagement de la voie de chemin de fer, de la ligne Tréguier—Lannion (Brélidy—Plouec—Tréguier). Une gare est construite sur de nouveaux quais en amont du port.

• 1904—1906

Construction du viaduc ferroviaire sur le Guindy suivant le projet de l'ingénieur Harel de La Noé, concernant la ligne de chemin de fer Tréguier—Perros-Guirec qui prolonge la précédente.

• 1911

Construction de la cale à goémons, au nord du grand quai, pour servir un terre-plein « servant aux dépôts d'amendements marins ».

1917—1920

Aménagement de la voie de chemin de fer, de la ligne Plouha (Paimpol) — Tréguier. Construction du viaduc ferroviaire sur le Jaudy (1919 — 1921) et aménagement d'une nouvelle gare sur le site de la précédente, servant de jonction aux deux lignes. Pour ce faire, sont aménagés sur DPM de nouveaux terre-pleins entre le vieux quai du 18° siècle et le pont Canada.

• Années 1920 — 1930

Plusieurs projets visent l'extension du port de commerce dont l'aménagement d'un nouveau terre-plein dit du dépôt de lest, gagné sur DPM jusqu'à la «Roche-aux-Cochons».

SECONDE MOITIÉ DU 20^E SIÈCLE

Après la destruction des ponts lors de la seconde guerre mondiale, seuls les ponts routiers seront rétablis sur le Jaudy et sur le Guindy. Les lignes de chemin de fer d'intérêt local sont supprimées.

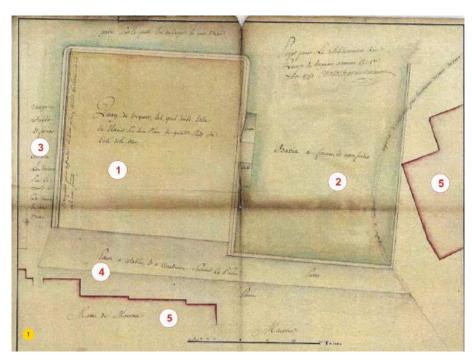
HISTOIRE - 1752

Devis des ouvrages à faire au quai de Tréguier. Dressé le 12 septembre 1752.

Le projet prévoit la construction d'un nouveau quai aménagé entre un bassin au sud et une grande cale au nord située dans l'axe de la Grand'rue (cf. plan du 01/09/1752). La cale ainsi que la rue bordant les maisons situées face à la rivière (la rue du quai) seront profilées et soigneusement pavées afin de «racheter le ruisseau» c'est-à-dire conduire les eaux de ruissellement de manière continue devant les façades des habitations. Le texte donne les dimensions des « quartiers » ou modules des pavés dont la surface externe de chacun aura au moins 8 à 11 cm de côté (tête de 3 à 4 pouces) et une queue de 25 à 27 cm de long (9 et 10 pouces de queue). Ils seront posés de manière jointive, battus sur un lit de sable de 33 cm d'épaisseur.

Extrait (f°2, r°):

«La grande rampe qui conduit à la grève en basse mer sera formée ainsi qu'elle est tracée sur le plan cy joint. Cette cale, ainy que les rues du quay seront repavées dans les directions données, de facon qu'il y ait un revers du costé du quay et du bassin qui vienne rachepté le ruisseau, et se raccorder avec le revers des maisons. Ce pavé sera construit avec quartiers de trois à quatre pouces de teste pour le moins, sur neuf et dix pouces de queue, posé en liaison, et battu sur une forme de sable d'un pied d'epoisseur ».



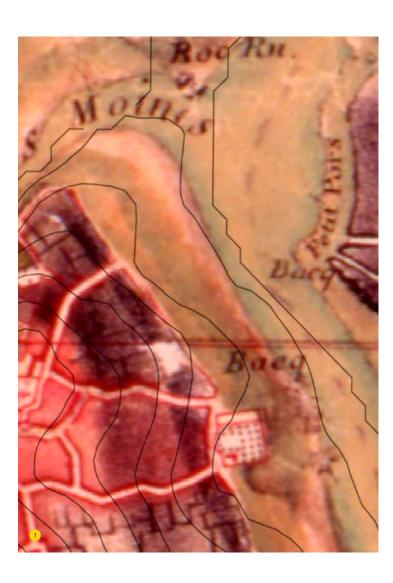
- 2 Bassin à curer et approfondir
- 3 Rampe à rétablir
- 1 Quai de Tréguier tel qu'il doit être 4 Pavés à établir et à construire suivant le plan (noter les fil d'eau indiquant le profil de la rue)
 - 5 Masse des maisons



Source: archives départementales d'Ille-et-Vilaine, C 553.

^{1 —} Plan projet pour le rétablissement du quai de Tréguier. Dressé le 12 septembre 1752 par Chocat de Grandmaison, ingénieur général des Ponts et Chaussées de Bretagne.

HISTOIRE - 1780

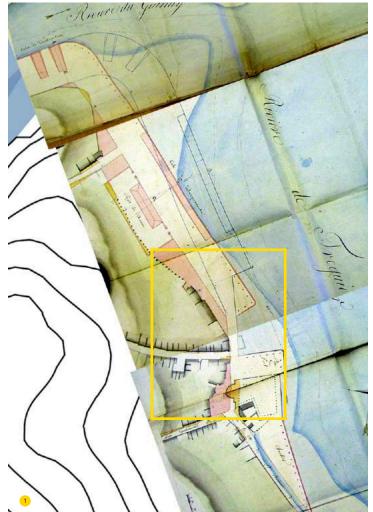


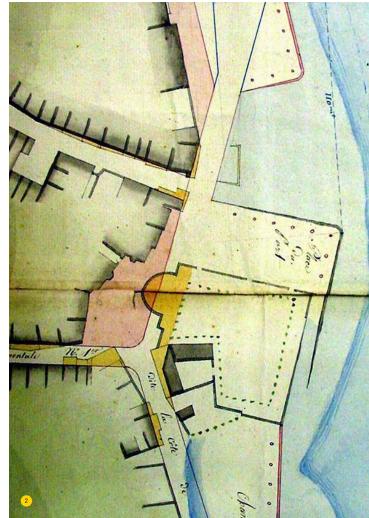


Courbe de niveau tous les 5m

1 — Plan de Tréguier. Vers 1780.

HISTOIRE - 1815







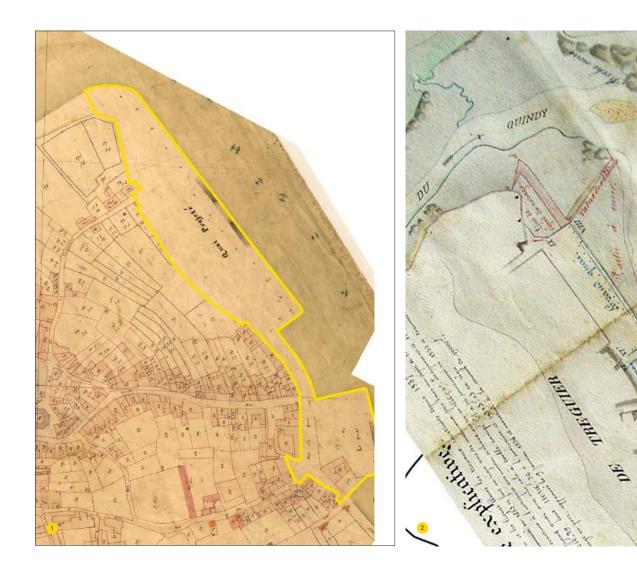
Zoo

1 — Plan du port. 1815.

2 — Zoom.

Source: archives départementales des Côtes-d'Armor.

HISTOIRE - 1834 ET 1856





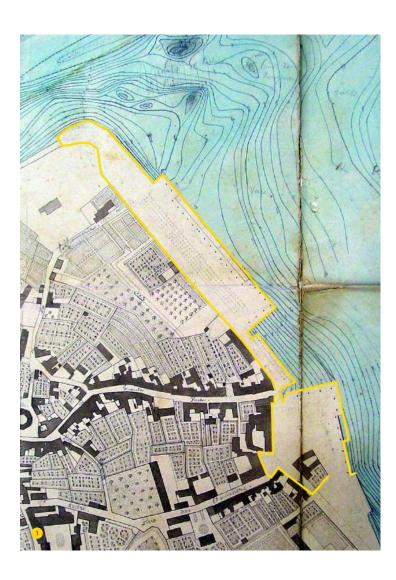
Emprise des quais et du port en 1834

- 1 Plan cadastral. 1834.
- 2 Plan du port. 1856.

Sources : archives départementales des

Côtes-d'Armor.

HISTOIRE - VERS 1875-1880





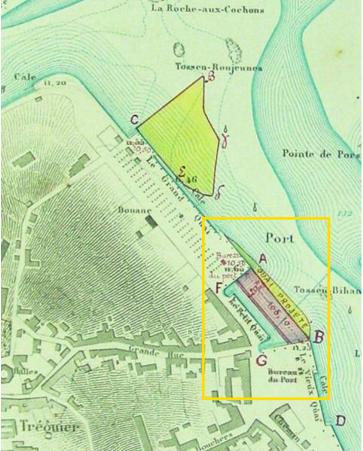
Fmnr

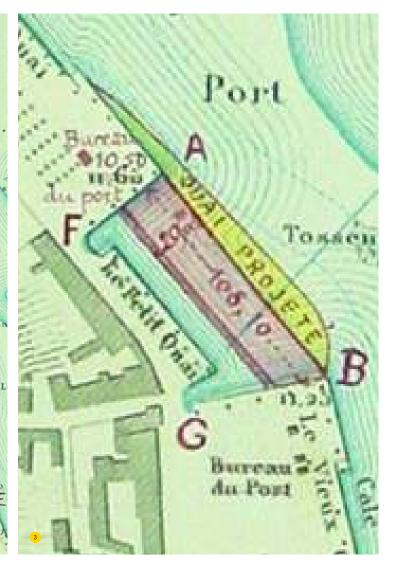
1 — Plan de Tréguier. Vers 1875-1880. Source: archives départementales des Côtes-d'Armor.

HISTOIRE - 1897

Le quai Neuf aménagé sur les berges du Jaudy ne sera achevé qu'en 1901.









Carte postale. Avant 1901.
 Source: STAP des Côtes-d'Armor.
 Plan du port. Vers 1897.
 Source: Archives départementales des Côtes-d'Armor.

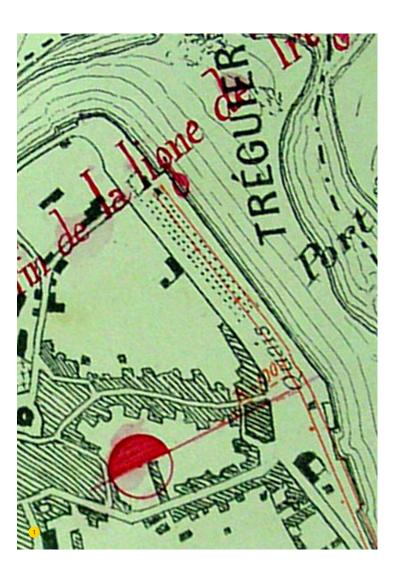
Cotes-d'Armor. 3 — Zoom.

HISTOIRE - VERS 1899



1 — Carte postale. Vers 1899. Source: archives départementales des Côtes d'Armor.

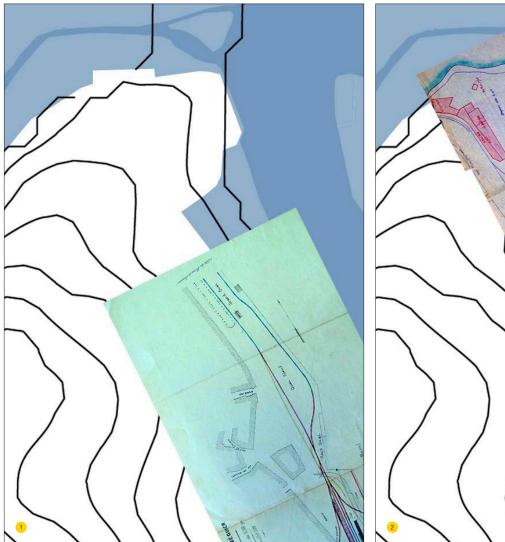
HISTOIRE - 1901





1 — Plan de la voie ferrée. 1901. Source: archives départementales des Côtes-d'Armor.

HISTOIRE - VERS 1913, VERS 1935







^{1 —} Plan du port. Vers 1913.

^{2 —} Plan du port. Vers 1935. Sources: archives départementales des Côtes-d'Armor.

HISTOIRE LE QUAI PLANTÉ D'UN MAIL

Bien visible sur les plans, un mail planté avant 1875 s'étendait du "très petit quai" jusqu'à la rue Lamennais.

Il a perduré jusque dans les années 50 (cf. photographies aériennes pages suivantes).





Source: archives départementales des Côtes d'Armor.

^{1 —} Carte postale.

^{2 —} Carte postale.

HISTOIRE LA GARE FERROVIAIRE





Carte postale.
 Source: www.delcampe.fr.
 Carte postale.

Source: STAP des Côtes d'Armor.

HISTOIRE - 1952 ET 1966

• 1952

On voit nettement le mail mais ses contours peu soignés laissent penser qu'il est déjà condamné; le port de commerce est en pleine construction.

• 1966

Disparition du mail; premiers hangars du port de commerce; stationnement sur les quais; lotissement du Gollot.





- 1 Photographie aérienne. 1952.
- 2 Photographie aérienne. 1966.
- 3 Photographie aérienne. 1954.

Source: www.ign.fr.





HISTOIRE - LE LOTISSEMENT DU GOLLOT

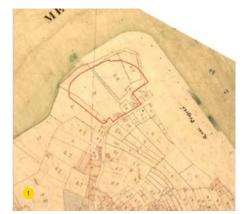
Par arrêté préfectoral du 14 mars 1959, Henri Le Gall, propriétaire du terrain nommé le « Gollot » est autorisé à démolir un immeuble lui appartenant sis dans ladite propriété en vue de l'aménagement d'un lotissement. Campée dans un parc boisé, cette grande maison du 19° siècle présente un état de vétusté avancé qui infléchit sa décision de réaliser cette opération.

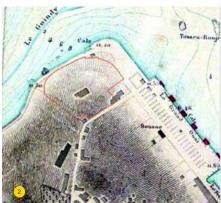
L'élaboration du plan de ce lotissement devant accueillir 22 maisons individuelles sur une superficie de 11000 m² est confiée à François Rousseau, architecte à Lannion et Tréguier. Avant de finaliser son étude, il prend l'attache de différents services dont celui de Couasnon, architecte des bâtiments de France qui apporte des suggestions sur les espaces verts à intégrer au plan.

Le lotissement est composé de 16 pavillons individuels et de 3 maisons jumelées par deux unités d'habitation. Il s'agit de constructions modestes à RDC surélevé sur un niveau de soubassement comportant garage et réserve (cave). Le toit à croupe couvre à l'origine un comble perdu.

L'intérêt de cet ensemble réside dans l'adaptation du plan de masse et de voirie aux configurations topographiques des lieux : une colline dominant la confluence du Guindy et du Jaudy.

L'implantation des pavillons en quinconce procure pour chacun une vue sur le paysage de la ria. Chaque maison possède un jardin environnant délimité par une clôture à clairevoie sur mur bahut, ou un simple muret. L'homogénéité des clôtures contribue à la qualité des lieux.









1 — Plan cadastral de 1834. Emprise du lotissement en rouge.

2 — Atlas des ports de France, plan du port et de la ville de Tréguier vers 1884 (AD22 série S);

Emprise du lotissement en rouge.

3 — Photographie aérienne. 1952. Source: IGN.

4 — Photographie aérienne. 2016. Source: IGN.

HISTOIRE - LE LOTISSEMENT DU GOLLOT







Vues actuelles du lotissement. Les maisons - certaines à double unité d'habitation - sont de faible valeur architecturale. Par contre, le site du Gollot - un promontoire dominant la confluence - l'implantation du bâti et le plan de voirie, constituent un réel intérêt à cet ensemble de la fin des années 1950.



HISTOIRE - 1977 ET 2002

• 2002

Achèvement de la plateforme du port. à noter que les entrepôts du port ne sont pas encore tous construits.







1 — Photographie aérienne. 1977.

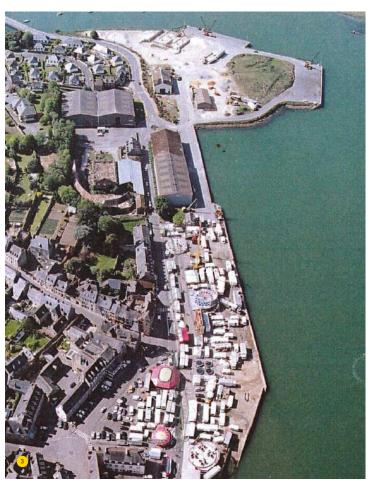
2 — Photographie aérienne. 2002.

Source: www.ign.fr.

HISTOIRE - 2003







^{1 —} Photographies aériennes obliques. 2003. Source: documentation Jean-Pierre Duthoit.

ÉTAT EXISTANT PERSISTANCES HISTORIQUES

En raison des multiples remaniements au cours des deux derniers siècles, assez peu de choses subsistent: le pourtour des quais et les rampes.

Le mail, la voie ferrée ont disparu.









- 1 Raccord du quai neuf avec le vieux quai
- 2 Cale du vieux quai.
- 3 Carte postale. Cale du vieux quai fin 18° siècle. Source : archives départementales des Côtes d'Armor.

ÉTAT EXISTANT LES VUES DEPUIS LES QUAIS

Le quai et le port font face à un «front de campagne ».

À marée basse: fait de rochers, d'algues, de sable et de vasières, l'estran s'insère entre l'eau et les ripisylves. Les méandres sont très visibles.

À marée haute: en réfléchissant la lumière, l'eau dilate l'espace. Sur les coteaux, les cordons boisés bordent l'eau. L'immensité du ciel répond au fleuve.



1 — Le Jaudy à marée basse.





^{2 -} Le Jaudy à marée haute.

ÉTAT EXISTANT LE PAYSAGE DES QUAIS



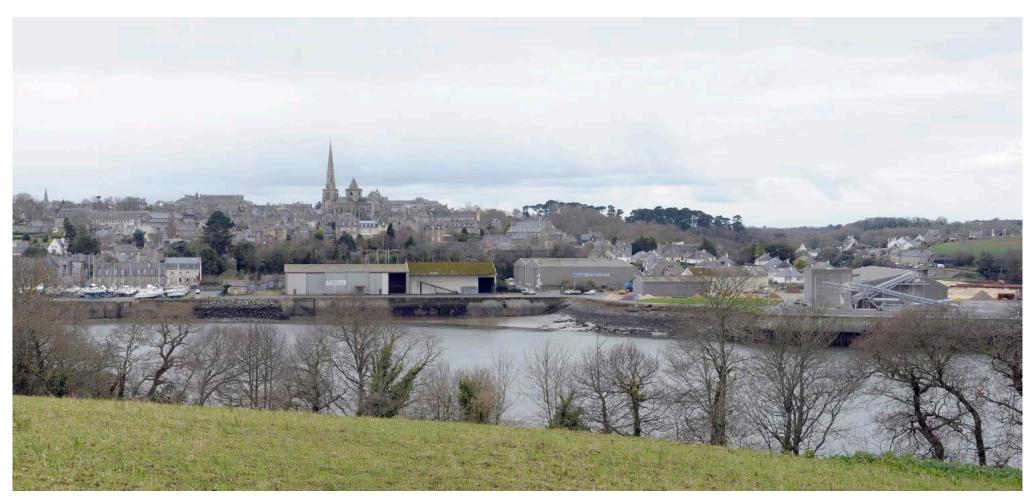




ÉTAT EXISTANT LA VUE SUR LE PORT



ÉTAT EXISTANT LA VUE SUR LE PORT



ÉTAT EXISTANT LE PAYSAGE DU PORT



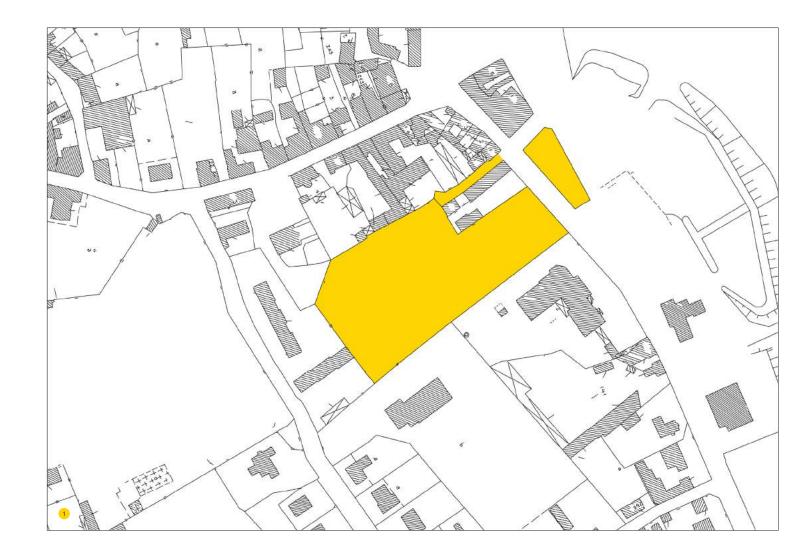




SITUATION

La fiche espace concerne trois espaces:

- Le parc de la Baronnais
- Le square Marcellin Berthelot.
- La venelle d'accès au parc.





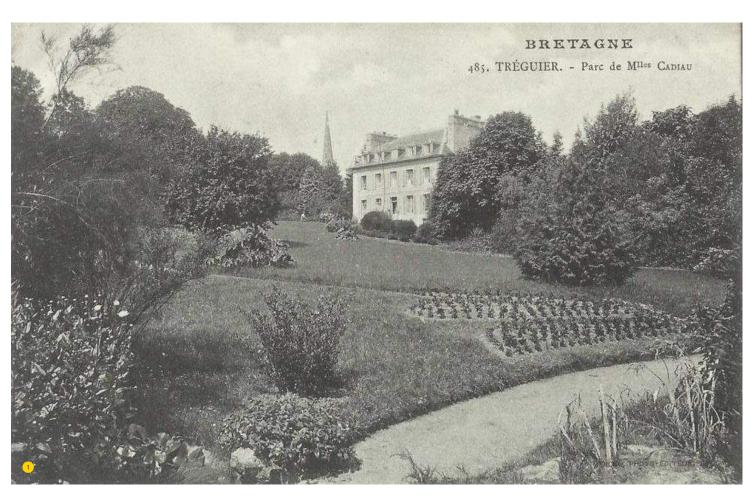
Emprise du parc de la Baronnais

1 — Plan cadastral.

HISTOIRE

Le « manoir Saint-André » ou maison Cadiau. date de la seconde moitié du 19e siècle. Elle figure sur un plan de la ville daté des environs de 1880. Son grand jardin aux allées sinueuses descendant vers la rive du Jaudy est une création des années 1890-1900, comme l'atteste une photographie prise vers 1910. Suite au tollé que provoqua en 1903 l'installation du monument à Ernest Renan sur la place du Martray, une grande partie de la population de Tréguier, rassemblant les plus fervents catholiques, collecte des fonds afin d'ériger un calvaire monumental. Ce monument nommé «calvaire de la Réparation» fut élevé en 1904 à l'emplacement d'une friche proche du port, en contrebas du parc Cadiau. Il est l'œuvre d'Yves Hernot, sculpteur à Lannion.

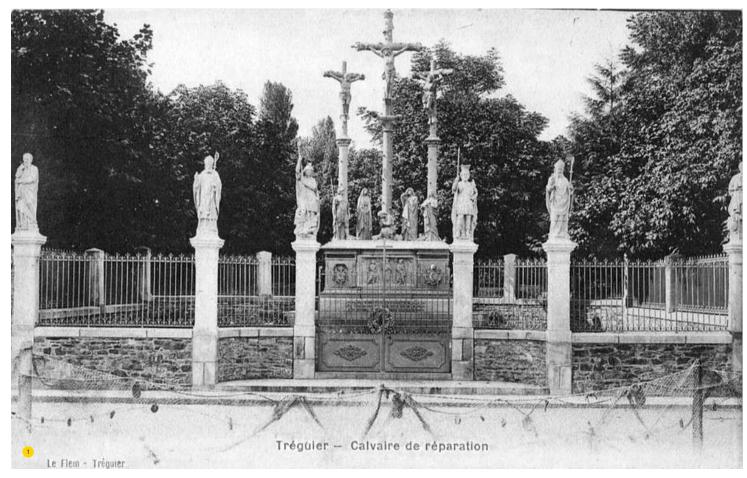
Entre 1958 et 1960, la ville de Tréguier achètera l'ensemble de la propriété Cadiau, afin d'installer les services de la perception municipale dans la grande maison, de créer le percement de la rue du Manoir Saint-André à l'ouest, et de mettre à disposition du public le jardin à l'anglaise. Ce dernier devient parc municipal sous l'appellation de « parc de la Baronnais », et assure une liaison piétonne entre cette nouvelle rue et le port.



^{1 —} Carte postale vers 1910, col. privée.

HISTOIRE LE CALVAIRE DE LA RÉPARATION (1904)

Le Calvaire de la Réparation a fait l'objet d'un grand nombre d'images. Son état n'a quasiment pas évolué depuis son inauguration en 1904: modification de la partie basse du portail, suppression de l'emmarchement.



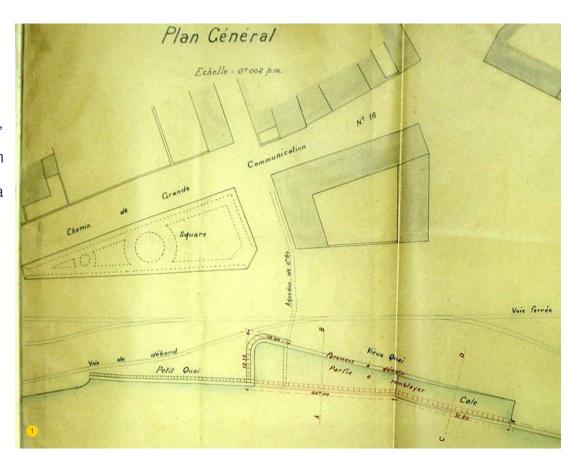


1 — Carte postale.Source: STAP des Côtes-d'Armor.2 — Photographie. 2012.

HISTOIRE - SQUARE ET RUE MARCELLIN BERTHELOT

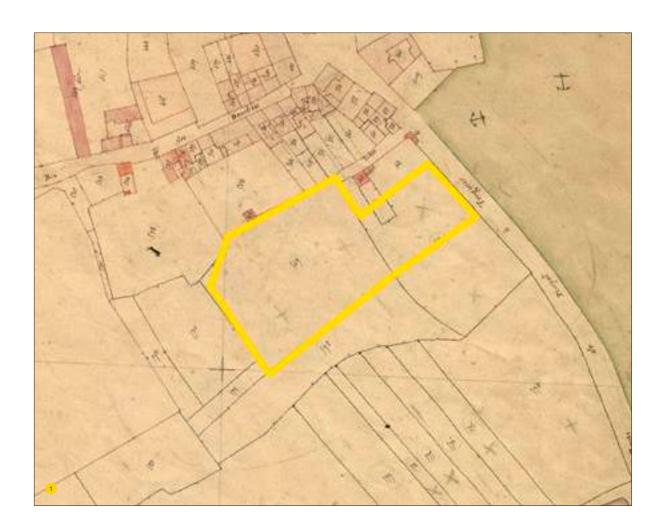
Ancien dépôt de lest, le terre-plein gagné sur l'ancien rivage fut successivement dévolu au carénage des bateaux puis à la construction navale. Vers 1897-1900, la construction d'un quai neuf dit « petit quai » sur le plan ci-dessus, dans la continuité du Vieux quai, met un terme à ces activités et engendre l'aménagement d'un square.

Cet espace vert situé devant le calvaire dit de la Réparation érigé en 1904, contribue à la mise en perspective du monument commémoratif positionné à l'entrée du parc de la Baronnais.



^{1 —} Plan accompagnant un projet d'aménagement du Vieux Quai, en 1909, par Harel de La Noé, ingénieur en chef des P&C; AD22, série S

HISTOIRE - 1834



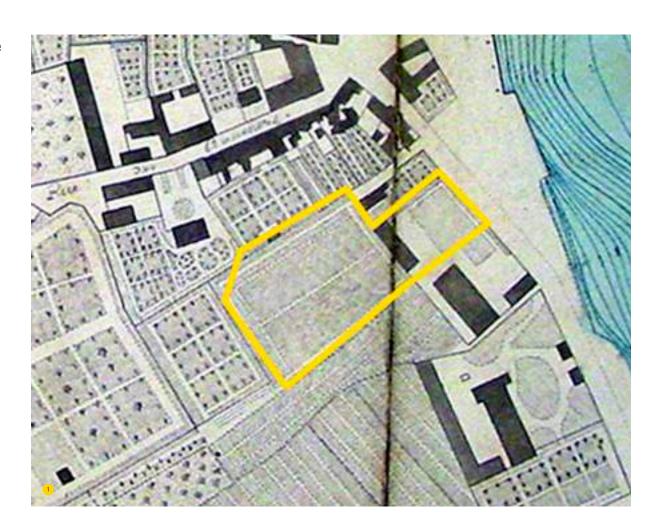


Emprise actuelle du parc de la Baronnais

1 — Plan cadastral (extrait). 1834. Source: archives départementales des Côtes-d'Armor)

HISTOIRE - VERS 1875-1880

La maison dite «manoir Saint-André» figure sur le plan de 1880, mais pas son parc aux allées sinueuses.

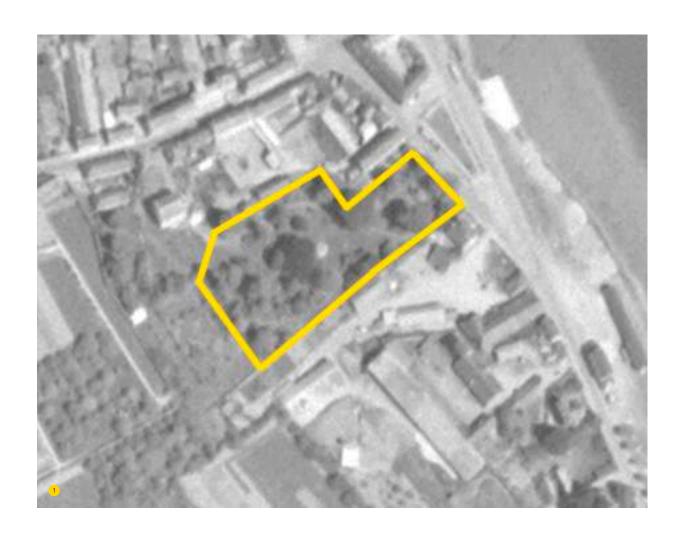




Emprise actuelle du parc de la Baronnais

1 — Plan de Tréguier. Vers 1875-1880. Source: Archives départementales des Côtes-d'Armor.

HISTOIRE - 1952



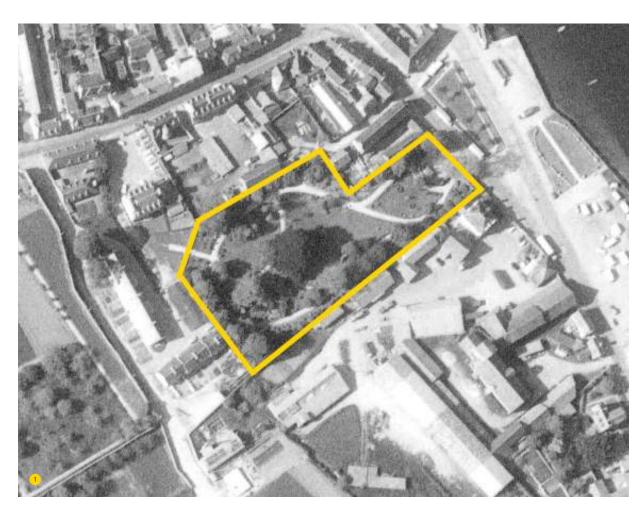


Emprise actuelle du parc de la Baronnais

1 — Photographie aérienne. 1952. Source: IGN.

HISTOIRE - 1966

Le parc de la Baronnais appartient à la Ville de Tréguier depuis 1960.

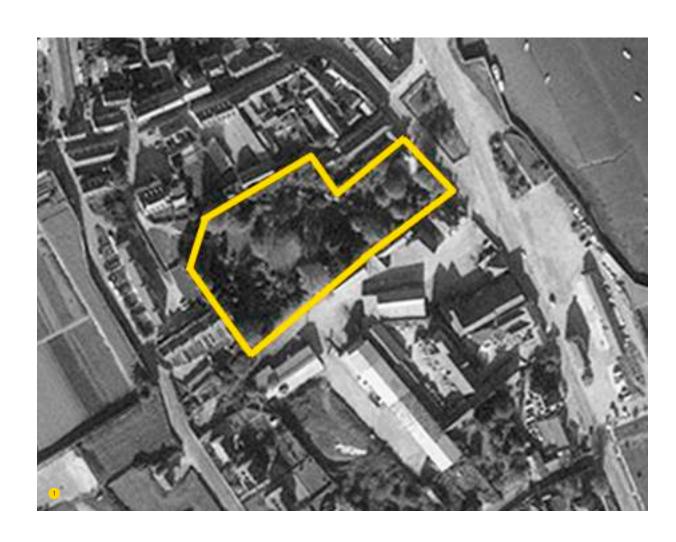




Emprise actuelle du parc de la Baronnais

1 — Photographie aérienne. 1966. Source: IGN.

HISTOIRE - 1977





Emprise actuelle du parc de la Baronnais

1 — Photographie aérienne. 1977. Source: IGN.

HISTOIRE - COMPOSITION

Le parc présente encore aujourd'hui la plupart des "motifs" typiques d'un parc du 19^è siècle:

- UNE PIÈCE D'EAU qui serpente d'une façon qui semble naturelle dans la topographie. Effets pittoresques d'île, de bassins, de cascades et de méandres.
- DES VÉGÉTAUX COMPOSANT DES VUES CADRÉES. La végétation abondante est constituée de massifs d'arbustes et de grands arbres isolés ornementaux, souvent exotiques.
- DES ALLÉES COURBES qui, associées aux écrans végétaux, provoquent une découverte progressive des vues lors du parcours.
- DES MOUVEMENTS DE SOL, notamment des pelouses en creux et des buttes autour desquelles on circule.
- UN ESPACE CLOS par de hauts murs et des massifs arbustifs ne laissant que peu de vues vers l'extérieur.

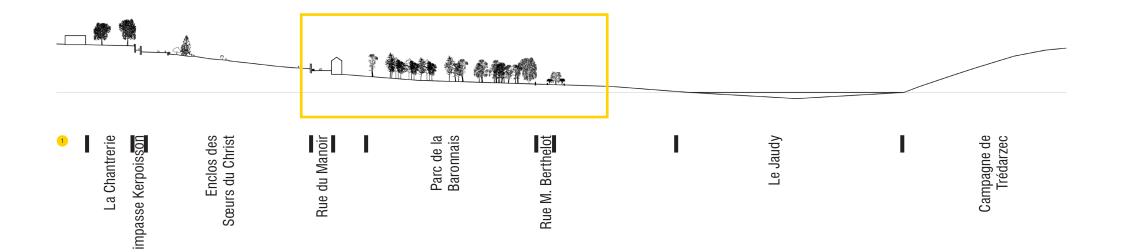




^{1 —} Plan figurant à l'entrée est du parc.

^{2 —} Plans raisonnés de toutes les espèces de jardins. Gabriel Thouin. 1828. Extrait.

ÉTAT EXISTANT POSITION DANS LA TOPOGRAPHIE



^{1 —} Coupe longitudinale, état existant.

ÉTAT EXISTANT - TRAME ARBORÉE

Les grands arbres du parc de la Baronnais participent à une trame arborée entre le port et le centre-ville en passant par la place de la Chantrerie et l'enclos des Sœurs du Christ. Cette trame structure le paysage de la ville, elle fait la liaison entre la ville ancienne, grise dans le paysage, et la ville moderne, plus blanche. Le parc de la Baronnais participe de la composition urbaine.







1 — Photographie aérienne. 2002. Source: fond Jean-Pierre Duthoit. 2 - Photographie prise depuis Trédarzec, sur la rive droite du Jaudy. 2012.

PERSISTANCES HISTORIQUES LA RIVIÈRE. EN DÉSUÉTUDE







1 à 3 — Parc de la Baronnais en 2012.

PERSISTANCES HISTORIQUES LE MUR D'ENCEINTE

Si le mur d'enceinte — en pierre — est encore en bon état, on peut regretter des ajouts de murs en parpaings et des clôtures en treillis soudé pré-fabriqués, hors de propos dans un tel parc.











ÉTAT EXISTANT - L'ENTRÉE OUEST





1 à 2 — Parc de la Baronnais en 2012.

ÉTAT EXISTANT - L'ENTRÉE EST







1 à 3 — Parc de la Baronnais en 2012.

ÉTAT EXISTANT - AMBIANCES, USAGES





1 à 2 — Parc de la Baronnais en 2012.

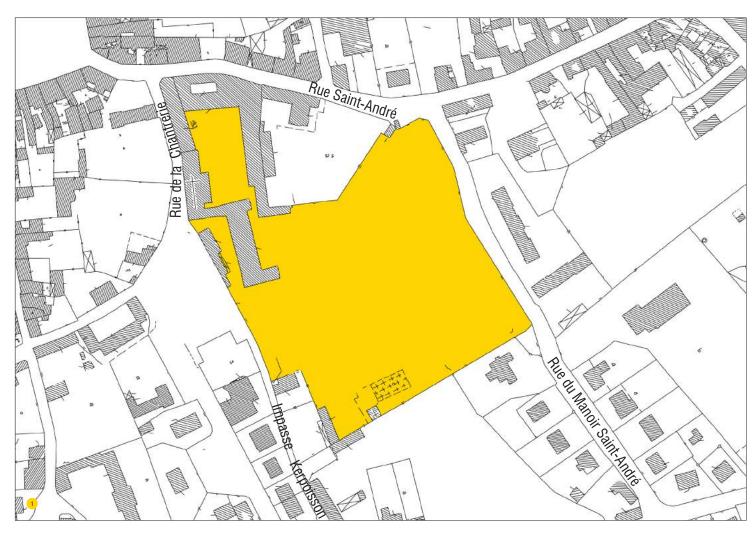
ÉTAT EXISTANT - AMBIANCES, USAGES





1 à 2 — Parc de la Baronnais en 2012.

SITUATION





Emprise de l'ancien couvent des Sœurs du Christ

1 - Plan cadastral.

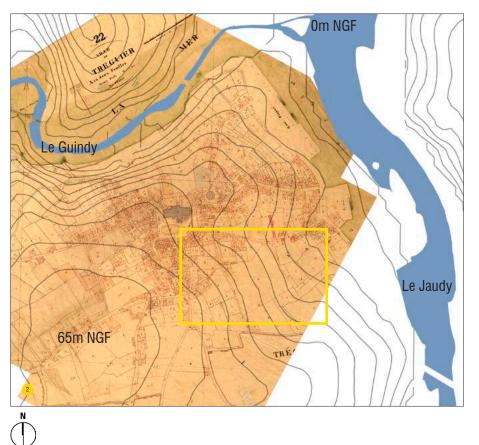
HISTOIRE

Les sœurs de La Croix sont une congrégation de femmes qui instruisent les jeunes filles et accueillent des femmes en retraite. Elles font partie de l'ordre des Visitandines, suivent la règle de saint François de Sales (1567-1622) leur fondateur. Elles sont à l'origine cloîtrées. Les établissements de sœurs de La Croix se répandent aux 17° et 18° siècles dans plusieurs villes de Bretagne septentrionale et occidentale. Il en existait par exemple à Brest, Guingamp, Loudéac, Merdrignac, Plestin-les-Grèves, Saint-Brieuc, Saint-Renan, etc. Les premières sœurs de la communauté en provenance de Paris arrivent à Tréguier en mars 1667.

Quelques années plus tard elles font l'acquisition d'une propriété afin d'y établir leur couvent et ses dépendances. Un important terrain situé entre la rue Saint-André, sur la rue de la Chantrerie et celle des Buttes, est vendu à la congrégation le 15 octobre 1672, par Dame Marie Le Bigot du Parc, héritière du Squiriou en Brélidy, pour la somme de 6000.00 £.

Rapidement, et notamment grâce aux dons accordés par la population locale, les nouveaux bâtiments conventuels sortent de terre. La partie nord comportant les parloirs, la cuisine, le grand logis doté de dortoirs, l'église et autres dépendances situées autour du parterre, est nommée Paris.

Le second ensemble ouvrant rue des Buttes et comprenant des logements et dépendances (menuiserie, boulangerie, maison de texiers, pressoir, remises et granges...), situé au sud du même parterre est nommé Rome. Dans l'enclos qui se développe à flanc de coteau au sud-est des constructions, fut construite la chapelle du cimetière des sœurs vers 1700. Mais surtout, ce vaste terrain clos de murs couvrant un peu plus de 2 hectares, recèle outre quelques plantations d'agrément, un grand potager et un verger considérable. L'inventaire dressé à la Révolution révèle en effet qu'il s'y trouvait une centaine d'arbres fruitiers en espalier (en majorité des poiriers), plus de 300 pommiers en plein vent et plus de mille plans de groseilliers ¹. Rappelons que l'établissement pouvait loger (et nourrir) ponctuellement près de soixante personnes. Mais à n'en pas douter, les produits du verger (fruits, cidre,...) dépassant largement les besoins de la communauté, constituaient une source de revenus complémentaire.



Eau (marée basse)

Courbe de niveau tous les 5m

^{1 —} Archives départementales des Côtes d'Armor, 101/33 et 10 146.

^{2 —} Plan cadastral de Tréguier. 1834. Source: archives départementales des Côtes-d'Armor.

HISTOIRE

Après la tourmente révolutionnaire, les sœurs reprennent le pensionnat et y demeurent en tant que locataires. En 1820, elles quittent temporairement Tréguier pour s'installer à Guingamp, en raison du délabrement avancé des bâtiments. En 1833 la communauté rachète les édifices, puis l'ensemble de l'enclos l'école Notre-Dame, située alors rue Poissonen 1839 1.

À compter de cette date, les sœurs de la Croix engagent d'importants travaux de reconstruction, qui s'échelonnent sur plusieurs campagnes iusqu'aux années 1890-1900. La première campagne concerne la grande chapelle élevée entre 1840 et 1880, le long de la rue de la Chantrerie, en remplacement d'une partie de l'aile ouest.

La seconde concerne la reconstruction des parties restantes de l'aile ouest, de la porterie et bâtiments en retour d'angle sur la rue Saint-André. Ces travaux sont exécutés vers 1880-1900, en concordance avec les alignements imposés dans la partie nord de la rue de la Chantrerie.

La dernière campagne que l'on peut dater vers 1900, se rapporte à la construction de l'ensemble dit « maison Saint-Joseph », édifié ex-nihilo dans la cour sud anciennement Rome. Entre 1901 et 1905, l'interdiction d'enseigner engendre la fermeture de l'école. Mais la communauté assure toujours les retraites et l'accueil.

En 1927, les sœurs prennent la direction de nerie, devenue rue Lamennais. Le pensionnat de l'école se trouve à la communauté. L'œuvre des retraites étant en nette diminution, peu à peu la communauté accueille des personnes âgées.

Pendant la seconde guerre mondiale, les Allemands occupent les lieux. Après guerre la vie reprend. l'école s'agrandit avec de nouvelles constructions au début des années 1960. En 1978, suite à la fusion de plusieurs communautés dont celles des sœurs de la Croix. la nouvelle congrégation est finalement dénommée «Sœurs du Christ». à Tréguier, depuis le transfert du collège, la maison de retraite se développe d'avantage. Elle ferme en 2008.



^{1 —} Guillou A. «Tréquier par un Trécorrois», Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord, t. L, 1912.

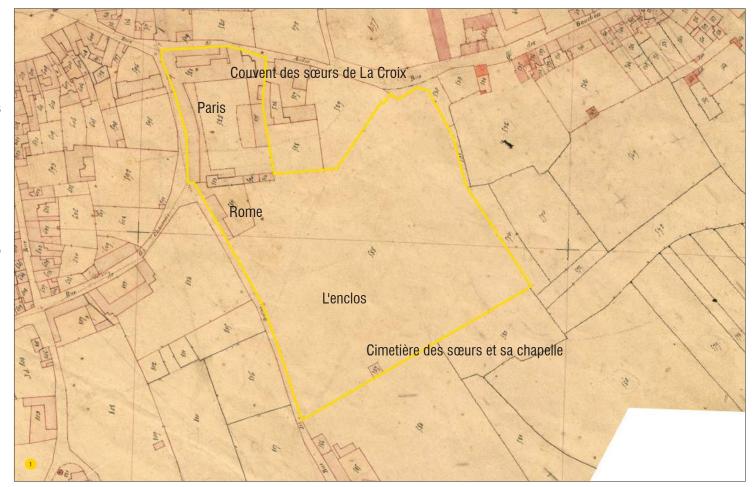
^{2 —} Vue générale nord-ouest du site en 2003, depuis le clocher de l'ancienne cathédrale (cl. J-P. Duthoit).

ANALYSE PATRIMONIALE

Sur le plan cadastral de 1834, on retrouve l'organisation primitive des bâtiments conventuels et leurs dépendances, tels qu'ils sont décrits dans les textes de l'époque révolutionnaire.

La porterie se trouve à l'angle nord-ouest et les parloirs le long de la rue Saint-André, ouvrants sur la petite cour nord.

Autour de la cour principale, l'ensemble nommé Paris comprend : au nord le bâtiment des soeurs avec chapelle et réfectoire surmontés de dortoirs, une cuisine perpendiculaire au réfectoire (donne sur la petite cour nord) ; l'aile ouest est occupée par d'autres salles, cuisines, boulangerie et menuiserie au rez-de-chaussée, infirmerie, chambres du noviciat et dortoirs dans les niveaux supérieurs ; l'aile orientale est dévolue aux pensionnaires avec buanderie au rez-de-chaussée et chambres à l'étage.





Emprise de l'enclos des Sœurs du Christ en 1834

1 — Extrait du plan cadastral de 1834. (AD22, 3P 362).

VERS 1880

À cette date, quelques-uns des alignements projetés au 19° siècle ont été réalisés, tels le côté nord de la rue Saint-André, et la partie sud de la portion de la rue de la Chantrerie qui longe la propriété des sœurs de La Croix. La grande chapelle nouvellement construite respecte ces alignements, ce qui n'est pas le cas du reste de l'aile ouest non encore reconstruite.

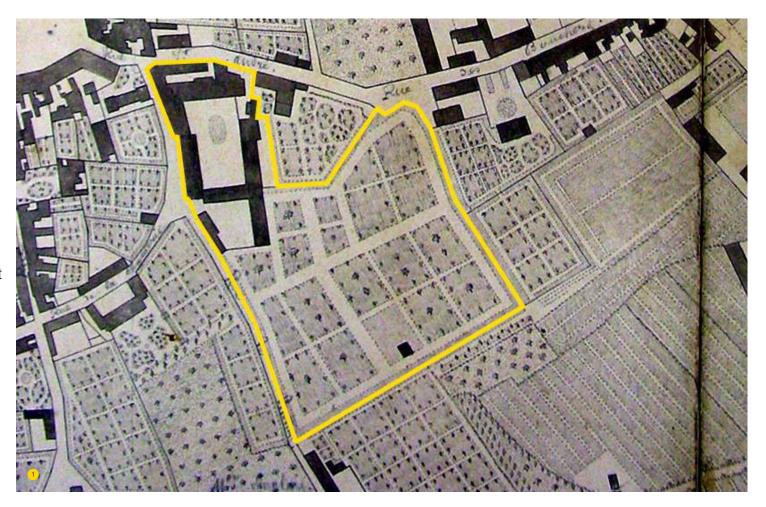
Dans la partie sud, autour de la cour anciennement nommée Rome, sont représentés deux corps de bâtiments perpendiculaires qui n'existaient pas en 1834, mais qui ne correspondent pas non plus à l'ensemble dit «maison Saint-Joseph» élevé postérieurement vers 1900.

Dans l'emprise du jardin, le dessin des allées est purement figuratif et la chapelle est mal située.

On y trouvait des plantations d'agrément, un grand potager et un verger dont les produits constituaient des revenus complémentaires.

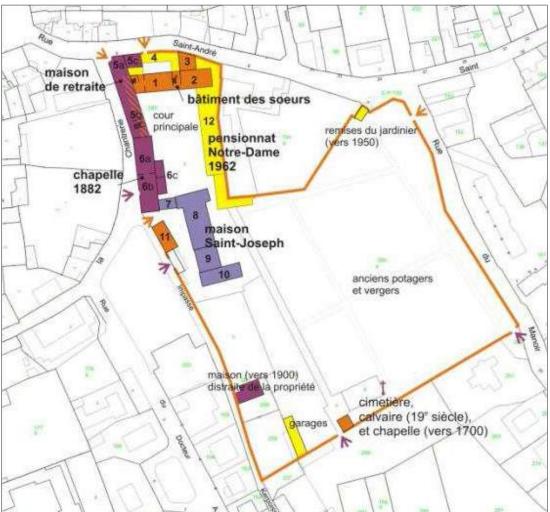


Enclos des sœurs du Christ vers 1880



1 — Plan de Tréguier, vers 1890 (extrait) AD22, S sup. 137, s.d.





AILE NORD

Longtemps réservées aux seules religieuses, les différentes parties de l'aile nord ont été remaniées dans la seconde moitié du 20° siècle. La transformation des combles en dortoirs «modernes» date de la fin des années 1950. Les lucarnes à croupes qui éclairaient indépendamment chacune des cellules et étaient composées avec les baies du deuxième étage, furent alors supprimées au profit d'une lucarne rampante continue sur le versant de toiture, qui vient la banaliser.

Dans les années 1960, une fois établie la jonction avec le bâtiment du pensionnat Notre-Dame, un ascenseur est aménagé dans une tour neuve de plan rectangulaire et d'aspect traditionnel, élevée contre la façade postérieure du bâtiment, dans la cour nord.

À cette époque on divise le volume de l'ancienne chapelle dont les baies sont modifiées en conséquence au nord comme au sud. À l'intérieur, l'escalier face à l'entrée orientale est reconstruit en béton armé.

Celui correspondant à l'entrée ouest est maintenu. C'est un ouvrage en charpente à balustres en bois tournés qui date du début du 18° siècle. À l'origine il distribuait tous les niveaux jusqu'au campanile.















Carte postale. Vers 1930.
 Source: collection particulière (internet).
 Photographie de l'état actuel. 2013.

3 — Vue actuelle des dortoirs dans les combles).

4 et 5 — Façade postérieure sur la cour nord; la tour construite vers 1960 abrite un ascenseur.
6 — Escalier fin 17° siècle dans l'angle

nord-ouest.

AILE OUEST - LA MAISON DE RETRAITE

L'immeuble qui correspond à la maison de retraite date des années 1880-1890.

Les façades sur rues offrent une modénature homogène et une mise en œuvre particulièrement soignée au niveau du pan coupé sur l'angle nord-ouest qui marque l'entrée principale de l'établissement.

Contrairement aux façades sur rues, entièrement reconstruites au 19^e siècle selon un nouvel alignement, celle ouvrant sur la cour à l'est, est une reprise du bâtiment antérieur de l'ancien noviciat. En témoignent les décharges au-dessus des ouvertures, les menuiseries et la forme de la porte ouvrant sur la cage d'escalier.

L'escalier droit à retour avec jour, aux balustres en bois tourné, date du 18^e siècle.

A chaque étage, les circulations horizontales sont possibles avec la chapelle élevée au 19° siècle: au premier avec le chœur des religieuses, au second sur la tribune réservée aux malades.









^{1 —} Façades nord et ouest à l'angle de l'îlot.

^{2 —} Façade ouest sur la rue de la Chantrerie.

^{3 -} Facade est sur la cour.

^{4 —} Escalier 18° siècle correspondant à l'entrée depuis la cour.

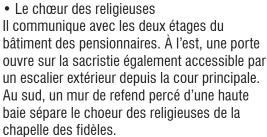
AILE OUEST: LA CHAPELLE

La partie sud de l'aile ouest comprend une grande chapelle datée 1882. Les volumes s'organisent en deux parties: le chœur des religieuses au nord (sur niveau de soubassement) et la chapelle des fidèles au sud. Dans la cour, sacristie et chapelle latérale semblent être des ajouts de la fin du 19° siècle. En façade est, une pierre présente une croix sculptée et l'inscription « ANNO DOMINI MIL DCCCLXXXII » (1882).

Le chœur des religieuses communique avec les deux étages du bâtiment des pensionnaires. À l'est, une porte ouvre sur la sacristie également accessible par un escalier extérieur depuis la cour principale.







Autour de la baie que domine un Christ en croix, un décor lambrissé néogothique est doté de deux niches à dais où reposent les statues de saint François de Sales et de saint Vincent de Paul. Le long des murs subsistent les stalles et dans la sacristie le mobilier d'attache et les lambris sculptés participent à l'homogénéité du décor menuisé de l'ensemble.







^{1 —} Vue générale sud-ouest depuis la rue de la Chantrerie.

^{2 —} Croix et date portée 1882 sculptées en façade est.

^{3 —} Façade est depuis la cour principale.

^{4 —} Vue générale nord: la porte et la tribune des malades.

^{5 —} Vue générale sud: l'arcade (bouchée) ouvrait sur le chœur de la chapelle des fidèles où officiait le prêtre.

AILE OUEST: LA CHAPELLE

• La chapelle des fidèles

La chapelle des fidèles possède deux accès: une porte principale sur la rue de la Chantrerie, une porte secondaire au sud-est ouvrant sous le corps de passage entre les deux cours du couvent. Une chapelle secondaire est adossée à l'est.

Aujourd'hui transformée en gymnase, le haut volume de l'ancien sanctuaire a conservé ses baies aux remplages rayonnants ainsi que son couvrement lambrissé. L'ensemble est chaulé, mais ponctuellement on décèle les traces d'un décor peint comme il existe dans la chapelle latérale ou dans le choeur des religieuses. Dans la chapelle latérale le décor peint est abondant. Il se développe sur les enduits des murs, sur les lambris de couvrement, et sur la pierre des éléments sculptés autour des baies. C'est un travail remarquable propre à l'esthétique néo-gothique de l'époque, et très probablement issu de la tradition des peintres décorateurs actifs à Tréquier depuis l'Ancien Régime.









3 et 4 — Détails du décor peint subsistant dans la chapelle latérale.

^{1 —} Vue générale vers le chevet (nord).

^{2 —} Vue générale vers le sud-est, la grande arcade communique avec la chapelle latérale sur cour.

AILE EST: LE PENSIONNAT NOTRE-DAME

Le pensionnat Notre-Dame remplace un bâtiment ancien (remanié au 19° siècle) dont l'élévation n'excédait pas R+1+combles, comme le montrent les cartes postales anciennes.

Il porte la date 1962 sur une chaine d'angle. Sur sa façade ouest, la niche à Vierge datée 1730 est un remploi provenant très probablement de l'édifice antérieur.







^{1 —} Vue générale sud-ouest, état actuel.

^{2 —} Vue générale sud, vers 1960. Carte postale, éditions la Pie (collection particulière).

^{3 —} Façade ouest, détail de la niche à Vierge datée 1730 (réemploi).

LA MAISON SAINT-JOSEPH

La maison Saint-Joseph, de plan en T, n'apparaît pas sur les plans de la fin du 19e siècle. Les caractéristiques architecturales de l'ensemble, corps de passage et dépendances sud compris, permettent de le dater vers 1900. Par la suite, la maison principale a été notablement modifiée en partie haute: suppression des corniches, des chéneaux et des sept souches de cheminées, modification des lucarnes.

Au sud, dans le prolongement du corps principal de la maison, deux dépendances font partie de la même campagne de construction. L'ancienne grange-remise qui sert aujourd'hui de préau aux élèves de l'école Notre-Dame, conserve un escalier en bois, en vis, dont le large noyau évidé optimise la praticabilité.













Côté Parterre





- 2 Carte postale vers 1930 (collection particulière).
- 3 Vue générale nord de la maison et du corps de passage à l'ouest.
- 4 et 5 Vues générales de la maison, corps de passage et dépendances depuis le sud (actuelle cour d'école).
- 6 Escalier de la dépendance sud.

LA MAISON DU 17^E SIÈCLE

Dans la cour sud, primitivement dénommée Rome, se trouvaient les dépendances du couvent des sœurs de la Croix, dont une maison d'habitation. Ce bâtiment, intégré au mur de clôture qui longe l'impasse Kerpoisson (anciennement rue des Buttes), peut être daté vers 1680.

De plan rectangulaire, avec cheminées en pignons, la maison offre une façade ordonnancée côté cour, à un étage carré sous comble. Dans la travée centrale la porte d'entrée se distingue par son traitement soigné. Elle est scandée de pilastres et d'un entablement en pierre de taille. Le mur ouest est aveugle.

À l'intérieur, la disposition des pièces ainsi que les circulations correspondent aux descriptions des textes de l'époque révolutionnaire : cage d'escalier centrale adossée au mur postérieur. deux pièces à chaque niveau, deux greniers audessus. Seules les cinq lucarnes qui éclairaient les greniers et la cage d'escalier ont été transformées et réduites au nombre de deux. L'escalier droit en charpente, est de type rampe sur rampe. Ses balustres, taillés et sculptés sont caractéristiques de la période. Il distribue la maison du RDC aux greniers et possède deux demi-paliers. D'après les sources étudiées, des latrines se trouvaient au niveau du second demi-palier, entre l'étage et les combles.









^{1 -} Façade est.

^{2 —} Vue générale sud (impasse Kerpoisson).

^{3 —} Façade est, détail de la porte.

^{4 —} L'escalier au niveau du palier de l'étage.

L'ENCLOS

Dans sa configuration actuelle l'enclos comporte deux parties. À l'ouest et à proximité de la maison Saint-Joseph, se trouve un jardin d'agrément avec allées dessinées perpendiculairement à la pente du terrain. L'une d'elle se trouve dans l'axe de la chapelle du cimetière des religieuses. À l'est, dans la partie basse, une vaste prairie remplace l'ancien verger/potager.

Les sources étudiées précisent que sous l'Ancien Régime, verger et potager occupaient la majeure partie de l'enclos. Dans les années 1930, le potager jouxtait encore le cimetière et sa chapelle.

Le portail situé dans l'angle est du mur d'enclos correspond à la création de la rue du Manoir Saint-André. Celui jouxtant la chapelle n'existait pas non plus sous l'Ancien Régime. Par contre, la porte haute proche l'angle de la rue Saint-André est ancienne.

La chapelle du cimetière peut être datée vers 1700. Son clocheton sur pignon découvert a disparu, ainsi que l'auvent, de facture plus récente, placé devant la porte. La croix du cimetière en Kersantite, date du 19° siècle.

- 1 Carte postale vers 1930, la chapelle, le
- 2 La chapelle et l'ancien cimetière, état actuel.
- 3 Porte haute rue du Manoir Saint-André.
- 4 Croix du cimetière.
- 5 Vue extérieure du mur de l'enclos. À noter le portail bouché à l'ouest du pignon de la chapelle.











CONCLUSION

Cette première approche comparative des sources et de l'état existant a permis d'établir une chronologie de la construction des bâtiments qui composent l'ancien couvent des soeurs de La Croix, depuis l'acquisition du terrain en 1672 jusqu'à la fermeture de la maison de retraite en 2008.

L'analyse autorise également un diagnostic patrimonial sur les bâtiments et les espaces libres qui composent le bien. Ainsi, si l'on déplore les modifications réalisées dans les années 1950-1960, notamment à l'intérieur de l'aile nord, la plus ancienne, la visite complète de l'ensemble permet de découvrir que bon nombre de dispositifs anciens sont conservés.

En premier lieu il s'agit de la pérennité de l'organisation spatiale du couvent: deux ensembles nommés à l'origine Paris et Rome, chacun organisé autour d'une cour.

La courette nord est aussi préservée. À l'époque où les sœurs étaient cloitrées, elle formait un espace tampon entre la maison principale et les parloirs aménagés le long de la rue Saint-André.

L'enclos constitue le second aspect remarquable de l'ensemble. Il occupe environ les deux tiers de l'îlot, et jusqu'à une période récente, constituait une limite entre la ville urbanisée et la campagne voisine, devenue à l'époque actuelle une sorte d'interface dans le paysage urbain entre la ville ancienne et les quartiers récents.

Dans la plupart des bâtiments, l'analyse révèle qu'il subsiste des distributions d'origine voire des usages anciens, par exemple:

- dans l'aile nord, la cuisine et le réfectoire, et l'escalier qui distribuait l'ancien dortoir, tandis qu'une visite rapide de la charpente révèle l'emplacement de l'ancien campanile;
- dans l'aile ouest, la jonction établie sur deux niveaux entre la chapelle de 1882 et l'ancien noviciat;
- dans la cour sud, une maison de domestiques du 17^e siècle;
- dans l'enclos, la chapelle du cimetière du début du 18e siècle.

Enfin la valeur patrimoniale des modifications intervenues au 19^e siècle, font partie de l'histoire du couvent et aussi de celle de Tréquier:

- les façades soignées de l'aile ouest et de l'angle nord-ouest face à la place du Martray;
- l'architecture et le décor remarquable de la chapelle de 1882;
- l'homogénéité de l'ensemble dit maison Saint-Joseph.

ÉTAT EXISTANT

Dans sa configuration actuelle, l'enclos du couvent des Sœurs du Christ se divise en deux parties.

- À l'ouest et à proximité de la maison Saint Joseph et ses dépendances, se trouve un jardin d'agrément, avec allées dessinées perpendiculairement à la pente du terrain. L'une d'elle se trouve dans l'axe de la chapelle du cimetière des religieuses.
- À l'est, dans la partie basse une vaste prairie remplace l'ancien verger-potager.
 Le jardin d'agrément (arboretum) s'est progressivement étendu.







ÉTAT EXISTANT

Le portail ménagé dans l'angle Est du mur d'enclos apparaît à la création de la rue du Manoir-Saint-André. Celui jouxtant la chapelle n'existait pas non plus sous l'Ancien régime. Par contre, la porte haute proche de l'angle de la rue Saint-André est ancienne.







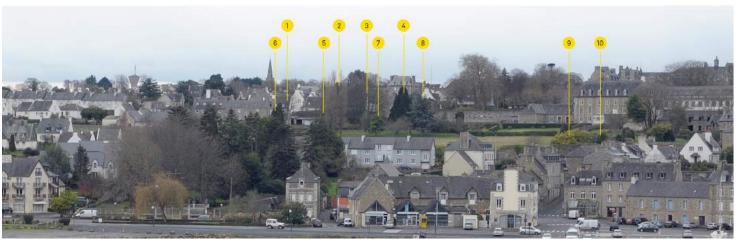


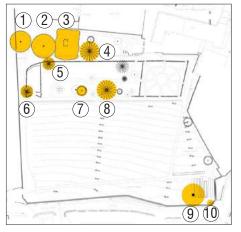
- 1 Mur de clôture sud et voie en enrobé menant à la chapelle.
- 2 Mur de clôture est bordant la rue du Manoir-Saint-André.
- 3 Le portaildepuis la rue du Manoir-Saint-André.
- 4 Rue du Manoir-Saint-André : porte haute proche l'angle de la rue Saint-André.

ÉTAT EXISTANT LE PATRIMOINE ARBORÉ

Les arbres existants sont d'essences et de tailles très variées. Ils ne participent pas d'une composition d'ensemble ou d'un projet unitaire. Cependant, à l'échelle du grand paysage, les plus grands participent de la composition de la façade de la vieille ville: ils créent une continuité visuelle arborée entre le port et le centre-ville allant du parc de la Baronnais à la place de la Chantrerie en passant par l'enclos des sœurs du christ. Certains de ces arbres ont donc une grande valeur paysagère.

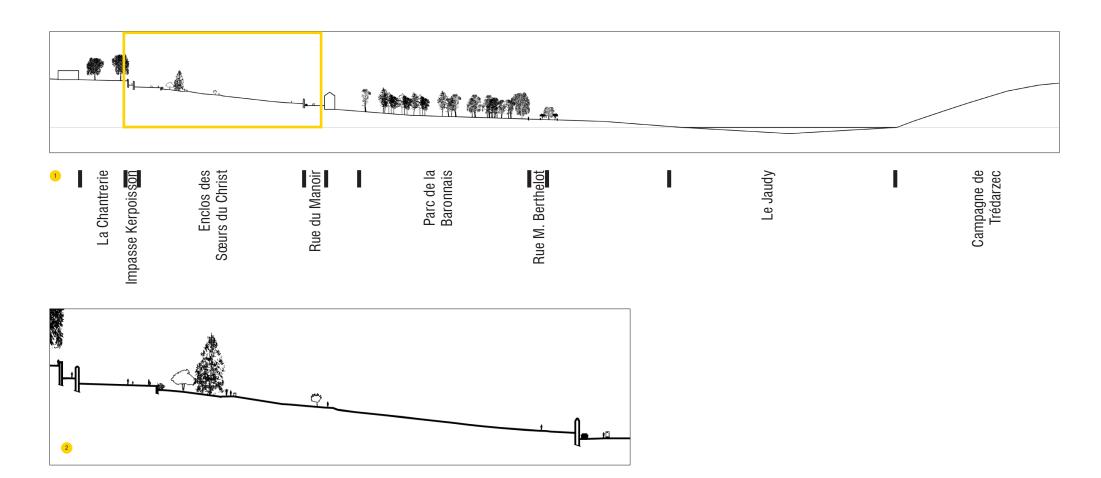
Les arbres de grande valeur paysagère sont localisés ci-contre.





- 1—Hêtre
- 2—Hêtre
- 3—Charme
- 4-Cyprès de Lawson
- 5-Cyprès de Lawson
- 6-Cyprès glabre
- 7-Magnolia
- 8-Cèdre bleu de l'Atlantique
- 9-Mimosa
- 10—Laurier sauce

ÉTAT EXISTANT - TOPOGRAPHIE



^{1 -} Coupe transversale, état existant.

^{2 —} Coupe transversale, état existant, zoom.

ÉTAT EXISTANT - LES VUES

Bien que ceint de hauts murs, la propriété des Sœurs du Christ est bien visible, en plongée, depuis le parking de la Chantrerie. Depuis l'enclos, et grâce à la pente, des vues larges se déploient au-dessus du mur d'enceinte et des toits des maisons de Tréguier vers la vallée du Jaudy et la campagne du Trégor. C'est l'un des rares endroits de la ville où le ciel prend une telle place.



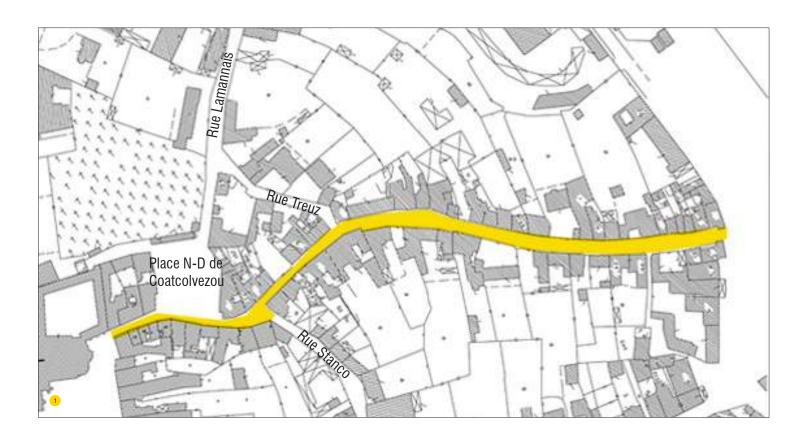


ÉTAT EXISTANT - LES VUES

De la rive droite du Jaudy, on voit nettement les divers bâtiments qui composent le couvent, l'arboretum, la prairie et le mur de soutènement du parking de la Chantrerie. L'enclos semble prolonger le parc de la Baronnais et le parking de la Chantrerie.



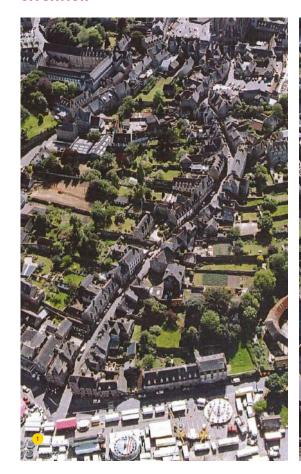
SITUATION

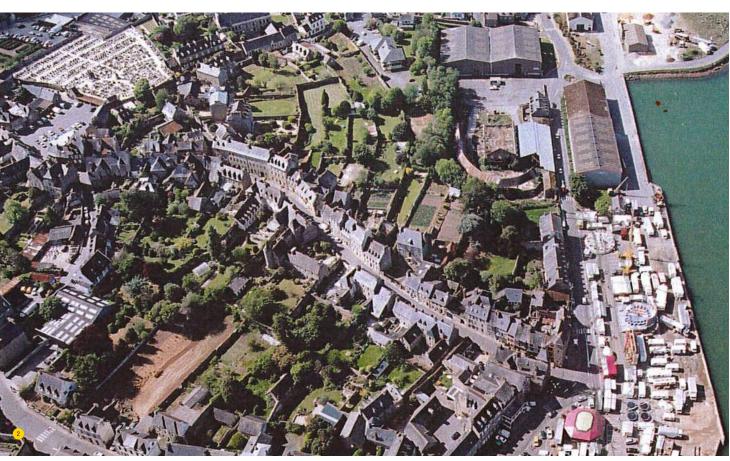




Emprise de la rue Ernest Renan

SITUATION





1 et 2 — Photographies aériennes obliques de 2003

Source: documentation Jean-Pierre Duthoit.

HISTOIRE - 1780

C'est l'ancienne Grand'rue qui reliait la place du marché en ville haute – place du Martray - et le port





Courbe de niveau tous les 5m

1 — Plan de Tréguier. Vers 1780.

HISTOIRE - 1834





Emprise de la rue Renan

1 — Plan cadastral (zoom). 1834. Source: archives départementales des Côtes-d'Armor)

HISTOIRE - 1834

Mémoire du plan cadastral.

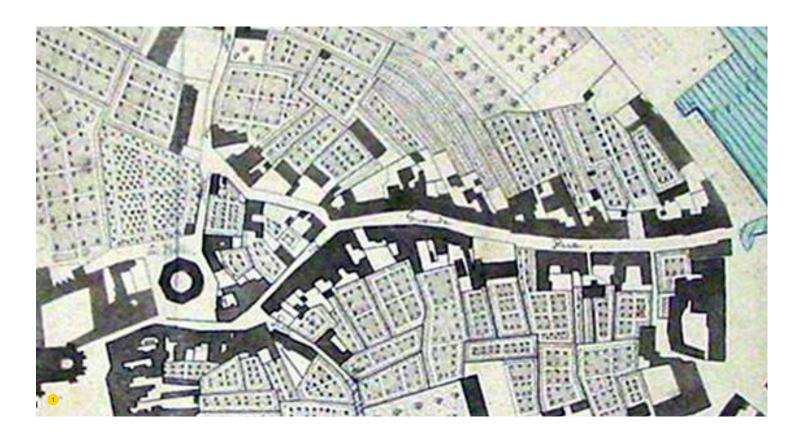




Mémoire du plan cadastral

1 — Mémoire du plan cadastral. 1834. Sources: archives départementales des Côtesd'Armor et extrait du règlement du PSMV existant (Jean-Pierre Duthoit).

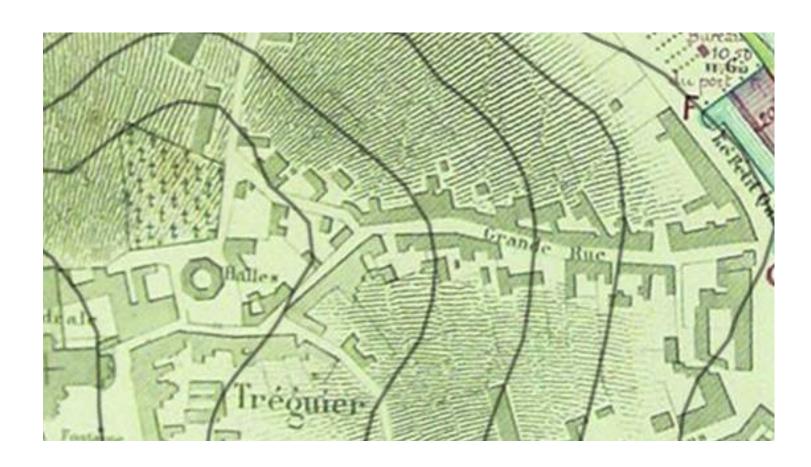
HISTOIRE - VERS 1875-1880





1 — Plan de Tréguier. Vers 1875-1880. Source : Archives départementales des Côtes-d'Armor.

HISTOIRE - 1897

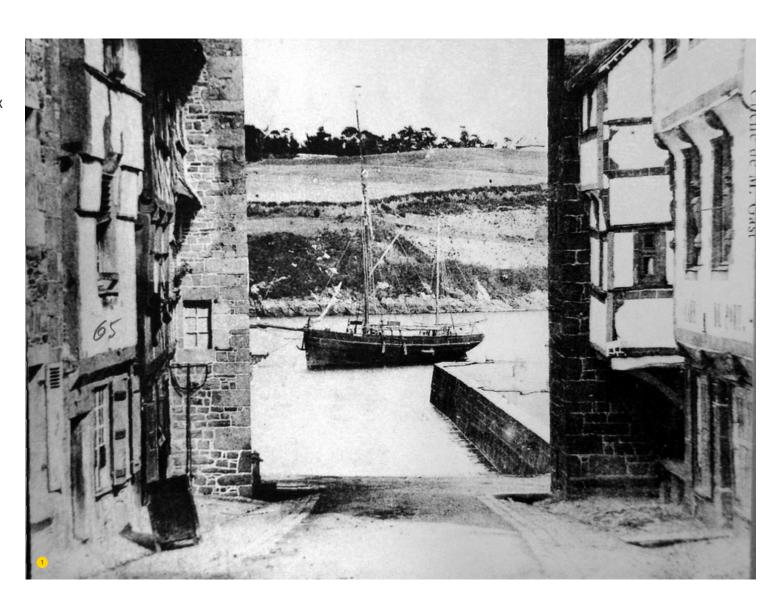




Courbe de niveau tous les 5m

HISTOIRE - AVANT 1901

Le quai Neuf aménagé sur les berges du Jaudy ne sera achevé qu'en 1901 et la rue Ernest Renan semble plonger dans le fleuve. La position des caniveaux révèle que les eaux se déversaient directement dans le fleuve, en passant sous le Petit-quai (1846)... (cf plan cadastral de 1834).



1 — Carte postale. Avant 1901. Source: STAP des Côtes-d'Armor.

HISTOIRE - AVANT 1901

À noter:

- Le caniveau en pierre, dont on ne voit plus qu'une moitié aujoud'hui, l'autre moitié étant recouverte d'enrobé (ou remplacée par de l'enrobé).
- La vue sur le toit du colombier, que les arbres cachent aujourd'hui.





1 — Carte postale. Avant 1901. Source: archives départementales des Côtes-d'Armor.

2 — Reconduction photographique de la carte

postale. Toporama paysagistes.

HISTOIRE - 1900 — 1930









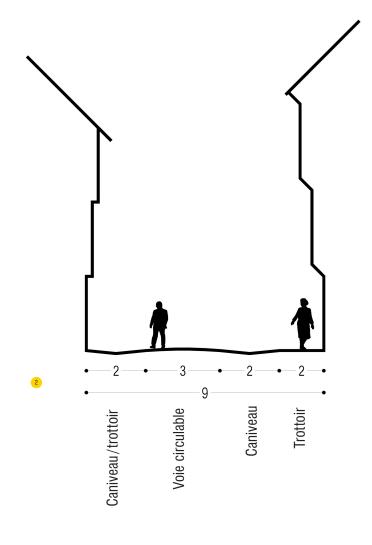
- 1 Carte postale.
- 2 Carte postale. Vers 1917-1923.
- 3 Carte postale. Devant le numéro 31. Vers 1900.
- 4 Carte postale.

Sources : archives départementales des Côtes d'Armor.

HISTOIRE - 1910

Trottoirs et caniveaux en pierre et galets. Alignement des joints aux ruptures de pentes.





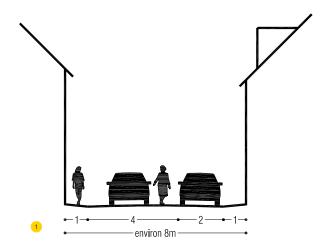
1 — Carte postale. Vers 1910.
Source: www.delcampe.fr.
2 — Coupe transversale, section basse, état vers
1910.

ÉTAT EXISTANT

Section basse: gabarit d'environ 8m.

- Passe-pied en pierre (persistance historique).
- Chaussée en enrobé.
- Stationnement en enrobé.
- Passe-pied en pierre (persistance historique).



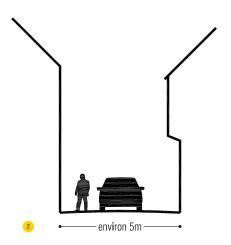


Section haute: gabarit d'environ 5m.

• Chaussée en enrobé.

L'eau est renvoyée contre les façades. L'enrobé, quasi imperméable, favorise la remontée de l'eau par capillarité dans les façades, ce qui accélère leur vieillissement.





¹ — Coupe transversale, section basse, état existant.

^{2 —} Coupe transversale, section haute, état existant.

ÉTAT EXISTANT LES PERSISTANCES HISTORIQUES

Section basse

Bandes de pierre latérales faites d'un mélange de galets et de pavés taillés. Natures de pierre diverses. Vestiges historiques.

Les joints s'alignent strictement pour former le talweg et le haut de caniveau. Dans l'autre sens, l'alignement est plus grossier.

Ci-après, le procès verbal de l'état des parties de pavés de la ville de Tréguier, qui sont à réparer ou à créer.

Dressé le 22 avril 1784, par Jacques-François Anfray, ingénieur des Ponts et Chaussées de la province de Bretagne au département de Guingamp (Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, C 555).

La description débute par la Grand'rue (actuelle rue Ernest Renan). Elle confirme que dans la partie basse de la rue, la plus large, la communauté de ville prend à sa charge l'aménagement d'un dos d'âne d'environ 6 m de large (un sillon bombé de 18 pieds de large) et que les parties remontantes jusqu'aux pieds des façades, nommées les revers, sont à la charge des propriétaires riverains.

Extrait (f°1, r°):

«1° - La Grand'rue en entier, depuis le cassis étant au dessus du grand perron du cloître de la cathédralle, jusques à l'approche des deux pavillons qui la terminent vers le quay; observant que la communauté fera construire à ses frais un sillon bombé de dix huit pieds de large dans les quatre vingt cinq toises du bas de cette rue, qui est beaucoup plus large que le reste; en sorte qu'il n'y aura que les revers pour les propriétaires».





ÉTAT EXISTANT LES PERSISTANCES HISTORIQUES

• Rampes et escaliers Les rampes et escaliers qui franchissent les caniveaux et dénivelées, ainsi que les chasseroues devant les portes cochères, constituent des témoignages des dispositions anciennes.









ÉTAT EXISTANT - LES REGARDS

Les formes, orientations, design et joints sont inadaptés.







ÉTAT EXISTANT L'ASSAINISSEMENT

Certains avaloirs sont mal positionnés ou orientés.









ÉTAT EXISTANT LES ÉLÉMENTS TECHNIQUES EN FACADE: ÉCLAIRAGE, CÂBLES, PANNEAUX, COFFRETS. ETC.

Remontées de câbles et goulottes, boîtiers d'éclairage en pied de façade, panneaux, compteurs: autant d'éléments dits techniques mais très visibles qui enlaidissent les façades.







ÉTAT EXISTANT - LA RELATION ESPACE PUBLIC/ESPACE PRIVÉ

Les habitants et les commerçants s'approprient parfois l'espace public, devant leur façade.

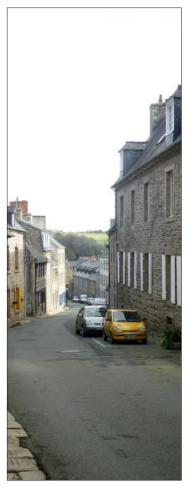




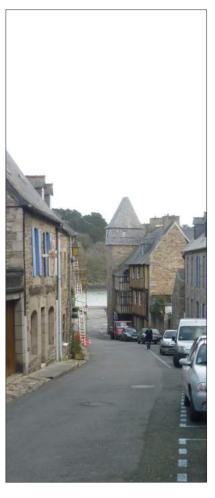


ÉTAT EXISTANT - LES VUES

Cadrage très serré sur la campagne de la rive droite du Jaudy. La sinuosité et la pente de la rue font évoluer le cadrage au fur et à mesure que le piéton descend.

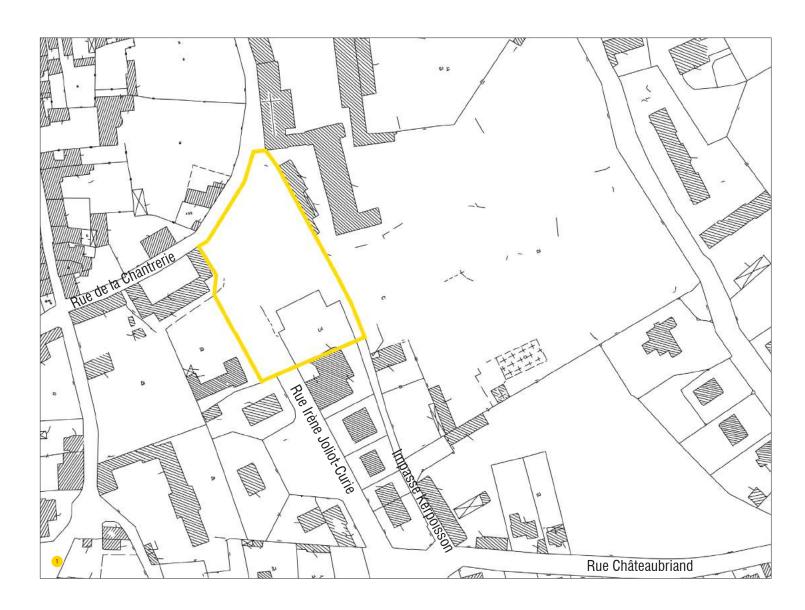








SITUATION



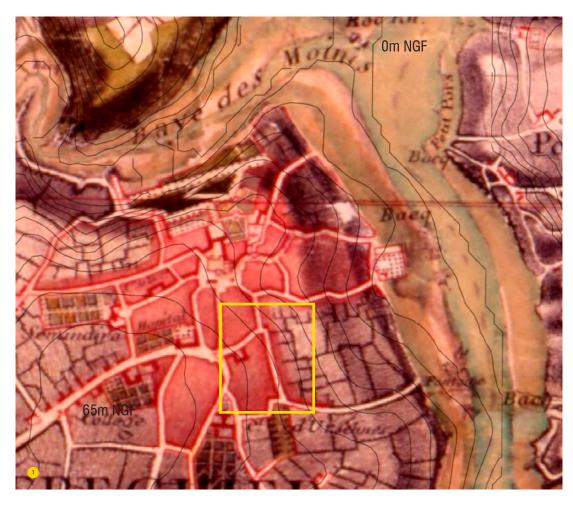


Emprise de la place de la Chantrerie

1 - Plan cadastral actuel.

HISTOIRE - 1780

La Chantrerie fut le logis du grand chantre, maître de chœur de la cathédrale, et donc haut dignitaire ecclésiastique dont le logis reflète l'importance sociale sous l'Ancien Régime. Chantrerie: école paroissiale formant au chant les enfants de chœurs.



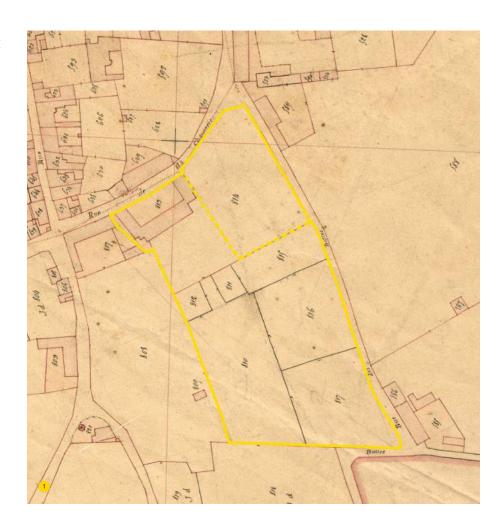


Courbe de niveau tous les 5m

1 - Plan de Tréguier. Vers 1780.

HISTOIRE - 1834

Emprise du jardin cerné de hauts murs avant division de la propriété.

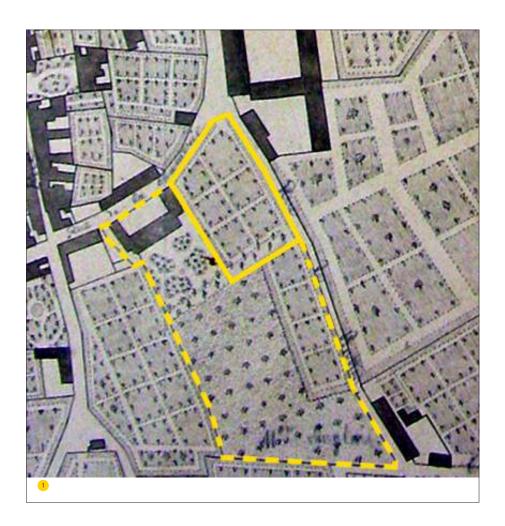




1 — Plan cadastral (zoom). 1834. Source: archives départementales des Côtes-d'Armor)

HISTOIRE - VERS 1875-1880

Il semble que les deux grands platanes jugés remarquables (cf. pages suivantes) appartenaient à un alignement aujourd'hui disparu.





^{1 —} Plan de Tréguier. Vers 1875-1880. Source: Archives départementales des Côtes-d'Armor.

HISTOIRE - VERS 1899

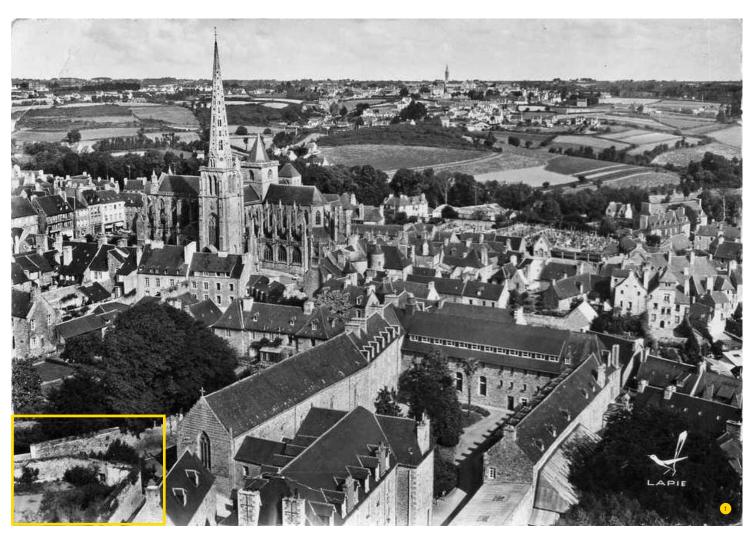
La masse végétale des arbres de la Chantrerie émerge derrière l'enclos des Sœurs du Christ.



1 — Carte postale. Vers 1899. Source: archives départementales des Côtes d'Armor.

HISTOIRE

On devine, en bas à gauche de la photographie, que des murs clôturaient le domaine de la Chantrerie.



1 — Carte postale. Source: www.delpcampe.fr

HISTOIRE - 1952

On distingue les murs de la propriété, enserrant ce qui semble n'être plus qu'une friche.



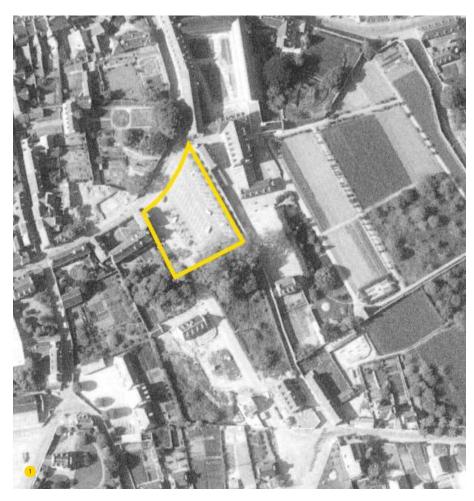


1 — Photographie aérienne de 1952. Source: IGN

HISTOIRE - 1966

La place se résume à un parking sans arbres. Les murs ont disparu.

La place de la Chantrerie est donc une création très récente.





Emprise de l'actuelle place de la Chantrerie

1 — Photographie aérienne de 1966. Source: IGN

ÉTAT EXISTANT PERSISTANCES HISTORIQUES

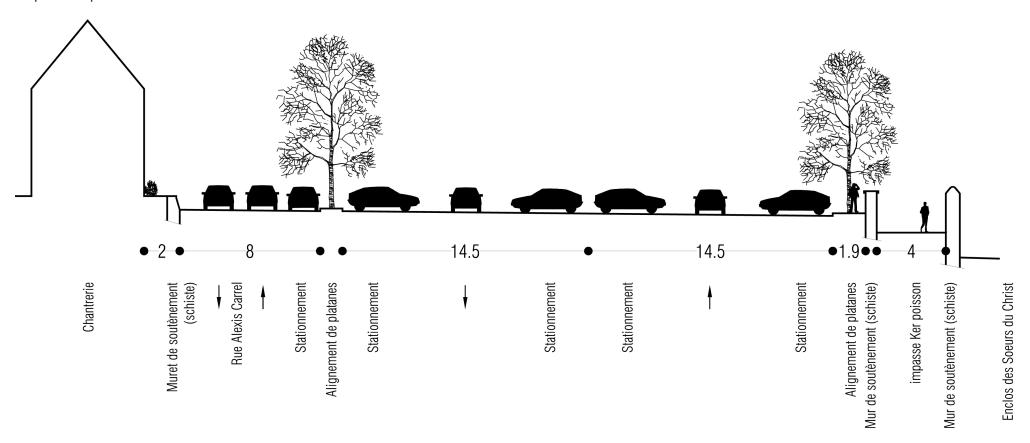
Subsistent:

- Le mur de soutènement de l'impasse Kerpoisson.
- Deux grands platanes, répertoriés remarquables.



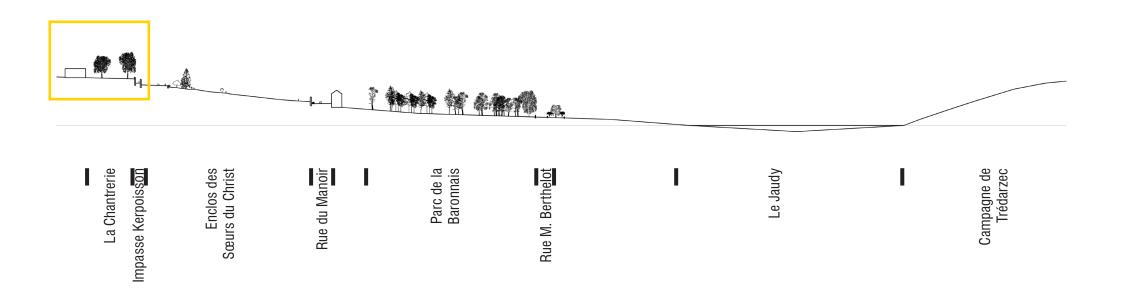
ÉTAT EXISTANT COUPE TYPE

La place est un parking planté de deux lignes de platanes, entre la rue Alexis Carrel et l'impasse Kerpoisson.



^{1 —} Coupe transversale type de l'état existant.

ÉTAT EXISTANT - UNE SITUATION TOPOGRAPHIQUE EN BALCON



ÉTAT EXISTANT - UNE VUE PANORAMIQUE UNIQUE À TRÉGUIER

Le parking de la Chantrerie offre, du fait de sa position topographique et de l'espace non bâti de l'enclos des Sœurs du Christ, une vue large, quasi panoramique, sur la campagne de Trédarzec. Cette situation est unique à Tréguier. La place de la Chantrerie, belvédère planté de platanes, est aujourd'hui utilisée comme parking; mais son garde-corps en pierre invite à s'accouder et à contempler le paysage. Si on s'approche, on dispose d'une vue plongeante sur l'enclos des Sœurs du Christ, ses arbres et ses murs.





ÉTAT EXISTANT UNE VUE PANORAMIQUE IGNORÉE

L'organisation de l'espace se préoccupe peu de la situation unique de la place, en belvédère sur le Jaudy et sa rive droite.





ÉTAT EXISTANT LE PATRIMOINE VÉGÉTAL

- Platanes des années 1970/80 élagués d'une manière qui les empêche de se développer (1) ou plantés trop près des platanes rermarquables (2).
- Condition de croissance médiocres pour les platanes récemment plantés (2): terre-plein trop étroit, risque de blessures causées par les voitures.
- Platanes très anciens, repertoriés comme remarquables (3).







ÉTAT EXISTANT TRAME ARBORÉE

Les platanes de la place de la Chantrerie participent à une <u>trame arborée</u> entre le port et le centre-ville allant du parc de la Baronnais à la place de la Chantrerie en passant par l'enclos des Sœurs du Christ. Ces arbres sont donc à conserver. Cette trame structure le paysage de la ville, elle fait la liaison entre la ville ancienne, grise dans le paysage, et la ville moderne, plus blanche.



1 — Photographie aérienne. 2002.
Source: fond Jean-Pierre Duthoit.
2 — Photographie prise de la rive droite du Jaudy. 2012.



SITUATION

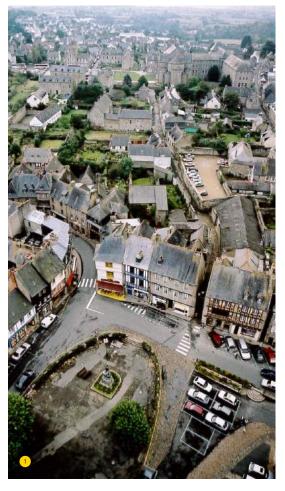


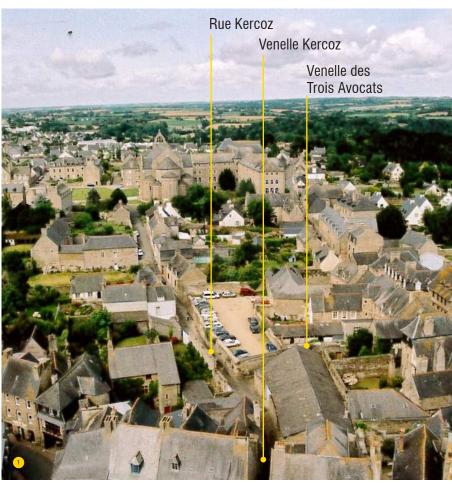


Emprise de la rue Ker Coz, de la venelle des 3 avocats et de la venelle Kercoz

1 — Plan cadastral.

SITUATION

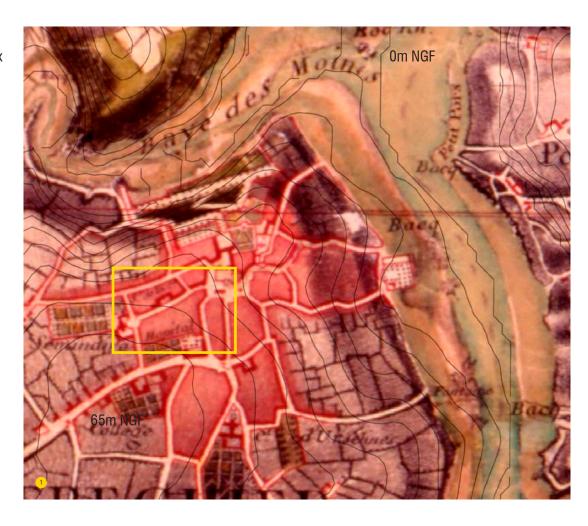




1 — Photographies aériennes obliques. 2003. Source: documentation Jean-Pierre Duthoit.

HISTOIRE - 1780

Les venelles et la rue existaient en 1780 dans des tracés qui semblent être strictement ceux d'aujourd'hui.





Courbe de niveau tous les 5m

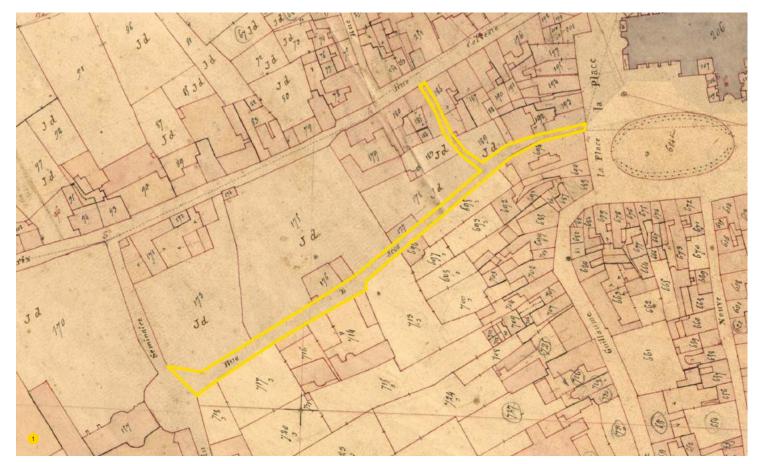
1 — Plan de Tréguier. Vers 1780.

HISTOIRE - 1834

La rue Kercoz est le lien entre l'ancien Séminaire (actuel lycée Savina et théâtre de l'Arche) et la grande place du Martray.

Elle est bordée de murs de clôture des jardins qui dépendaient essentiellement des maisons des rues Colvestre et de Perdreries au Nord et de la place du Martray à l'Est.

La venelle Kercoz assure le lien entre la rue Kercoz et la rue Colvestre.





1 — Plan cadastral (zoom). 1834. Source: archives départementales des Côtes-d'Armor.

HISTOIRE - VERS 1875-1880

Les venelles traversent des jardins. Seul le front bâti de la place du Matray est constitué.



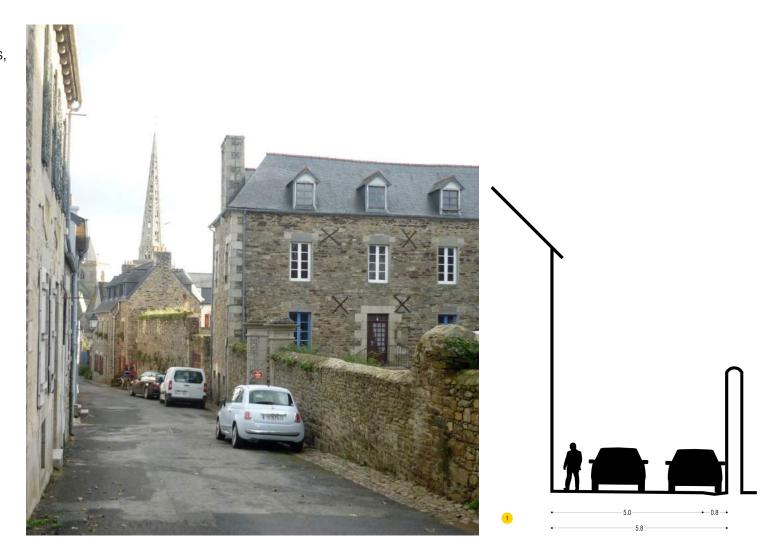


1 — Plan de Tréguier. Vers 1875-1880. Source: archives départementales des Côtes-d'Armor.

ÉTAT EXISTANT RUE KERCOZ - PROFIL-TYPE

La rue Kercoz présente des situations variées, avec tantôt des alignements de façades sur rue, tantôt des pignons, tantôt des murs, de hauteur variable. C'est entre autres ce qui la rend pittoresque.

Seul le sol présente une organisation unique sur toute la longueur de la rue.

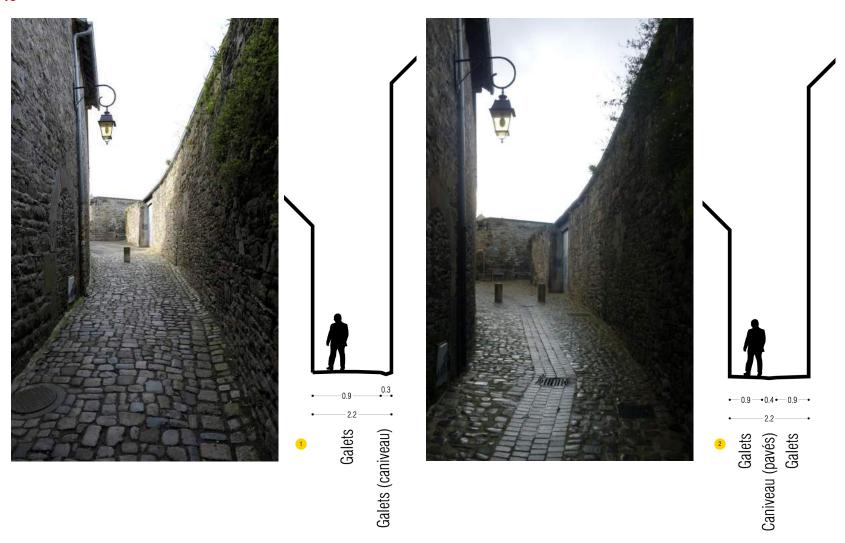


^{1 —} Coupe transversale type, section haute, état existant.

ÉTAT EXISTANT - VENELLE KERCOZ PROFILS-TYPE - 2011 ET 2013

Rénovation du revêtement de sol en 2012.

- Joints terre remplacés par des joints durs.
- Création d'un caniveau central en pavés carrés rapportés. Grilles avaloir en fonte. Le caniveau dessine des segments de droite, alors que les façades sont courbes.
- Suppression du caniveau latéral (et inversion du sens de pente transversale).



1 — Coupe transversale type, section haute en 2011.2 — Coupe transversale type,

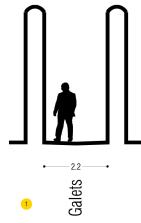
section basse en 2013.

ÉTAT EXISTANT - VENELLE DES TROIS AVOCATS PROFILS-TYPE - 2011 ET 2013

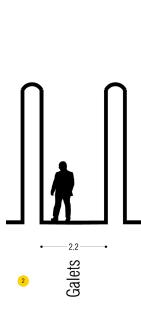
Rénovation du revêtement de sol en 2012.

- Suppression des restes d'enrobé.
- Pose des galets à -plat, et non sur le champ.
- Joints terre remplacés par des joints durs.
- · joints larges.
- Joints alignés dans l'axe afin de former un effet de caniveau central.
- Profil en cuvette supprimé.









^{1 —} Coupe transversale type en 2011.

^{2 —} Coupe transversale type en 2013.

ÉTAT EXISTANT - PERSISTANCE HISTORIQUE LE CANIVEAU EN GALETS RUE KERCOZ

Le caniveau, dont les joints sont souvent perméables, participe à la pérennité des murs, en évitant les remontées d'eau par capillarité. Il évite en outre que l'enrobé s'arrête au ras du mur, ce qui apparaît souvent brutal.





ÉTAT EXISTANT - FLORE RUPESTRE

Végétaux qui n'altèrent pas les murs :

- petites fougères
- érigéron

Végétaux qui altèrent les murs anciens :

- grandes fougères
- lierre
- valériane







ÉTAT EXISTANT - VUES SUR L'ARRIÈRE DES MAISON ET DES JARDINS

La venelle Kercoz se faufile à l'arrière des maisons et des jardins, elle n'est pas considérée comme un espace noble, un espace de représentation comme le sont la plupart des rues anciennes de Tréguier.

C'est pourquoi on trouve des portes de garages, quelques graffitis ou des cours récemment transformées en parking.

Cependant, la rue devient pittoresque à l'occasion d'une vue dérobée sur une maison ancienne, une tour ou un clocher.









ÉTAT EXISTANT - L'ENTRÉE : UNE BRÈCHE DANS LE FRONT BÂTI

La venelle Kercoz ouvre une brèche dans le front bâti de la place du Martray. Aucune mise en scène, la venelle est pensée à l'origine comme un espace strictement fonctionnel.

